

Trésors d'archives

de la Terre d'Argence





Trésors d'archives de la Terre d'Argence

Direction

Juan Martinez
Président de la Communauté de Communes
Beaucaire Terre d'Argence
CCBTA

Responsable du service Culture et Patrimoine CCBTA

Marie-Pierre Maurin

Conception, étude et rédaction du catalogue

*Marie-Pierre Maurin, Véronique Martin et
Jean-Marie Mercier*
Service Culture et Patrimoine CCBTA
Cyrille Vivarelli
Service Archives CCBTA
Julia Arnaud
Bibliothèque municipale de Beaucaire
Michel Delawoevre
Retraité de l'Education nationale, Fourques

Photos et conception graphique

Patrick Gantz

Direction artistique

Service Communication CCBTA

Crédits Photos

Patrick Gantz
Rémi Carme - D. Baldassari, Hadès



Cet ouvrage a entièrement été réalisé par les services Culture et Patrimoine (Musée / Ville d'Art et d'Histoire) et Communication de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
Financement Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Préfecture de région du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -
Direction régionale des Affaires Culturelles.





Le territoire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence prend forme entre Rhône et Costières au début du Moyen-Âge. Ce territoire a été successivement sous la dépendance des archevêques d'Arles, puis des Comtes de Toulouse avant d'être rattaché au domaine royal, au moment de l'annexion des possessions toulousaines en 1229. Ainsi Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues partagent depuis douze siècles un destin commun.

Réalisé dès 2002, le regroupement de ces cinq communes au sein d'une intercommunalité est un atout majeur pour réaliser des projets à la hauteur d'un territoire riche d'une longue histoire et au patrimoine exceptionnel.

Avec l'installation de l'Office de Tourisme Intercommunal à la Maison du Patrimoine et du Tourisme depuis janvier 2017, notre communauté de communes s'est dotée d'un outil de médiation culturelle et a clairement affiché ses ambitions en matière de promotion et de valorisation du territoire. Une dynamique est en train de s'engager dont on comprend aisément les enjeux en termes d'image et de retombées économiques.

L'exposition *Trésors d'Archives de la Terre d'Argence* en est l'illustration : valoriser les richesses de nos communes et promouvoir l'identité de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence sont les objectifs que vise le service de la Culture et du Patrimoine dans cette partie de l'Occitanie. D'autant que la programmation culturelle va s'efforcer dès cette année 2017 de mettre en lumière encore davantage l'ensemble des témoins et témoignages de notre riche passé culturel et traditionnel. Si elle s'enracine dans un lointain passé, la Terre d'Argence rassemble toutes les qualités et le potentiel pour s'assurer un bel avenir...

Juan MARTINEZ
Président
de la Communauté de Communes
Beaucaire Terre d'Argence





Chers habitants de la Communauté de Communes, chers visiteurs,

Le musée d'histoire et d'archéologie Auguste Jacquet et le service en charge de la Culture et du Patrimoine de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ont choisi, à travers cette nouvelle exposition, de montrer les richesses de l'ensemble du territoire et en particulier des collections de ses archives. Dans une lettre écrite de la main même du frère du roi Charles V, le duc Jean de Berry s'adresse en 1384 aux Beaucairois ; plus tard c'est Jacques Necker lui-même, ministre des Finances de Louis XVI et le père de Madame de Staël qui adresse une missive aux habitants de la Ville de Beaucaire ; que dire de ce fabuleux livre de compte d'un marchand drapier du XVIII^e siècle, complété encore de ces échantillons de textile et conservé en parfait état dans les réserves mêmes du musée.

Les documents présentés touchent aussi bien à l'histoire de France qu'à l'histoire locale. De nombreux projets et plans de monuments de nos communes ont traversé les siècles : ceux de la fontaine au lion de Bellegarde, des halles de Beaucaire, des églises de Jonquières... Car les archives ne sont pas constituées uniquement de vieux papiers et de liasses de documents administratifs. A travers la sélection proposée pour cette exposition, un souci esthétique a conduit ses auteurs à porter un regard attentif sur des réalisations exceptionnelles, tels les plans dressés pour la construction d'une nouvelle église, la collégiale Notre-Dame des Pommiers de Beaucaire, ou le compoix orné de magnifiques lettrines conservé aux archives de Bellegarde.

On ne peut être qu'étonné de constater que des documents écrits il y a plusieurs centaines d'années ont pu traverser le temps sans en subir de dommages. Et c'est bien là le rôle des archivistes, des bibliothécaires et des conservateurs des collections de nos musées. Trouver l'équilibre entre diffusion des connaissances et protection des sources, permettre l'étude des documents anciens et assurer leur transmission aux générations futures, constituent les missions essentielles de ceux qui exercent ces passionnants métiers.

Je les remercie ici pour leur travail quotidien et leur implication au service de l'Histoire et du savoir.

Crédit photo : Ville de Beaucaire

Julien SANCHEZ
Vice-président
de la Communauté de Communes
Beaucaire Terre d'Argence
Délégué au Patrimoine





Remerciements

Nos remerciements s'adressent aux cinq communes de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence qui ont bien voulu mettre à disposition leurs locaux, leurs documents et leurs agents. Ils vont également vers les passionnés d'histoire et de patrimoine qui ont apporté leur contribution à la rédaction ou à la relecture des notices du présent catalogue, qui ont apporté leur soutien pour présenter quelques-uns des plus beaux trésors de nos archives, qu'elles soient manuscrites ou issues de fouilles archéologiques.

Archives communales de Beaucaire
Bibliothèque municipale de Beaucaire
Archives communales de Bellegarde
Archives communales de Fourques
Archives communales de Vallabrègues
Archives communales de Jonquières-Saint-Vincent

M. Pascal Crapé, association ABCP - Bellegarde
Mme Eliane Lacroix, adjointe à la mairie de Vallabrègues
M. Georges Sudres, historien - Vallabrègues
M. Christophe Pellecuer, service régional de l'archéologie Montpellier
M. Laurent Schneider, service régional de l'archéologie Montpellier
M. Olivier Ouradou, service départemental de l'archéologie - Nîmes
Mme Coralie Demangaot, société Hadès
Mme Sophie Izac, Centre de Documentation Archéologique du Gard - Nîmes
M. Rémi Carme, bureau d'investigations archéologiques, société Hadès
Vincent Mollet, Archives départementales du Gard
Elodie Cléophas, étudiante en patrimoine bâti, Arles

Nous tenons également à remercier l'équipe du musée Auguste Jacquet pour son implication dans le montage et la réussite de l'exposition.





Sommaire

Avant-propos

Cyrille VIVARELLI

09

Histoire de la constitution des fonds d'archives

Marie-Pierre MAURIN, Cyrille VIVARELLI

12

Bibliographie

14

Le catalogue de l'Exposition

Compoix de la Terre d'Argence

Cyrille VIVARELLI

16

Trésors d'Archives du Moyen-âge

Marie-Pierre MAURIN, Cyrille VIVARELLI

28

Trésors d'Archives de l'Ancien Régime

*Marie-Pierre MAURIN, Véronique MARTIN,
Michel DELAWOEVRE, Jean-Marie MERCIER,
Cyrille VIVARELLI*

42

Trésors d'Archives du XIX^e et du XX^e siècles

*Marie-Pierre MAURIN, Véronique MARTIN,
Michel DELAWOEVRE, Jean-Marie MERCIER,
Cyrille VIVARELLI, Julia ARNAUD*

76





Avant-propos

Exposition musée Auguste Jacquet de Beaucaire
20 mai 2017 au 29 avril 2018

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service et organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ».

Cette définition, telle qu'elle est inscrite dans la loi du 3 janvier 1979, dans son article 1^{er}, est la base de l'archivistique en France. Elle appelle plusieurs remarques : d'abord, tout document possède sa qualité d'archives dès sa création sans aucune condition d'ancienneté ; ensuite, pour être reconnu comme un document d'archives, il doit avoir été produit ou reçu par une personne physique ou morale dans l'exercice de son activité ; à la différence des pays anglo-saxons où il existe des termes différents selon qu'il s'agit de documents d'utilité courante (« records ») ou d'archives définitives (« archives »), sa forme physique et son support n'interviennent pas ; enfin, un fonds d'archives naît spontanément comme le résultat d'une sédimentation documentaire et se compose de documents liés entre eux en raison de leur origine et de leurs liens structurels (à la différence d'un dossier documentaire contenant des documents réunis sur un thème donné).

Cyrille VIVARELLI







10
Jehel. Berard.

~~M. p. f.~~ chillac

Et Dremierement Une

Du leuant

e. yeres dauec

Ey prisage

ll. nuig. de folix sa

t auct me

ed dauec

cinq guinea.

by froy

Histoire de la constitution des fonds d'archives de la Terre d'Argence

Item

Du leu

benget chemin entre deux dauec auct le chemin de lauberd

Du maruy auct bonard suze Contey la bigne des cartezades

treize dptec. Ey prisage quatre lincea trois s'oz trois d'uisa.

Et la terre trois guinea quatre boy s'oz et deux Ey prisage

sept s'oz s'oz d'uisa Comme tout quatre lincea dix s'oz

suuf d'uisa.

Item A la combe de saint Jesay une terre 'ofroy du leuat



Le catalogue et l'exposition *Trésors d'Archives de la Terre d'Argence* se présentent comme une illustration de la définition du terme « archives » : elle justifie nos choix de supports, de formes et de dates très diversifiés. Ainsi aux côtés des composites et cadastres, trouve-t-on des manuscrits d'origines et de nature diverses, tels que des correspondances, un livre de compte, mais aussi les archives du sous-sol, terme communément employé par les archéologues pour désigner les matériaux exhumés lors de leurs investigations pour interroger ces traces de l'activité humaine.

Témoins de l'histoire politique, sociale, administrative et fiscale de la commune depuis des siècles, les archives municipales de Beaucaire constituent l'une des plus importantes collections communales du Gard. C'est certainement à la foire de la Madeleine que l'on doit leur bonne conservation : chartes, privilèges octroyés et confirmation de privilèges devaient impérativement être conservées, tant la tenue de cette foire à Beaucaire relevait une importance économique pour la cité ⁽¹⁾. Aussi les autorités locales vont veiller à préserver et archiver ces documents. Dès le début du XVII^e siècle, des compilations sont réalisées : *l'Inventaire analytique des archives de Beaucaire commencé en 1604* par Jacques Dupuy, consul et poursuivi par Hélie Dupuy, son fils, lieutenant de viguier est dressé entre 1604 et 1612 ; conformément à une délibération des consuls du 10 août 1631, *l'Inventaire général de tous les titres actes et documents de la présente ville de Beaucaire* est établi et terminé en 1686. En 1771, Jérôme comte Dulong fait procéder à un nouvel inventaire des archives municipales de Beaucaire, suivi d'un travail de reliure des cartulaires, cadastres et délibérations consulaires ⁽²⁾. Le dernier inventaire en date est celui achevé en 1967 et publié en 1970 par l'archiviste paléographe Chassin de Guerny. C'est grâce à ce travail d'inventaire que de nombreuses recherches ont pu être menées sur l'histoire de la ville de Beaucaire.

Le fonds des archives de Vallabrègues représente un volume non négligeable. Les premiers inventaires dont nous disposons ont été réalisés par différents notaires et greffiers consulaires ; le plus ancien est daté de 1617. L'inventaire actuel est basé à la fois sur un inventaire analytique de 1859 ⁽³⁾, complété par Edouard Bondurand en 1899, alors que les archives de Vallabrègues étaient encore en dépôt aux archives départementales.

Outre ses archives modernes et contemporaines, les archives historiques de la commune de Bellegarde conservent des archives anciennes (antérieures à 1790) qui comportent des registres des délibérations consulaires d'Ancien Régime (de 1688 à 1790), des registres paroissiaux (1719-1745) et un composite de la commune daté de 1591. L'atlas cadastral napoléonien, daté de 1813, est également conservé. Un inventaire des archives modernes a été réalisé en 1974 : il porte sur les archives de 1790 à 1972.

La commune de Fourques conserve un fonds d'archives exceptionnel allant de la fin du XIV^e siècle à nos jours. Ce fonds est constitué de documents originaux et uniques ; c'est la mémoire écrite de la commune. Malheureusement perdu, le plus ancien inventaire des archives communales est daté de 1613. Cet inventaire est mentionné dans celui qui a été réalisé en 1858, lui-même en déficit. Dans les années 2000, plusieurs relevés ont été dressés, qui portent sur une partie des archives modernes et sur les registres anciens. Ces relevés s'appuient sur *l'Inventaire Général des registres des délibérations* (liasses contenant notamment les titres, documents, livres terriers, impositions et comptes de la commune) établi le 13 ventôse an V par Rebufat, agent municipal ; l'inventaire des archives et objets mobiliers de la mairie de Fourques, dressé en 1850 par Justin Gebelin, adjoint et qui a servi jusqu'en 1991 d'inventaire communal ; l'inventaire des archives communales de Fourques antérieures à 1790, dressé par François Feuillas en 1858 et vérifié par A. Bessot de Lamotte archiviste du Département.





A Jonquières-Saint-Vincent, les registres paroissiaux se divisent en deux fonds : d'une part les archives de la paroisse de Jonquières (de 1680 à 1798), celles du prieuré de Saint-Vincent d'autre part (entre 1639 et 1746). Outre le compoix de 1758, la commune conserve 25 registres de délibérations rédigées entre 1705 et 1982, un petit registre contenant notes et recherches réalisées en 1791-1792 sur les titres de la commune. Parmi les copies d'actes anciens qui le composent, se trouvent, par exemple, la copie d'une transaction de 1468 entre les habitants de Redessan et les seigneurs de Jonquières, celle d'un accord daté de 1402, pour le placement de bornes aux limites de Nîmes, Manduel, Redessan, Jonquières et Beaucaire. Une partie des archives anciennes (antérieures à 1790) et modernes (entre 1790 et 1940) sont toutefois en dépôt aux archives départementales du Gard depuis 2009. On y trouve des registres d'administration communale, des brevets, des affiches et de la correspondance reliée, des archives cadastrales, ainsi que des documents de gestion du XIX^e siècle, en particulier le dossier de construction de l'hôtel de ville.

La bibliothèque municipale de Beaucaire a ouvert ses portes en 1976. Mais déjà au XIX^e siècle, une bibliothèque existait, dont malheureusement le fonds a été dispersé au fil du temps. Certains ouvrages de valeur, comme le célèbre livre de Gaillard de Guiran ou encore des planches illustrées sur la Perse antique, ont pu toutefois regagner le fonds ancien de la bibliothèque municipale. Il a depuis été enrichi par quelques acquisitions. Une importante vente aux enchères organisée le 9 décembre 2000 en Mairie de Beaucaire, a permis en particulier d'acquérir un grand nombre d'ouvrages très intéressants. *L'Histoire administrative de la Ville de Beaucaire depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution de 1789*, d'Alexandre Eyssette, ou encore *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire*, par le chevalier de Forton, sont autant de trésors sur l'histoire de Beaucaire. Par la suite, les bibliothécaires ont toujours effectué une veille documentaire ; c'est de cette façon qu'ont pu être achetés des documents iconographiques comme les photographies originales de la construction de l'écluse du canal. Les dons des usagers constituent aussi une ressource intéressante et ont permis notamment d'enrichir la bibliothèque municipale de documents relatifs au Félibrige et à la défense de la langue provençale aux XIX^e et XX^e siècles.

Le fonds du musée d'histoire et d'archéologie Auguste Jacquet est le résultat de l'action collective de passionnés pour l'histoire et la culture du territoire communal de Beaucaire. Depuis la collecte de vestiges lapidaires antiques, découverts lors de l'implantation du canal de Beaucaire au XIX^e siècle, jusqu'au don d'une maquette de la Foire de Beaucaire en décembre 2012 par l'Association Renaissance du Vieux Beaucaire, les collections riches et variées du musée permettent chaque année tout autant de proposer de nouvelles expositions thématiques que de publier des études. Labellisé « Musée de France » en 2003, l'établissement a procédé entre 2012 et 2015 au récolement de ces collections. Ce long travail mené sur plus de 11 000 objets a permis une approche plus précise des fonds conservés et constituera un outil précieux au moment de définir un nouveau parcours muséographique, la volonté de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence étant dans les prochaines années de doter l'ensemble d'un nouvel écrin.

1 CHASSIN DU GUERNY (Y.) - *Répertoire numérique des archives communales de Beaucaire*, séries anciennes et séries modernes, Nîmes, Archives du Gard, 1970, p. 7.

2 CONTESTIN (M.) - *Histoire du temps passé, chronique du temps présent*, In ROCHE (D.) dir. - *La République des Lettres dans le Midi rhodanien* - Editions Privat, 2014, p. 195-209 et notamment p. 202-203. « La bonne conservation de la mémoire collective relevant en priorité de l'autorité consulaire... ».

3 Un inventaire analytique est un inventaire où, après analyses, l'essentiel du contenu d'un registre ou d'une liasse est décrit sommairement.





Bibliographie

CARME (R.), DEMANGEOT (C.) dir. - Collège Eugène Vigne Avenue de Farciennes, Beaucaire, Gard, HADES, *Rapport Final d'Opération Archéologique*, 2012, vol. 1 à 3.

Paul CASTANET (ancien instituteur), *La vie d'autrefois à Bellegarde*, travail manuscrit effectué en 1936.

CHAIZE (C.), REBOUL (M.), *La vie quotidienne à Beaucaire en 1900*, Ed. S.H.A.B., 1993.

CHEVALIER (C.), CONTESTIN (M.), Mercier (J.-M.), REBOUL (M.), ROUSSEAU (D.), ZARCONI (Th.) - *Archéologues, collectionneurs et érudits du Midi rhodanien : Anticomane et bibliophilie à Beaucaire (XVIII^e-XX^e siècle)*. Nîmes, éditions de la S.H.A.B., 2010.

Collectif - *Les Francs-Maçons*, Ed Pluriel, 2010.

Collectif - *A Jonquières on en parle encore...*, Editions Mairie de Jonquières Saint-Vincent, avril 2011.

CONTESTIN (M.) - *Le livre de compte d'un marchand drapier d'Aix en Foire de Beaucaire (1736-1739)*, In *Revue de La Provence Historique*, Fascicule 71, 1968, p. 174-179.

CONTESTIN (M.) - *Beaucaire - Le temps retrouvé*, Editions de l'Equinoxe, 1990.

CONTESTIN (M.) - *La Foire de Beaucaire, un grand marché européen*, Les Presses du Languedoc, 1995, seconde édition 2002.

EYSSETTE (A.) - *Histoire administrative de Beaucaire depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution de 1789*, Beaucaire, imprimerie E. Aubanel, 1884.

GASCO (Y.), REBOUL (M.) - *La pierre de Beaucaire*, Editions du Musée municipal Auguste Jacquet, Beaucaire, 1996.

GOIFFON (Abbé) - *Paroisses de l'archiprêtré de Beaucaire*, 1901, imprimerie Lafare-Ducros cousins.

JAUDON (B.) - *Les Compoix de Languedoc. Impôt, territoire et société du XIV^e au XVIII^e siècle*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

LAROUSSINIE (M.-A.) - *Il était une fois... Le Canal du Rhône à Sète*, Editions S.H.A.B., bulletin n°106, septembre 1990.

LOMBARD (O.), MICHELOZZI (A.), CONTESTIN (M.), ROCHE (J.) - *Beaucaire, notes historiques et archéologiques*, Montoux, 1974.

MATHONIERE (J.-M.) - *Iconographie et symbolique du blason des Compagnons Passants Tailleurs de Pierre*, In *Revue Renaissance Traditionnelle* n°122, avril 2000

MAZIER (P.) - *Jonquières Saint-Vincent dans la Costière de Nîmes*, Editions Lacour, Nîmes, 1990.

MAZIER (P.) - *Bellegarde et son terroir, entre Provence et Languedoc*, réédition C. Lacour, 1991.

MERCIER (J.-M.), ZARCONI (Th.) - *Les Francs-Maçons du pays de Daudet, Beaucaire et Tarascon - Destins croisés du XVIII^e au XX^e siècle*, Edisud, 2004.

ROBIN (C.), AGNELLI (B.) - *Franc-maçonnerie, objets de collection-trois siècles d'histoire*, Editions du Chêne, novembre 2012.

ROCHE (J.), LOMBARD (O.), REBOUL (M.) - *La collégiale Notre-Dame-des-Pommiers à Beaucaire*, Editions S.H.A.B., 1994.

ROCHE (J.) - *Histoire d'un édifice utilitaire, les halles de Beaucaire*, bull. S.H.A.B. n°142, septembre 1999.

ROCHE (J.) - *Le Canal du Rhône à Sète : son influence sur l'urbanisme de Beaucaire*, Editions S.H.A.B., bulletin Beaucaire-Argence n°5, juin 2006.

ROCHE (J.) - *Chroniques Beaucairoises, contributions à l'histoire de Beaucaire*, Editions S.H.A.B., 2008.

SUDRES (G.) - *Le droit de déguisement ou comment se protéger des crues du Rhône dans le bassin de Vallabrègues-Aramon au XVIII^e siècle*.





Les Compoix
de la Terre
d'Argence



Territoire, société, fiscalité, les compoix de la Terre d'Argence

Documents emblématiques du Sud de la France sous l'Ancien Régime, les compoix⁽¹⁾ sont des registres manuscrits de comptabilité fiscale, souvent volumineux, utilisés dès le XIV^e siècle dans de nombreuses villes du Languedoc. Les dépôts d'archives des communes de la Terre d'Argence en conservent plus d'une soixantaine ; le plus ancien, conservé à Beaucaire, est daté de 1390.

Le Languedoc est un pays de « taille réelle » : l'imposition porte sur les biens. Ainsi le compoix d'une communauté contient, sous le nom de chaque propriétaire et par articles séparés, la description de toutes les possessions, leur contenance, leurs confronts, leur nature, leur qualité et leur estimation. Grâce à ce rôle, pour chacune des parcelles, une répartition des tailles est réalisée en tenant compte de l'évaluation de leur valeur établie suivant le fonds de terre, l'exposition, la culture, etc. Ce type de compoix est dit « terrien » par opposition aux compoix « cabalistes » qui contiennent la liste des biens meubles des contribuables tels que troupeaux, bétail aratoire, industries artisanales... La commune de Vallabrègues en conserve quelques-uns.

Leur format est très divers et les volumes les plus épais peuvent être d'un poids conséquent. Malgré une infinité de variantes, la composition des compoix suit une organisation souvent similaire. Une sorte de préambule, plus ou moins long, commence par des indications d'importance : pourquoi on le fait (ou refait), les noms des consuls et des principaux habitants, l'historique détaillé des opérations, la mention des unités de mesure, l'entrepreneur, les arpenteurs (ou « agrimensseurs »), les estimateurs choisis, le tarif d'allivrement selon la nature, la qualité, la superficie des biens, les détails de l'adjudication et le prix, la référence aux autorités constituées, la délimitation précise des limites du consulat (le taillable), des notations diverses et surtout la date de confection. Au début ou en fin de volume est fréquemment rédigée une table des assujettis qui, le plus souvent, donne les noms des contribuables dans l'ordre même du compoix.

Le compoix décompose ensuite les biens de chaque propriétaire par « item » (paragraphe qui décrit un élément de propriété) et en quelques lignes, en fonction de l'importance du bien. La plupart des « items » concerne un bien immobilier (le plus grand nombre de cadastres ne recense que le foncier). Les biens sont désignés par leur nature : ainsi on trouve, dans les compoix écrits en occitan, les termes d' « ostal » (maison), « maironeta » (petite maison), « obrador » (atelier), « porcarié » (porcherie), « fort » (four), « cortil » (enclos près de la maison), « celhié » (cellier), « becort » (arrière-cour), « botiga » (boutique). Parfois on lit des indications qui précisent l'activité ou l'état comme « filador » (atelier de filage du chanvre), « desrut » (ruiné), « fondut » (écroulé). Si c'est une parcelle : « tèrra » (terre, superficie que l'on peut labourer et ensemercer), « prat » (pré), « òrt » (jardin), « èrm » (inculte, en friche), « vinha » (vigne), « vergantièra » (oseraie), « plantièr » (jeune vigne).

Puis le compoix indique la localisation, d'abord par le lieu-dit (nom de la parcelle, du hameau ou du tènement), enfin par ses limites (confronts). Cela peut être les parcelles voisines, un « camin » (chemin), un « rieu » (ruisseau), un « valat » (fossé)... Des indications d'orientation complètent la description : « dous levant » (du côté est), midi, couchant, septentrion. Enfin, et ce n'est pas le moins compliqué, le compoix mentionne la superficie du bien. Sous l'Ancien Régime la diversité des unités de mesure est telle qu'il est difficile de faire une interprétation exacte des données. On retrouve des mesures comme le « quarta » (5 ares environ), le « quartairada » (20 ares environ), l' « eiminada » (8 à 10 ares), le « jornal » (superficie d'environ 20 ares de pré qu'un homme peut faucher en un jour). La qualité du bien est aussi estimée, soit par des adjectifs comme bon, moyen, maigre ou par des précisions comme « cremador » (terre sans possibilité d'irrigation). La description de l' « item » se conclue par l'allivrement (l'imposition) exprimé en valeurs monétaires, là aussi souvent difficiles à appréhender : « liura » (livre), « denièr » (denier), « pogèsa » (pougèse, monnaie du Puy), florin, etc.





Matrices à la fois cadastrales et fiscales, les compoix sont des sources inestimables pour la recherche historique. On peut ainsi suivre, sur plusieurs siècles, l'évolution des communautés languedociennes, l'urbanisation d'un quartier, la démographie, les niveaux sociaux, les changements de culture d'un terroir, l'évolution du patrimoine d'une famille. Au fil des compoix se perçoivent aussi les mutations de la langue vernaculaire et la lente francisation de l'occitan, ou bien encore, à travers les lettrines, l'imaginaire médiéval. Au niveau de la communauté de communes, beaucoup reste à faire. Un travail de numérisation a été entrepris ces dernières années : ce moyen de diffusion au plus grand nombre ouvre d'intéressantes perspectives de recherche et devrait déboucher sur une meilleure connaissance de la Terre d'Argence médiévale ⁽²⁾.



Le compoix de Bellegarde. Lettrine ouvragée.





Le compoix de Beaucaire, 1390 :

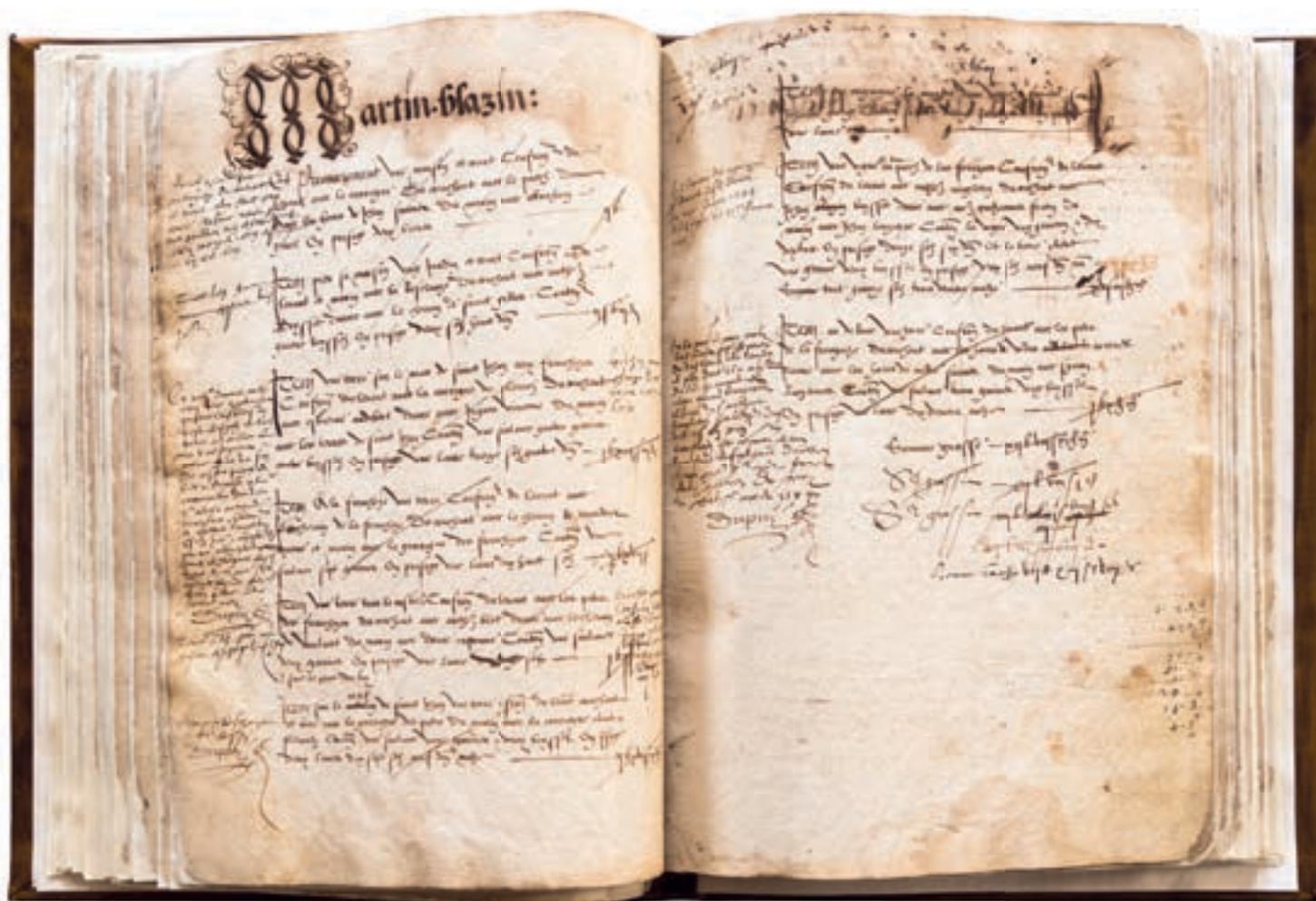
D'après une inscription tardive localisée sur le premier folio, cet imposant volume écrit en occitan est daté de 1390 (« Livre grix plus vieux. Compoix de 1390 »). Dépourvu malheureusement de préambule, le manuscrit comporte un total de 222 folios et semble l'œuvre de plusieurs mains. Le corps de l'ouvrage est divisé en « Gacha » (gâches en français ou « quartiers »)⁽³⁾, organisation et appellation que l'on retrouve dans les compoix postérieurs⁽⁴⁾ : « Gacha de Fustarié », « Gacha de Mercat », « Gacha del Cementeri », « Gacha de la Curatarié », « Gacha de la Mota », « Gacha de la Bocarié », « Gacha de l'Espital », « Gacha de la Cros ». Les rôles du compoix comportent pour chaque contribuable le taux d'allivrement pour la taille, mais aussi le cens (la « censa ») versé au roi, ainsi que les redevances seigneuriales dues pour chaque bien, en monétaire ou en nature. Les mutations de propriété, nombreuses, sont indiquées dans les marges et au bas des folios. M. Casado⁽⁵⁾, auquel cette étude doit beaucoup, note : « Ce compoix est un document historique remarquable sur les dégâts causés par les eaux du Rhône, illustrés par des exemples multiples avec un champ lexical varié : « terras gastadas per Roze » ; « mas en Argense que Roze n'a fondut un tros » ; « terra destrucha per lo flum de Roze » ; « terra et bosc que Roze n'a portat mays de la mitat » ; « tres sestairadas de terra... que Roze a tot gastat » ; « vinha destrucha per lo Roze », etc. Autre élément remarquable, ce compoix est orné de magnifiques lettrines variées à la symbolique parfois complexe. On y relève des lettrines en forme de poissons, d'oiseaux, mais aussi des représentations d'hommes en armes. Un dessin fait exception, c'est la représentation d'une créature fantastique semblable à un dragon diabolique. Il est à noter que dans l'ensemble de l'ouvrage, c'est la seule représentation figurée qui n'est pas une lettrine. Est-ce là une représentation de la célèbre légende chroniquée par Gervais de Tilbury au début du XIII^e siècle, dans son récit *De lamis et dracis et phantasis*, du Drac de Beaucaire ?





Le compoix de Bellegarde, 1571 :

Ce registre daté d'octobre 1571 comporte 128 folios. Si hélas le préambule explicatif manque, il dispose, en début de manuscrit, d'une rubrique (la table des assujettis) et d'un compte de clôture (montant global payé par la communauté) placé en fin. Le corps du texte comprend tout d'abord les propriétaires Bellegardais, puis les « forains », c'est-à-dire les contribuables domiciliés dans les villages et villes voisins d'Aramon, Beaucaire, Bezouze, Boulhargues, Manduel, Redessan, Tarascon et dénommés « Les Estangiers »⁽⁶⁾. La langue de ce compoix est le français du XVI^e siècle ; les termes occitans sont conservés s'il n'y a pas leurs équivalents français. Les lettrines sont particulièrement belles et travaillées, au point que le rédacteur a énormément encré certaines, provoquant des dommages sur certains folios.







Le compoix de Jonquières-Saint-Vincent, 1758 :

Cet imposant registre de 250 folios s'ouvre par une série d'actes qui détaillent le protocole d'élaboration du compoix. La première délibération retranscrite, datée de 1751, justifie la confection d'un nouveau compoix autant par l'état de délabrement de celui qui est en usage⁽⁷⁾ que par le besoin d'inclure « le grand nombre de terres qui ont été ouvertes dans les vaccans ou garrigues » et de les assujettir à la taille « sans que les particuliers qui en jouissent aient jamais payé la taille ». Cette demande est validée par la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier ; l'autorisation de ladite administration est suivie de la copie de la prestation de serment de Pierre Martin, arpenteur juré de la Ville de Beaucaire auquel est confiée la réalisation du compoix.

Après ces actes justificatifs se trouve une rubrique dans laquelle les propriétaires sont classés par « clausades » et par ordre alphabétique. Ce terme de « clausade » est important car il désigne un type particulier de compoix qui se rencontre rarement (dans le Gard : Langlade, Codognan, Congéniès). Contrairement à la pratique habituelle qui estime les biens parcelles par parcelles selon leur nature ou les cultures pratiquées, ici le compoix découpe le territoire en clausades auxquelles on attribue un degré de qualité de 1 à 3 (bon, moyen et faible). Dès lors, toutes les terres dans chaque clausade sont estimées selon leur superficie et le niveau de qualité⁽⁸⁾.

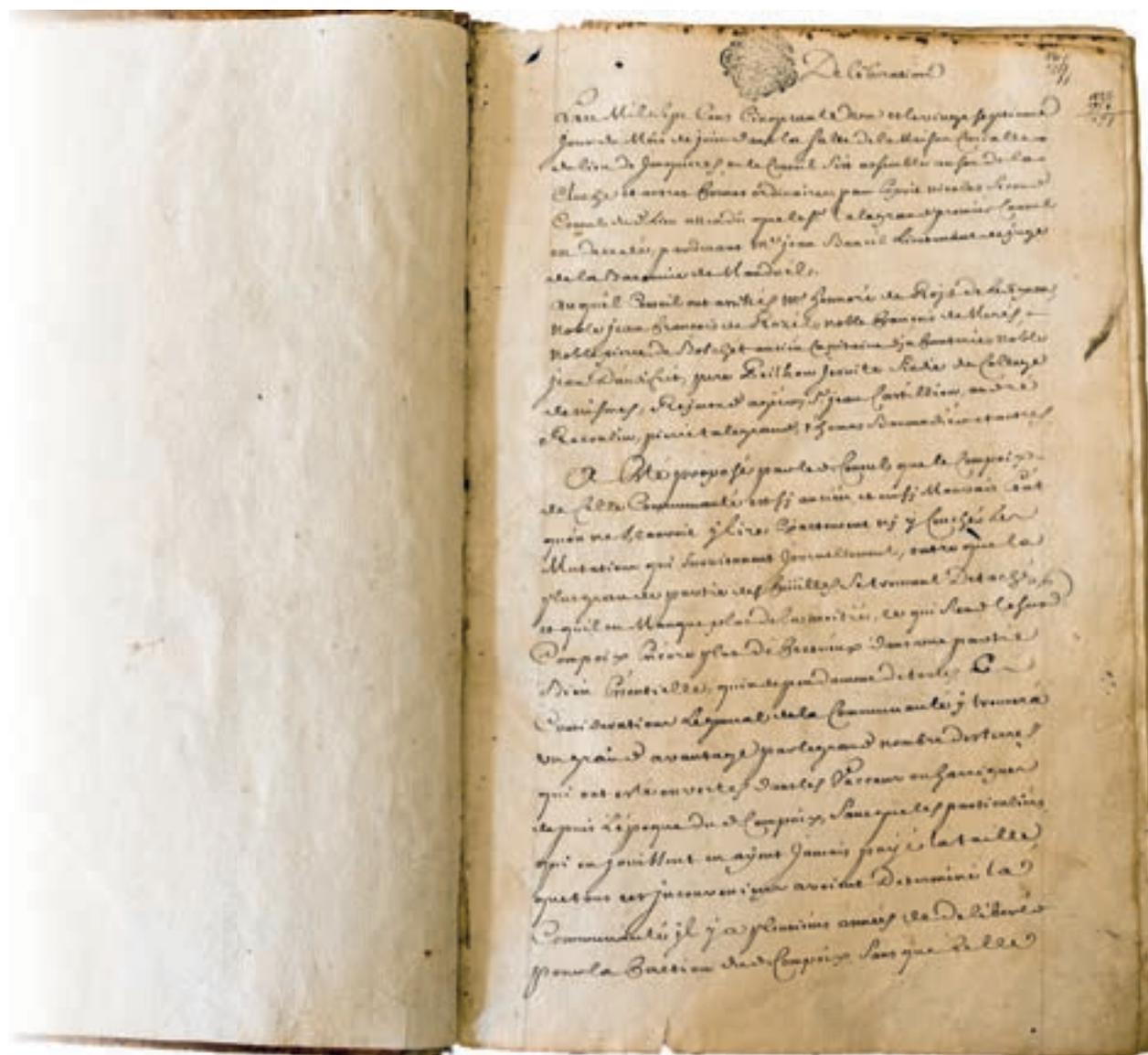
À la suite de la rubrique, le rapport (préambule) du compoix détaille avec précision chaque clausade (ici au nombre de 73), mentionne même les exceptions et indique les montants d'imposition (au premier degré, au second, etc.). La mention rigoureuse des mesures utilisées est un autre point intéressant du préambule⁽⁹⁾, l'imposition est réalisée par salmée : au premier degré (bon), elle est de trois livres, deux livres au second (moyen) et quinze sols au troisième (faible).

La liste des propriétaires débute avec Alexandre Ginhoux, Seigneur de Saint-Vincent, avocat syndic du diocèse de Nîmes pour lequel on relève plus d'une trentaine de biens dont « une maison servant de château, remise, écurie, bergerie, basse-cour » et se poursuit avec plus de 330 noms. Parmi ces propriétaires on relève des nobles beaucairois comme Victor Desroys de Ledignant gouverneur de Beaucaire, Jean-Baptiste Charles de Boschet, mais aussi de l'Argence comme Monsieur Louis Duplicy, maire de Vallabrègues ; des ecclésiastiques, comme le prieur de Saint Vincent, les pères Jésuites de la ville de Nîmes (lesquels possèdent plus d'une vingtaine de biens composés de métairies, olivettes, prés et vignes) ; des roturiers comme Raymond Agier (maître chirurgien), Esprit Subey (meunier), Estienne Rattier (bourgeois de Nîmes) et quelques femmes (Catherine Combrette, Marie Fabre, etc.). Parmi les professions indiquées on note de nombreux bergers, des laboureurs, des cordonniers, des maçons et des ménagers.

Au folio 238, commence l'« adverement »⁽¹⁰⁾ des biens prétendus nobles. En pays de taille réelle, il y a deux sortes de biens : les biens réputés nobles sur lesquels on ne paie pas la taille, et les biens non-nobles qui la supportent. C'est un état définitif : le bien noble reste noble même s'il échoue en main roturière, le bien non-noble reste roturier et imposable même s'il est la propriété d'un noble. Anoblir une terre pour échapper à l'impôt s'avère une pratique de plus en plus courante au XVII^e siècle, c'est pourquoi en 1707, la Cour des Aides et des Finances de Montpellier, exige par un édit le recensement dans les compoix des terres prétendues nobles et d'en fixer l'impôt, à charge aux possesseurs de prouver la « nobilité ». C'est ainsi qu'au folio 238 sont recensés les biens à Jonquières d'une figure de la noblesse languedocienne : « Advèrement de haut puissant Seigneur Messire Anne Joseph de Louet Demurat de Noguere Marquis de Calvisson Baron de Manduel et des Etats Seigneur de Massilargues et autres places Lieutenant pour le Roy en la Province du Languedoc »⁽¹¹⁾, une quarantaines de possessions « prétendues nobles » y sont inscrites.



Ce compoix de Jonquières Saint-Vincent est parsemé de surcharges, d'ajouts, d'annotations qui témoignent de la pratique courante d'indiquer les mutations, les acquisitions, ventes et autres précisions. Mais on remarque d'autres surcharges, beaucoup plus tardives, qui datent de la période révolutionnaire : elles consistent par l'ajout de sections, de numéros de parcelles, de reports. Ces annotations correspondent à la mise en œuvre des profondes réformes cadastrales des années 1790-1791. Ces adjonctions, rares dans les compoix, pourraient permettre de reconstituer, avec l'aide des cadastres ultérieurs, une véritable représentation de la propriété foncière à Jonquières-Saint-Vincent sous l'Ancien Régime. Ce compoix est donc, par de nombreux aspects, exceptionnel tant par son contenu (détails de l'élaboration, panorama des possédants) que par ses spécificités (clausades, mentions révolutionnaires).



Le compoix de Vallabrègues, 1448 :

La commune de Vallabrègues conserve un nombre impressionnant de compoix et de brevètes⁽¹²⁾. Sur une quarantaine recensée, le plus ancien est daté de 1430, le dernier a été réalisé en 1789. Pourquoi autant de documents ? La plupart des communes du Languedoc refont leur compoix tous les 80 à 100 ans ; c'est une entreprise particulièrement coûteuse qui nécessite un travail énorme. Mais à Vallabrègues, une nouvelle fois c'est le Rhône qui décide et oblige. Au fil des années, les évolutions du fleuve modifient et transforment le parcellaire disponible. Ces terres sont soumises à un droit local, particulier et ancien : les « déguisements » du Rhône. En substance, ce droit est le remplacement « des terres démolies par des terres revenues en nature »⁽¹³⁾ : un propriétaire est ainsi dédommagé de la perte de terres provoquée par le Rhône, par l'obtention de nouvelles. Cela contraint la communauté à réviser et à refaire régulièrement ses documents cadastraux en y ajoutant les terres libérées par le Rhône ou inversement, celles qu'il a reprises. Cela est source de nombreuses contestations, contentieux et procès dont témoignent les nombreux actes de jugements conservés dans les archives de la commune. Le registre présenté, à la fois compoix et brevète, date de 1448 et est écrit en occitan. Cet imposant volume contient l'allivrement pour la taille, mais aussi pour le « cens » de plus de 2 000 propriétés. Les propriétaires soumis à l'impôt sont pour la plupart des Vallabrégants, mais on relève également quelques habitants des villages voisins de Comps, Montfrin, Théziers et Aramon. L'étude des compoix de Vallabrègues reste à faire ; leur nombre, leur diversité (classiques, cabalistes) en font des sources inestimables mais inexploitées de l'histoire de la Terre d'Argence.

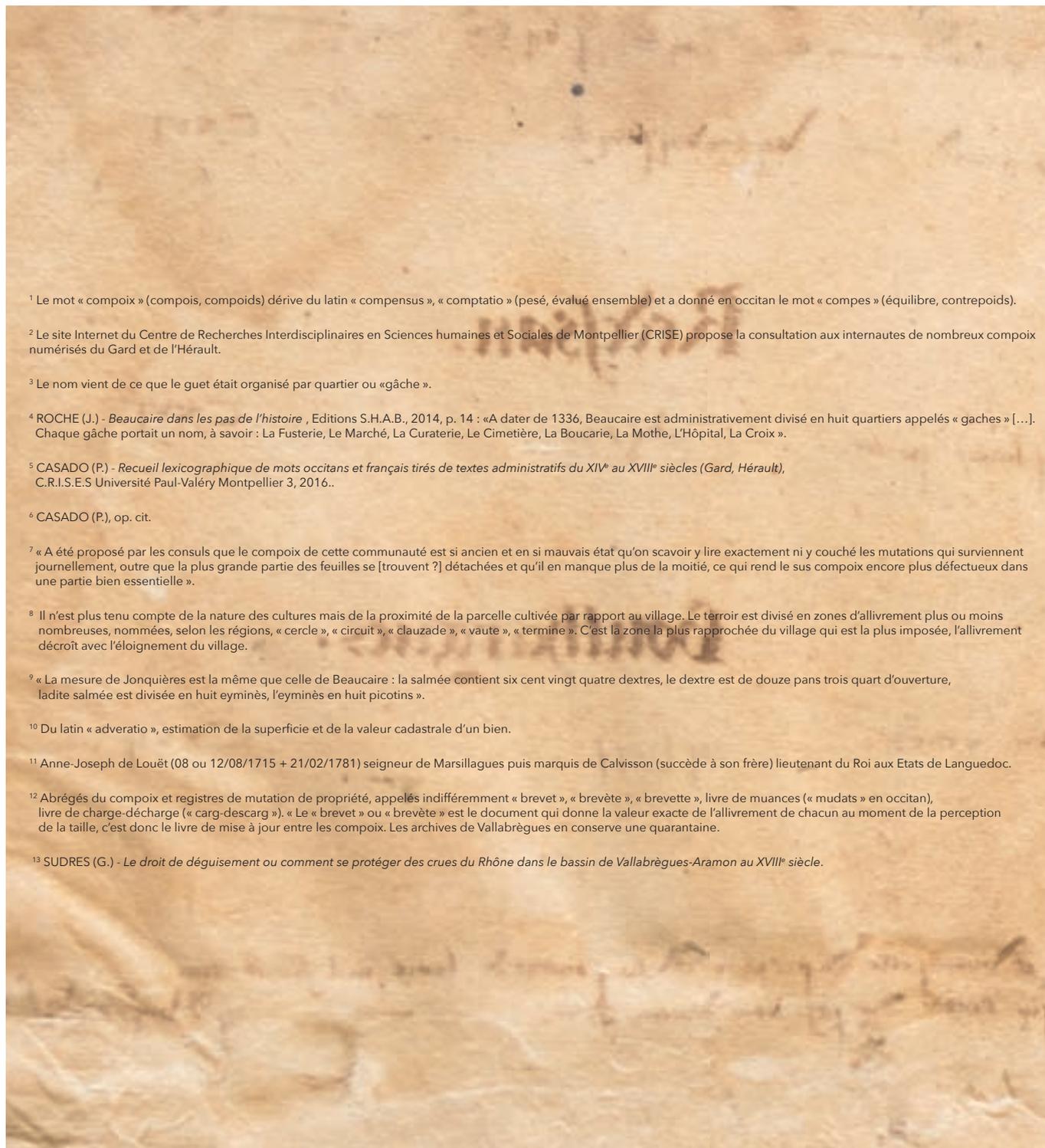


Le livre compoix du lieu de Fourques, 1763 :

Ce registre daté de 1763 s'ouvre par un préambule explicatif qui reprend les principales délibérations où sont précisées les conditions d'élaboration du compoix. Comme souvent, ce sont le mauvais état et le manque de clarté du registre en usage qui décident de la confection d'un nouveau. « Personne n'ignore le mauvais état où se trouve le compoix de la communauté, pour y manquer un grand nombre de feuillets (...) en sorte qu'il n'est pas possible d'en connaître la date, qu'il paraît seulement par les mutations couchées à la marge, y en avait de l'année 1646, que dans cet état les départements des impositions ne pourront être réguliers (...) ».

Ce compoix, qui recense 240 propriétaires sur toute la commune, est divisé en cinq parties. La première est consacrée « aux bien prétendus nobles », sujets à l'impôt seulement pour les frais d'entretien des chaussées. La deuxième est l'« allivrement » de la taille et débute avec Messire Louis Guillaume de Bon, seigneur et baron de Fourques, premier président et intendant du Roussillon. La troisième est constituée de l'historique détaillé des opérations et l'explication des calculs d'imposition. La quatrième partie est « la continuation » des impositions avec mentions, renvois, ajouts et mutations. Enfin, la dernière partie est composée de la table des assujettis.





¹ Le mot « compoix » (compois, compoids) dérive du latin « compensus », « comptatio » (pesé, évalué ensemble) et a donné en occitan le mot « compes » (équilibre, contrepoids).

² Le site Internet du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences humaines et Sociales de Montpellier (CRISE) propose la consultation aux internautes de nombreux compoix numérisés du Gard et de l'Hérault.

³ Le nom vient de ce que le guet était organisé par quartier ou « gâche ».

⁴ ROCHE (J.) - *Beaucaire dans les pas de l'histoire*, Editions S.H.A.B., 2014, p. 14 : «A dater de 1336, Beaucaire est administrativement divisé en huit quartiers appelés « gaches » [...]. Chaque gâche portait un nom, à savoir : La Fusterie, Le Marché, La Curaterie, Le Cimetière, La Boucarie, La Mothe, L'Hôpital, La Croix ».

⁵ CASADO (P.) - *Recueil lexicographique de mots occitans et français tirés de textes administratifs du XIV^e au XVIII^e siècles (Gard, Hérault)*, C.R.I.S.E.S Université Paul-Valéry Montpellier 3, 2016..

⁶ CASADO (P.), op. cit.

⁷ « A été proposé par les consuls que le compoix de cette communauté est si ancien et en si mauvais état qu'on scavoit y lire exactement ni y couché les mutations qui surviennent journellement, outre que la plus grande partie des feuilles se [trouvent ?] détachées et qu'il en manque plus de la moitié, ce qui rend le sus compoix encore plus défectueux dans une partie bien essentielle ».

⁸ Il n'est plus tenu compte de la nature des cultures mais de la proximité de la parcelle cultivée par rapport au village. Le terroir est divisé en zones d'allivrement plus ou moins nombreuses, nommées, selon les régions, « cercle », « circuit », « clauzade », « vaute », « termine ». C'est la zone la plus rapprochée du village qui est la plus imposée, l'allivrement décroît avec l'éloignement du village.

⁹ « La mesure de Jonquières est la même que celle de Beaucaire : la salmée contient six cent vingt quatre dextres, le dextre est de douze pans trois quart d'ouverture, ladite salmée est divisée en huit eyminès, l'eyminès en huit picotins ».

¹⁰ Du latin « adveratio », estimation de la superficie et de la valeur cadastrale d'un bien.

¹¹ Anne-Joseph de Louët (08 ou 12/08/1715 + 21/02/1781) seigneur de Marsillagues puis marquis de Calvisson (succède à son frère) lieutenant du Roi aux Etats de Languedoc.

¹² Abrégés du compoix et registres de mutation de propriété, appelés indifféremment « brevet », « brevète », « brevette », livre de muances (« mudats » en occitan), livre de charge-décharge (« carg-descarg »). « Le « brevet » ou « brevète » est le document qui donne la valeur exacte de l'allivrement de chacun au moment de la perception de la taille, c'est donc le livre de mise à jour entre les compoix. Les archives de Vallabrègues en conserve une quarantaine.

¹³ SUDRES (G.) - *Le droit de déguisement ou comment se protéger des crues du Rhône dans le bassin de Vallabrègues-Araron au XVIII^e siècle*.





Trésors
d'archives
du
Moyen-âge





Une découverte exceptionnelle : des ateliers de production de faïence médiévale à Beaucaire

Le terme « majolique » est synonyme de « faïence » ; il désigne une céramique réalisée en argile, recouverte d'une glaçure opacifiée à l'oxyde d'étain, sur laquelle sont apposées à cru des pigments ou des couleurs d'oxydes métalliques. Sous l'effet d'une cuisson à haute température (800-900°), les couleurs et le décor sont révélés.

Les dernières découvertes attestent d'une production de majolique à Beaucaire dès le début du XIV^e siècle⁽¹⁾. L'existence sur la commune d'un atelier de fabrication de céramique médiévale était jusque-là connue des seules sources écrites⁽²⁾ et l'archéologie n'avait encore révélé aucune trace d'aménagements artisanaux liés à cette activité. C'est en 2008, au pied de la colline du Sizen et à l'occasion d'une opération d'archéologie préventive menée en amont des travaux de construction du collège Eugène Vigne, que des ateliers de potiers ont finalement été découverts. Si l'extension totale du quartier artisanal n'est pas connue⁽³⁾, il est assuré qu'il se trouve hors de la ville médiévale, à proximité du rempart occidental et en bordure d'un ancien axe de circulation qui traverse alors le faubourg pour relier Beaucaire à Remoulins.

L'étude du mobilier exhumé⁽⁴⁾ démontre que l'atelier de Beaucaire a utilisé différentes pâtes et produit deux grandes catégories de céramique tournée. La mieux représentée consiste en une vaisselle culinaire réalisée dans une argile réfractaire non locale. Les marmites, poêlons à queue, jattes et couvercles, pégaus ou toupins couverts d'une glaçure jaune, brune ou verte, sont très comparables aux productions contemporaines de la région d'Uzès qui inondent le marché languedocien et provençal au XIV^e siècle⁽⁵⁾. Cette pâte a servi aussi à confectionner de rares vaisselles en faïence monochrome ou à décor peint en vert et brun.

La seconde catégorie, minoritaire, est constituée de récipients fabriqués dans une argile calcaire, essentiellement des vases sans revêtement pour le service (cruches à anse de panier et bec tubulaire, fourques à anneau), quelques bols, coupes et cruches pour la table, voire des tirelires et des petits pots à pharmacie (« albarelli »). Cette pâte calcaire a également été utilisée pour produire une faïence peinte ou monochrome, sous la forme de coupes, coupelles, bols, cruches, qui rappellent les productions tardives des ateliers de Marseille⁽⁶⁾ et un groupe de majoliques vertes et brunes déjà identifié notamment sur le site du château médiéval de Beaucaire et à la toute proche abbaye de Saint-Roman-de-l'Aiguille.

Ainsi l'atelier de Beaucaire oblige à reconsidérer les attributions proposées jusqu'ici. Les pièces à glaçure plombifère traditionnellement rattachées au centre de poteries réfractaires de l'Uzège dans le Gard, pourraient avoir été fabriquées, pour une part, dans l'officine de Beaucaire. Pour expliquer cette confusion, l'hypothèse de l'arrivée à Beaucaire, d'artisans déjà formés, avec transmission de savoir-faire, est envisageable⁽⁷⁾, tout autant que le transport de terre réfractaire depuis l'Uzège⁽⁸⁾. Sur ce point, il faut encore attendre les résultats des analyses de pâtes, afin de caractériser les argiles employées et de cerner plus précisément la diffusion des produits sur les sites voisins⁽⁹⁾.

De même, les attributions aux ateliers d'Avignon, des faïences en argile calcaire découvertes à Arles, Pont Saint Esprit ou à l'abbaye de Montmajour doivent être reconsidérées, l'atelier de Beaucaire ayant produit, au XIV^e siècle, des majoliques peintes. Le musée Auguste Jacquet en conserve déjà quelques pièces, trouvées à Saint Roman ou sur le site du château de Beaucaire entre 1983 et 2016. Bientôt il sera dépositaire d'un ensemble provenant d'opérations archéologiques conduites sur le site de la forteresse par M. Laurent Schneider en 1990⁽¹⁰⁾. Quelques uns de ces objets et des exemplaires découverts au pied de la colline du Sizen ont fait l'objet, pour les besoins de l'exposition, d'un prêt⁽¹¹⁾.



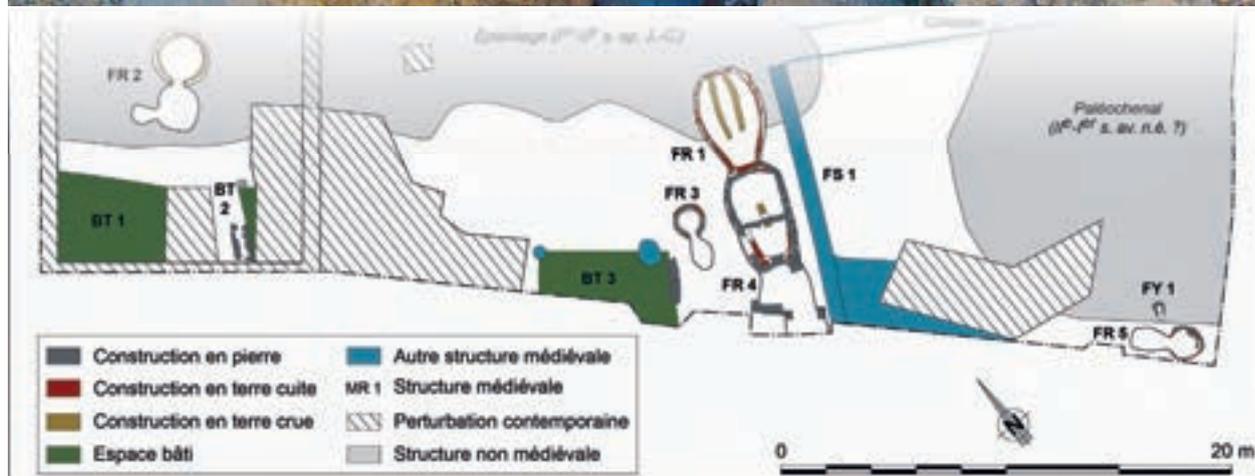


Photo générale du four 4 depuis le sud
Plan général de la zone d'activité artisanale du XIV^e siècle





Fragments de vaisselle en faïence à décors peint vert et brun. Château de Beaucaire.





Pot à bec verseur, céramique monochrome blanche. Château de Beaucaire





Sept mètres de témoignages d'emprise fiscale et territoriale de l'église de Saint-André de Vallabrègues. Parchemin de reconnaissances féodales, 1351.

La paroisse Saint-André de Vallabrègues semble de fondation ancienne. Les évêques d'Uzès disposent sur cette communauté des droits de suzeraineté, affirmés et confirmés en 1211 par Philippe Auguste qui précise dans une charte la possession du « *Castrum de Volobreca* ». L'Église détient ainsi quantité de biens sur le terroir de Vallabrègues. Au XIII^e siècle par exemple, la seigneurie de la Commanderie du Temple à Montfrin possède de nombreux tènements¹². Ces possessions sont recensées par des actes de reconnaissances, tels les cartulaires n°082 (2-3 février 1239, quatorze déclarations pour des biens à Vallabrègues) et n°102 (13 janvier 1251, seize déclarations).

Ce même système de reconnaissances est mis en œuvre dans le parchemin présenté ici. Long de plus de sept mètres, ce manuscrit est une succession de trente-sept actes notariés liés les uns aux autres pour former un « volumen » collé. La blancheur du parchemin témoigne de la grande qualité de la peau utilisée, vraisemblablement du vélin¹³, comme de l'importance des textes inscrits. Ces actes sont des reconnaissances féodales : elles fixent la condition d'une terre inféodée à des droits seigneuriaux au bénéfice de la paroisse Saint-André de Vallabrègues. Comme il est d'usage, ces opérations ont été passées devant un notaire (Pierre Texons [Cexons ?], notaire à Vallabrègues) et des témoins (ici Pierre Peyrot, Jacob Aquitère, Valolso et d'autres).

Les droits reconnus dans ce document de 1351 sont de trois types : censés, leudes et emphytéoses. Le cens est une imposition purement foncière : elle consiste en une redevance annuelle, perpétuelle et fixe due au seigneur par son tenancier pour un fonds, appelé censive, qu'il tient de lui. La censive peut consister en une terre, une parcelle bâtie, un moulin ou un bac, un péage sur un chemin, des têtes de bétail avec un droit de pâturage, mais aussi un vaste domaine.

Contrat agraire, l'emphytéose est un bail de longue durée ; contrairement au cens qui est un impôt, l'emphytéose féodale est un loyer sur la terre.

La leude est de nature différente : levée essentiellement dans le Languedoc, c'est un droit de péage local. Les Archives Départementales du Gard conservent un document daté de 1431, intitulé *Tarif de la Leude*¹⁴ qui précise les conditions de prélèvement de cet impôt seigneurial au marché de Sumène. « Chaque marchand étranger qui tient table de draps pour vendre en menu payera un denier chaque jour de vendredy ou un autre jour de la semaine, à choisir, et chaque foire, et ainsi sera fait des merciers ». C'est donc un impôt sur toutes les marchandises vendues par des marchands étrangers.

Le nombre d'actes est conséquent et les archives de Vallabrègues conservent plusieurs autres actes du même type, qui témoignent de la puissance de l'église de Saint-André. On relève ainsi une reconnaissance de cens datée de 1308 sur une vigne, une autre de 1312 sur une maison ; un parchemin daté de 1328 en concentre dix cousues ensemble. Les actes conservés ne concernent pas seulement Vallabrègues : un acte judiciaire de 1351 condamne un certain Jacques Durand à payer une redevance de 9 sols, avec un quartant d'huile, provenant d'une olivette à Aramon inféodée à l'église de Vallabrègues ; un autre daté de 1309 est la reconnaissance d'une cense fondée sur une vigne à Comps. Ce nombre considérable de propriétés et les revenus afférents durent procurer à l'église Saint-André une surface financière importante et permettre l'entretien et la construction de bâtiments telle l'église paroissiale, qualifiée en son temps de « basilique ». Cet édifice a été, hélas, emporté par le Rhône en 1645 lors d'une terrible inondation.





Menacés, les Beaucairois doivent s'armer. Parchemin du duc du Berry, 1384.

A la fin du XV^e siècle, au cœur de la guerre de Cent Ans, le Royaume de France est exsangue. En 1384, le jeune roi Charles VI est sous la coupe du conseil de régence dominé par ses oncles, les frères de Charles V mort en 1380, qui accaparent le pouvoir : Louis d'Anjou, Jean de Berry et Philippe de Bourgogne. En 1384, Jean Ier de Berry, lieutenant du roi, contrôle le Languedoc alors troublé par les pillages des routiers et les insurrections urbaines. Pour rétablir la situation, des lettres d'abolition générale⁽¹⁵⁾ ou de rémission sont délivrées moyennant le paiement d'une amende conséquente. Les sénéchaussées de Beaucaire, Toulouse et Carcassonne sont condamnées à payer la somme énorme de 800 000 francs d'or. La levée de cette somme entraîne la révolte des Tuchins⁽¹⁶⁾ qui, dès 1382, ensanglante les diocèses de Nîmes et de Maguelonne. Dans le Languedoc, pour faire face à l'avidité du duc de Berry, certains nobles et des bourgeois se joignent à la révolte ; les exactions et la répression qui s'ensuivent sont épouvantables.

Sur l'autre rive du fleuve, l'adoption en 1380 de Louis d'Anjou (frère de Jean de Berry) par la reine Jeanne met la Provence en ébullition. La région est coupée en deux entre les partisans de Louis d'Anjou⁽¹⁷⁾ et ceux de Charles Duras regroupés autour des villes d'Aix, Nice et Tarascon. De 1382 à 1387, la guerre dite de l'Union d'Aix fait rage, la confusion est à son comble. Ainsi des deux côtés du Rhône, la guerre civile s'étend et les deux situations ne vont pas tarder à s'imbriquer. Le Royaume de France intervient dans la lutte en Provence au printemps 1383 ; c'est Enguerrand d'Eudin, le sénéchal de Beaucaire⁽¹⁸⁾ qui mène les troupes royales dans le comté. Il assiège Aix et avec l'aide des Marseillais tente de repousser les Carlistes (partisans de Charles de Duras) hors de Provence. Mais une nouvelle épidémie de peste à l'été 1383 l'oblige à lever le siège. De son côté, après être intervenu en Provence orientale avec les troupes de son sénéchal Balthazar Spinola, Charles Duras s'allie avec les Tuchins pour dévaster la Provence arlésienne. Au printemps 1384, le chef tuchin, Étienne Augier, plus connu sous le nom de Ferragut, s'installe dans les Alpilles et fait régner la terreur jusqu'au Rhône et Arles⁽¹⁹⁾.

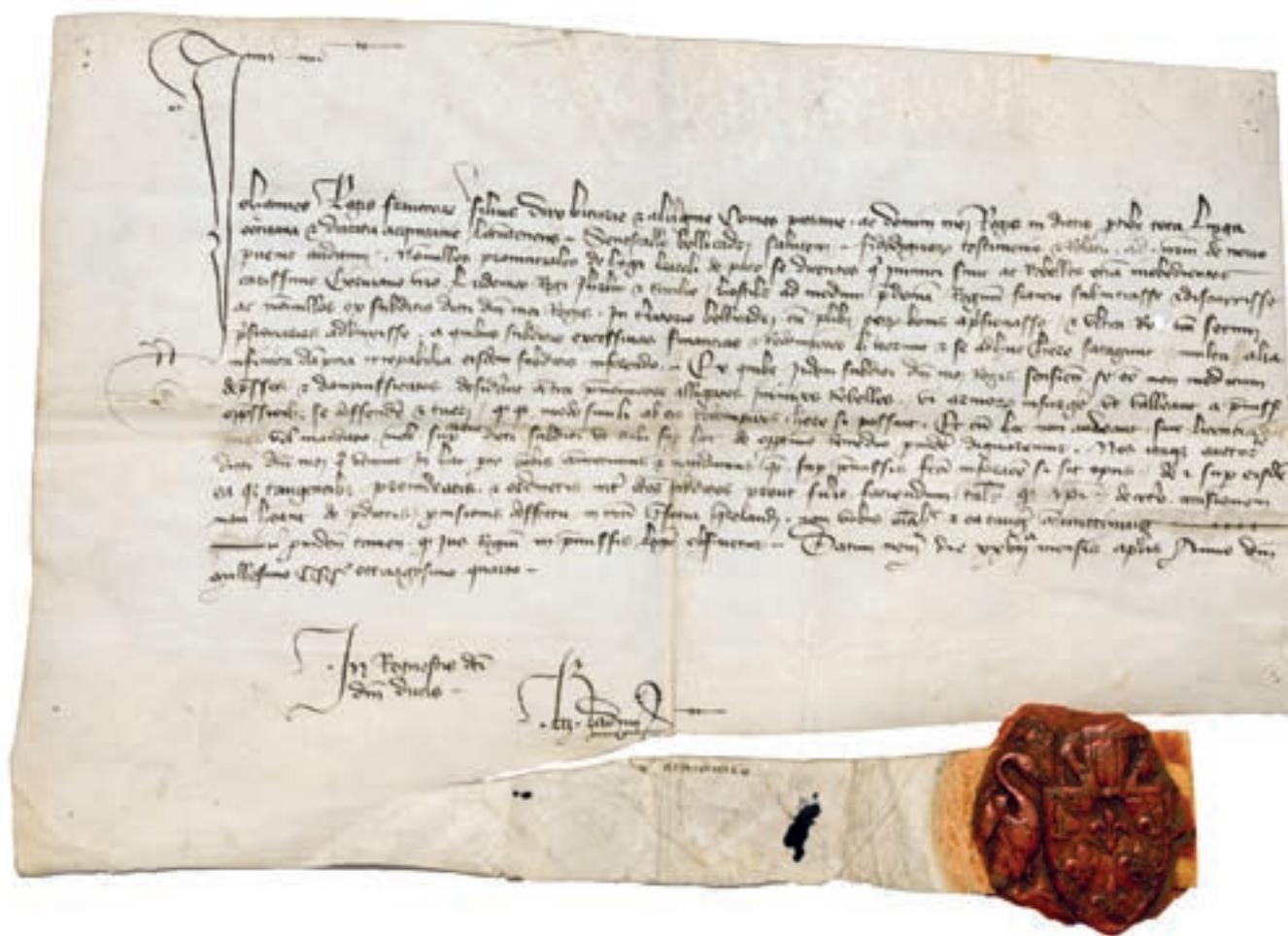
C'est dans ce contexte de guerre civile que Jean de Berry écrit aux Beaucairois le 27 avril 1384 et leur recommande de s'armer. Le lendemain, le 28, une nouvelle missive du duc de Berry (connue par sa transcription dans l'ouvrage du Marquis de Maillane, Pourcellet) nous précise la situation. Le duc y loue la fidélité des Beaucairois, souligne qu'ils ne sont pas concernés par le paiement des lettres de rémission et les remercie vivement de leur don gratuit pour financer les troupes royales. Si cette dernière lettre est perdue, la première se trouve au musée Auguste Jacquet de Beaucaire. Témoignage exceptionnel des événements troublés de l'époque, elle est remarquablement conservée au point qu'il subsiste pour partie le sceau du duc, orné de ses armoiries entourées d'un ours et d'un cygne, association que l'on retrouve dans la devise bien énigmatique du duc : « Oursine (Ourse - cygne), le temps venra (viendra) ».



Lettre de Jean fils de France, Duc de Berry de permission aux Habitants de la Ville de Beaucaire de s'armer contre les Provençaux, Partisans de Charles de duras, dit de la Paix du 17. Avril 1384⁽²⁰⁾.

Jean Fils du Roi de France, Duc de Berry et d'Auvergne, Comte du Poitou et Lieutenant du Roi. Monseigneur dans lesdits païs, tout le Languedoc est Duché de Guyenne. Nous avons appris par le rapport & témoignage de personnes dignes de foy depuis peu que certains Provençaux de la Ligue de Charles de la Paix (d'Aix) qui sont ennemis Rebelles & désobéissants à Nôtre très-cher Frere Louïs Roy de Jérusalem, & de Sicile auroit fait des grandes hostillitez & courses dans le Royaume & enlevé quelques Sujets du Roi mon dit seigneur avec plusieurs choses leur appartenant & les auroient même mené prisonniers au-delà du Rhône desquels sujets, il ont tiré des sommes & Rançons considérables, & s'empresment encore de les traiter de même en leur causant plusieurs autres dommages infinis et irréparables et par cette conduite lesdits Sujets du Roi Monseigneur, considérant qu'ils sont beaucoup ravalez, & exposez à des dommages desirent à l'égard des susnommez ennemis & rebelles repousser la force par la force & s'armer pour se mettre en défense, & recouvrir s'ils le peuvent ce qu'ils leur ont donné pour lesdites Rançons & comme ils n'osent pas l'entreprendre sans la permission où le commandement de Mon dit Seigneur, ils nous ont supplié de leur pourvoir sur ce de quelque moyen convenable. Nous donc par l'Autorité de Mon-dit Seigneur, dont nous usons, vous commettons & mandons qu'information préalablement faite sur lesdites choses s'il est besoin vous pourvoyez & donniez ordre touchant & sur lesdites choses & celles qui y ont rapport entre lesdits Sujets comme il conviendra faire en manière qu'ils n'ayent point de lieu par défaut d'y avoir pourvû de nous porter plainte désormais de sorte pourtant que le droit du Royaume soit observé dans lesdites choses d'une manière Royale.

Donné à Nîmes le 27 du mois d'Avril l'an du Seigneur 1384. Dans les Requêtes dudit Seigneur Duc.







Un territoire disputé : un rare plan légendé du Contrat de Bellegarde, fin XV^e - début XVI^e siècle.

Parmi les documents manuscrits conservés au musée de Beaucaire figure un plan légendé en couleur, attribué par Maurice Contestin au peintre nîmois J. Rey et daté de la fin du XV^e siècle⁽²¹⁾. Dans le coin supérieur gauche, on peut lire sur trois lignes « verso du Parchemin ... Figure des marais de Beaucaire et Bellegarde faix par ... ». Cette inscription peu lisible, probablement plus récente que les légendes du plan elles-mêmes, se poursuit sur au moins quatre lignes, mais l'état du document ne permet pas de pousser davantage la transcription⁽²²⁾.

Ce plan toutefois représente bel et bien une portion du territoire compris entre Bellegarde en haut à gauche et la ville de Beaucaire en haut à droite ; les inscriptions manuscrites permettent en effet de lire les noms des deux communes. Propriété du vicomte d'Uzès depuis le XIV^e siècle⁽²³⁾, le village de Bellegarde forme alors deux seigneuries distinctes : la seigneurie de Broussan et la baronnie de Bellegarde.

Sur le plan, une voie (D38 actuelle vraisemblablement) relie les deux agglomérations : on la suit depuis l'une des portes des remparts de Beaucaire, puis croise, au milieu du plan, une voie nord-sud, avant d'atteindre un ensemble qui peut correspondre à l'ancien hameau de Saint Jean ; un nouveau croisement est marqué par une croix de carrefour, puis la voie de Beaucaire atteint le village de Bellegarde. Tandis qu'au nord de cet axe s'étend une zone de relief boisé parsemé de sources naturelles⁽²⁴⁾, la partie sud apparaît comme une zone de plaine, cultivée dans sa partie supérieure (découpage en parcelles), traversée de petits cours d'eau ondulant dans sa partie inférieure. Une mise en perspective de ce plan avec la carte de Cassini⁽²⁵⁾ montre que ce secteur est encore au XVIII^e siècle une zone marécageuse. Ce thème apparaît comme essentiel sur ce document, d'autant que l'histoire de Bellegarde est très largement liée à celle des marais et à la question de leur dessèchement.

D'après les nombreuses actes juridiques relatifs à l'histoire controversée du creusement du canal de navigation de Beaucaire à Aigues-Mortes⁽²⁶⁾, le duc d'Uzès possède notamment sur le terroir de Bellegarde « deux tènements en marais contigus appelés les Franchises et le Contrat, confrontant du levant les marais de Bellegarde à l'endroit appelé la Carrière des Arcs, qui divise le terroir de Beaucaire de celui de Bellegarde ». Sur ce secteur, les habitants de Bellegarde, mais aussi de Beaucaire, disposent de certains droits⁽²⁷⁾. Confronté à une carte IGN⁽²⁸⁾, le plan légendé de Beaucaire laisse supposer qu'est justement représentée cette zone du « Contrat » (ou « contract », sujet à querelles, soit que les habitants de Beaucaire et Bellegarde se disputent sur ces marais lesdits droits, soit que les usagers des marais s'opposent longtemps à leur dessèchement et au creusement du canal de navigation.

C'est vraisemblablement à l'occasion d'un de ces litiges qu'est dressé ce plan. Les Archives Nationales conservent en effet un plan bien similaire sur parchemin aquarellé, référencé comme *Plan du Contrat de Bellegarde, dressé lors d'un différend entre Jacques de Crussol, 8^e vicomte d'Uzès (de 1475 à 1525) et les consuls de Beaucaire, visé par Michel de Pire au Parlement de Toulouse le 12 octobre 1531*⁽²⁹⁾. Et d'un tel différend, les archives de Bellegarde elles-mêmes conservent un document écrit, visiblement du XVII^e siècle, qui retranscrit un texte original de 1510 relatif à la « désignation des termes du Contrat et des palus »⁽³⁰⁾. Ici, à la demande de Jacques de Crussol, sont décrites minutieusement par un notaire et un avocat public de la ville d'Uzès, les opérations de bornage menées par un géomètre et des prudhommes élus, qui se déroulent du 18 au 22 novembre 1510 en présence de différents témoins. Il s'agit alors de bien délimiter ce fameux « territoire du Contrat et des palus », sur lequel les Beaucairois affirment être, « depuis un temps immémorial ... en possession de pêcher, lignérer, de faire despaître leurs bestiaux et d'explecher ». Les parties qui s'opposent ne sont toutefois pas d'accord sur les limites de ce territoire⁽³¹⁾. Le plan conservé par le musée de Beaucaire, sur lequel on voit bien apparaître notamment « le terme de Rond »⁽³²⁾, date-il ainsi de cette première moitié du XVI^e siècle et a-t-il été dressé en appui du texte de 1510 ? Le plan ne comportant malheureusement aucune indication chronologique, on ne peut à ce stade l'affirmer.





Plan légendé des marais de Beaucaire et Bellegarde. Détail : le village fortifié de Bellegarde.





Plan légendé des marais de Beaucaire et Bellegarde. Détail : le château de Beaucaire dominant la ville fortifiée.





- ¹ CARME (R.), DEMANGEOT (C.) dir. - *Collège Eugène Vigne Avenue de Farciennes, Beaucaire, Gard*, HADES, Rapport Final d'Opération Archéologique, 2012, vol. 1, p. 169.
- ² REBOUL (M.) - *L'industrie de la céramique dans le département du Gard au XIX^e siècle : l'exemple beaucairois*, In Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, n° 118, septembre 1993, p.4-9. L'auteur mentionne en note 3 un acte notarié passé en 1339, cité dans l'inventaire des archives de Beaucaire dressé entre 1604 et 1612 par un certain Dupuy (Archives Communales de Beaucaire, II2). Ce dernier rapporte que les potiers de Beaucaire peuvent utiliser les fours, du printemps jusqu'à la fête de sainte Madeleine (le 22 juillet), mais que les fours doivent être ensuite détruits afin de limiter la surconsommation de bois.
- ³ CARME (R.), DEMANGEOT (C.) dir. op cit, vol. 1, p. 187-188, vol. 2, fig. 237.
Rien ne permet d'assurer cependant que ces installations renvoient au témoignage écrit de 1339.
- ⁴ GUIONOVA (G.), VALLAURI (L.), CLOAREC (A.) - *La céramique médiévale*, In : CARME (R.), DEMANGEOT (C.) dir. op cit, vol. 1, p.224-235 et vol. 2, fig. 277-312.
- ⁵ LEENHARDT (M.) - *Naissance et développement des glaçures de l'Uzège*, In LEENHARDT (M.) dir. - *Poteries d'Oc. Céramiques languedociennes (VII^e-XVII^e siècles)*, Narration éditions, 1995, p. 57.
- ⁶ MARCHESI (H.), VALLAURI (L.), THIRIOT (J.) dir. avec la contribution de LEENHARDT (M.) - *Marseille, les ateliers de potiers du XIII^e siècle, le quartier Sainte-Barbe de la fin de l'Antiquité à l'Epoque moderne*, D.A.F. n°65, 1997, p.166-332.
- ⁷ GUIONOVA (G.), VALLAURI (L.), CLOAREC (A.) op cit, p. 235 : « La question de transfert de savoir-faire et/ou de déplacement d'artisans dans la ville de Beaucaire, venus de l'Uzège pour le réfractaire, et de Marseille et Avignon pour le calcaire ne saurait être confirmée que par l'apport des sources écrites. Une délocalisation pourrait aussi être envisagée, à la lecture du seul texte de 1339 concernant l'atelier de Beaucaire, où il est fait reproche au potier de ne pas vendre sa production dans la ville. »
- ⁸ CARME (R.) - *Les ateliers de potiers médiévaux du collège Eugène Vigne*, In Collectif, Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire dir. - *Beaucaire. Carrefour de l'histoire*, Editions Privat, Bouloc, 2010, p. 39 et note 21 : L'importation d'argile kaolonique depuis Saint Victor des Oules jusqu'à Beaucaire est pratiquée au 19^e siècle, où elle est utilisée comme engobe sur des poteries tournées dans de l'argile locale.
- ⁹ Ces analyses, menées par le Laboratoire d'Archéométrie et Archéologie de Lyon, sont en cours. Selon les premières conclusions livrées par M. Rémi Carne, il semble que les pâtes réfractaires appartiennent « à la nébuleuse des argiles de l'Uzège » ; « les pâtes calcaires forment, en revanche, un groupe très homogène, mais qui ne se rapporte à aucun groupe connu. En d'autres termes, les vases attribués par le passé au « groupe de Beaucaire », n'ont visiblement pas été produits à Beaucaire, mais sans doute dans un autre atelier voisin, de la basse vallée du Rhône... ».
- ¹⁰ SCHNEIDER (L.) - *Beaucaire le château, fouilles de sauvetage programmé*. Rapport de fouilles déposé au Service Régional de l'Archéologie de Languedoc-Roussillon. Montpellier, 1990, 96 p.
- ¹¹ Le site du collège appartient au département du Gard ; en conséquence, selon la loi en vigueur, le mobilier appartient à 50% audit département, à 50% à la Direction régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon qui a programmé les opérations archéologiques.
- ¹² CARRAZ (D.) - *Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales. L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312)*, thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon 2, 2003, vol. 3, Sources, p. 745-746.
- ¹³ Le vélin, support obligatoire des livres de luxe, est un parchemin très précieux, tant par ses qualités intrinsèques que par sa rareté : provenant d'animaux mort-nés (veau, agneau, chevreau), il est extrêmement fin sans froisser, solide jusqu'à être claquant, très lisse mais sans glisser et d'un blanc homogène.
- ¹⁴ Archives Départementales du Gard, 87 R 15.
- ¹⁵ Décision royale qui, sous l'Ancien Régime soustrayait une personne, une communauté aux poursuites commencées ou à la peine prononcée.
- ¹⁶ Le nom de « Tuchins » désigne des paysans miséreux révoltés dont le soulèvement eut le caractère d'une guerre sociale violente et sauvage.
- ¹⁷ Président du conseil de régence à la mort de son frère Charles V en 1380, Louis d'Anjou dirige avec ses frères le gouvernement royal. Par son adoption ambiguë par la Comtesse de Provence, il reçoit le double héritage à la mesure de ses ambitions, du royaume de Naples et de la Provence. Mais il s'enlise dans l'imbroglio des affaires italiennes et provençales quand se dresse contre lui le cousin de la reine Jeanne, Charles d'Anjou, duc de Durazzo (Charles Duras, dit aussi Charles d'Aix), qui réclame lui aussi le trône.
- ¹⁸ La sénéchaussée de Beaucaire avait été transférée à Nîmes dans la première moitié du siècle ; par suite des guerres avec les Tuchins qui désolaient le pays, elle était revenue à Beaucaire. Le 17 avril 1384, Beaucaire est pour quelques semaines le siège de la sénéchaussée. C'est en mai 1384 que le Duc Jean de Berry, gouverneur du Languedoc, rétablit la sénéchaussée à Nîmes.
- ¹⁹ En juillet 1384, les Tuchins prennent la ville d'Arles dans un bain de sang, les arlésiens se soulèvent et les chassent en faisant un terrible massacre.
- ²⁰ Traduction tirée de POURCELET (Marquis de Maillane) - *Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire*. Avignon, Giroud, 1718, in-8, 5 ff. n. ch., 231 pp. : pages 68 à 73.
- ²¹ CONTESTIN (M.) - *Le Temps retrouvé, Beaucaire*, Collection Equinoxe, 1991, p. 38 La légende de l'image reproduite indique : « Dessin du peintre nîmois J. Rey, fin XV^e siècle ».
- ²² Avant sa restauration courant janvier 2017, le parchemin était collé sur un carton acide, présentait des déchirures et une infestation de moisissures.
- ²³ La vicomté d'Uzès fut érigée par Charles IX en duché, par lettres patentes datées de mai 1565.
- ²⁴ Le détail page 39 représente en effet, sous la forme d'un petit lac bordé de pierres ou de taillis, deux sources d'eau encore bien repérées dans le paysage à ce niveau. Il s'agit de la source du Mas de St Jean à gauche, située à 1, 5 km environ de la commune de Bellegarde et qui arrosait cet ancien domaine. La source du Mas de St Jean se perd, en direction du sud, dans l'ancien marais du Pattion. La seconde source représentée semble être celle du Mas Durat, située à 3 km à l'ouest de Bellegarde.
- ²⁵ Gallica-BNF.fr, Carte de Cassini, Feuille 091 (Nîmes), file 138 et feuille 092 (Montpellier).
- ²⁶ ALBISSON (J.) - *Lois municipales et économiques du Languedoc, ou recueil des ordonnances, édits, déclarations, arrêts du conseil, du parlement de Toulouse*, Montpellier (Avignon), chez Rigaud et Pons, Montpellier, tome III, 1782. Voir notamment livre 4, section n°XLIV, Canal de navigation de Beaucaire à Aigues-Mortes, p. 699 ; 763.
- ²⁷ Castanet (P.) - *La vie d'autrefois à Bellegarde*, 1936 : d'après les registres des délibérations du XVIII^e siècle, il s'agissait des droits de chasse, de pêche, de déplaisance (droit de saisir les troupeaux « étrangers » surpris dans les marais et de faire payer une amende à leur propriétaire) et de lignérage (droit de couper du bois).
- ²⁸ Carte IGN France 1 : 25 000, Nîmes 7-8, feuille XXIX-42. On y retrouve, en divers points de ce même secteur, le toponyme « Contrac » (Carron du Contrac, le Contrac et Pendant du Contrac).
- ²⁹ Archives Nationales, côte 265 AP167 n°137, reproduit page 39
- ³⁰ Archives communales de Bellegarde, côte 5D1.
- ³¹ Pour les consuls de Beaucaire, « le territoire cy-dessus nommé du Contract [...] s'étendait jusqu'au terme, vulgairement dit du Rond, et depuis ledit terme du Rond jusqu'aux Palus de la chapelle [...] Mais au contraire, le mémorable seigneur vicomte disait et assurait que ledit territoire du contract était situé au-dessous de la juridiction dudit lieu de Bellegarde, qu'il avait dans ce territoire toute la juridiction haute, moyenne ou basse et qu'il ne s'étendait que jusqu'audit terme de Rond, et depuis ledit terme en droite ligne jusqu'au terme appelé le clar du terme, lesquels dits termes désignaient et démontraient également que lesdits sieurs consuls, manants et habitants de la ville de Beaucaire ne pouvaient pas seulement explecher au-dessous dudit territoire du contract et des palus, et qu'ainsi ils avaient indûment et injustement usé de ces mêmes expleches en venant et en piétant dans jusqu'au dit terme de la chapelle et plusieurs autres choses disaient ou alléguaient lesdits parties de part et d'autres ».
- ³² Dans le texte de 1510, l'emploi du mot « terme » semble clairement s'entendre comme « borne ».





Trésors
d'archives de
l'Ancien
Régime





Le gouverneur de Beaucaire, Parabère, déclaré « rebelle ». L'ordonnance du « Roi du Languedoc », 1578.

Dernier de la dynastie des Valois, Henri III, roi de France depuis 1574, a hérité à la mort de son frère d'un royaume divisé. Malgré le soutien et l'habileté de sa mère Catherine de Médicis, son autorité est contestée, notamment par Henri de Montmorency seigneur de Damville, dit « le Roi du Languedoc ». Les guerres de religion entre catholiques et protestants minent le pays. La sixième de ces guerres, qui s'est principalement déroulée en Languedoc, a été sanglante et s'est conclue en septembre 1577 par la précaire « paix de Bergerac ».

A Pézenas, Henri de Montmorency, rallié au roi en 1576, gouverne le Languedoc. Il a installé en 1574 à Beaucaire, forteresse clef, un de ses principaux lieutenants : Parabère. Etabli gouverneur de Beaucaire, Pierre de Baudean, Seigneur de Parabère est un gentilhomme gascon ; il occupe le château avec une importante garnison composée de gascons et de provençaux. Rapidement, il se comporte en tyran et se met à commettre de nombreuses déprédations qui le rendent insupportable à la population. Les témoignages de l'époque qui nous sont parvenus le décrivent comme un jeune aventurier, fier, arrogant, cupide et excessif.

A partir du château, avec ses hommes, il mène des raids⁽¹⁾ et fait régner la terreur dans la ville et ses environs. Il ne se contente pas de piller, de rançonner et d'incendier terres et villages, il menace même le commerce fluvial. A maintes reprises, les Beaucairois se plaignent du comportement de Parabère auprès de Montmorency. Par plusieurs missives, celui-ci tente alors de ramener son lieutenant à la raison et lui intime l'ordre de faire cesser les violences. Parabère fait peu de cas de ces ordres, il accentue au contraire la pression sur la contrée et lève de plus en plus de troupes. Montmorency alors, le 11 août 1578, ordonne aux Beaucairois de s'opposer au capitaine. Trois gentilshommes, Roquefeuil de Convertis, des Rois de Lédignan et Honorat Dulong organisent la manœuvre. Le dimanche 7 septembre, les Beaucairois passent à l'action : alors que Parabère et sa maîtresse Mme de La Tourette se rendent à la messe à l'église des Cordeliers (l'église Saint-Paul aujourd'hui), le tocsin (qui est le signal convenu) retentit dans la ville. Il semble que, alertés par la rumeur, Parabère et son escorte aient tenté de regagner le château, mais seraient tombés dans une embuscade. Le gouverneur de Beaucaire se serait défendu avec acharnement avant d'être tué d'un coup d'arquebuse. Mme de La Tourette connaît le même sort funeste : réfugiée dans l'église des Cordeliers, elle y est massacrée par la population. Soumis à la rage vengeresse des habitants, son corps est trainé dans les rues ; Parabère est décapité et sa tête est exposée sur les remparts de la ville.

Alors qu'il venait en renfort, Baudonnet, lieutenant de Parabère est alerté par les fuyards de la mort de son chef et de l'insurrection des Beaucairois. Il s'enferme alors avec ses troupes dans le château et fait donner l'artillerie contre la ville⁽²⁾. Dès lors, les Beaucairois, appuyés par les troupes de Montmorency, assiègent le château tandis que Baudonnet fait appel aux huguenots nîmois. Ce siège qualifié « d'opiniâtre et de sanglant » par le chroniqueur M. de Forton va durer près de six mois. Baudonnet, capitule le 18 février 1579, mais c'est une victoire à la « Pyrrhus » ; non seulement la ville est dévastée par les combats et les bombardements, mais elle est également ruinée par les dépenses énormes engagées pour soutenir le siège.





Henri de Montmorency seigneur de Dampville, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Languedoc, aux consuls manants et habitants de la ville de Beaucaire, salut. Après avoir été dernièrement informé que le capitaine Parabère, ayant fait levées de gens de guerre, sans mandement de Sa Majesté, ni notre, se serait saisi et emparé de la ville de Beaucaire, où il fait vivre ses troupes à discrétion, et lui ayant envoyé nos lettres, avec lettres de Sa Majesté portant mandement de nous obéir, et user de plusieurs autres moyens pour le persuader de son devoir, il ne veut désister de sa téméraire et pernicieuse entreprise, et rendre l'obéissance qu'il doit aux édits et déclarations de Sa Majesté sur l'établissement de la paix, ni à nos mandements, empêchant le libre [cours ?] et passage de la rivière du Rhône, et donnant lieu à infinité de tyrannies, extorsions et violences, et que pour ce sujet tout le bas pays de Languedoc est en alarme, le repos y est altéré, comme aussi aux villes frontières de Provence et autres des environs dudit Beaucaire, de manière que sans promptement s'opposer et donner empêchement à ses desseins, il peut s'ensuivre renouvellement des troubles en ce pays, et la totale infraction de l'édit de pacification, contre l'intention de Sa Majesté. A ces causes, voulant couper chemin aux maux qui en peuvent résulter, et suivant les déclarations et mandements que Sa Majesté nous a fait, et à tous ses baillis et sénéchaux, pour purger le gouvernement, de ceux qui font levée d'hommes, sans sa permission et commandement, et d'user contre eux de toutes les lois militaires, nous vous ordonnons et expressément commandons, et enjoignons, à peine de désobéissance, et d'être déclaré rebelles, que le plus promptement qu'il vous sera possible, vous vous opposiez aux actions et desseins dudit Parabère, et ses complices, et vous rendiez les plus forts dans la ville et château d'icelle à force d'armes, et si besoin est, assembler forces, et persuader le peuple à son tocsin et pour lui courir sus, en sorte que la force en demeure à Sa Majesté. Les dites villes et châteaux conservés en son obéissance, et ce pays soit purgé de tels rebelles turbulents, infracteurs de paix, le tout selon et en suivant les mandements et publications faites par Sa Majesté. De ce faire, nous vous avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, puissance, commission et mandements, et par ces présentes, mandons à tous justiciers, officiers et sujets du roi, à vous en se faisant obéir et prêter main forte en vertu de ces présentes. Données à Pézenas, le 11 août 1578.

Signé : Henri de Montmorency

Par commandement de mon dit seigneur le maréchal Signé : Marion

[Chevalier Milles de Marion, seigneur de Preignes, secrétaire particulier de Montmorency]⁽³⁾



Le démantèlement du château de Beaucaire : l'ordre de Louis XIII, 1632.

En 1632 a lieu le troisième siège de Beaucaire, au moment de la révolte du « parti des mécontents », emmenée par le frère du roi Louis XIII, Gaston d'Orléans, et dirigée contre la fiscalité royale et l'autoritarisme du ministère de Richelieu. Parmi les opposants notoires figurent le gouverneur de Languedoc Henri II de Montmorency-Damville (le fils du gouverneur du siège de 1578), ainsi que le châtelain et viguier du château de Beaucaire, Henri de Fayn marquis de Pérault, alors que la population et les consuls beaucairois restent fidèles à Louis XIII. Comme en 1216 et 1578, le château de Beaucaire se retrouve dans un camp opposé à celui de la ville, les Beaucairois se voyant obligés pour la troisième fois d'assiéger leur forteresse.

Le siège est dressé au début du mois d'août 1632, juste après la venue de Gaston d'Orléans au château. Dans un premier temps, la garnison canonne la ville ; mais très vite, après le départ des chefs de la sédition et l'arrivée du maréchal de Vitry, venu avec ses troupes prêter main forte aux Beaucairois, le siège prend une toute autre tournure. L'isolement de la forteresse, puis la défaite d'Henri II de Montmorency-Damville à Castelnaudary le 1^{er} septembre 1632, mettent un terme à la révolte. Dépourvue de tout soutien, le gouverneur étant de surcroît condamné à monter sur l'échafaud, la garnison du château, face au blocus qui lui est imposé, n'a d'autre choix que de capituler vers le milieu du mois de septembre. Le 19 septembre 1632, Louis XIII, de passage à Montfrin, ordonne par lettre le démantèlement du château de Beaucaire.

Démilitarisée et privée de la majeure partie de son appareil défensif, l'imposante place forte cessait définitivement de représenter une menace pour les Beaucairois. A la grande joie de ces derniers, le château « rebelle », décapité pour ainsi dire comme le gouverneur de Languedoc, a longtemps servi de carrière à ciel ouvert. Ses pierres de taille ont notamment été utilisées pour la réparation des édifices religieux et la construction des hôtels particuliers, transformant le site en un véritable champ de ruines. Il faut attendre le XIX^e siècle pour que les pouvoirs publics s'émeuvent de l'état du château et lancent un vaste programme de sauvegarde et de restauration.

Chers et biens aimés, ayant ordonné au capitaine Célideau qui commande en notre château de Beaucaire, de vous remettre ledit château entre les mains pour faire procéder à la démolition d'icelui, suivant l'ordre que vous en avez eu de notre part, nous vous faisons cette lettre pour vous dire qu'incontinent icelle reçue vous ayez incessamment et sans intermission à faire travailler au rasement entier de la dite place, et apporter pour cet effet toute la diligence que vous connaîtrez être requise pour le bien de notre service et votre sûreté, et conservation sous notre obéissance. A quoi nous promettant que vous satisferez selon notre intention, nous ne la ferons plus expresse.

Donné à Montfrin le XIX^e sep^{bre} 1632.

Louis.





Recherches sur l'as de Nîmes par un érudit nîmois dès le XVII^e siècle. Le livre de Gaillard de Guiran, 1655.

Un livre rare, conservé dans le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Beaucaire, illustre l'intérêt des érudits du XVII^e siècle pour les antiquités romaines. Ce livre a été rédigé par Gaillard de Guirand et fut imprimé à Orange en 1655. Ecrite en latin (sauf quelques pages qui le sont en français), cette étude très documentée de 80 pages, intitulée *Explicatio dvorum vetvstorvm nvmismatvm Nemausensium ex Aere*, porte sur deux monnaies de bronze émises à Nîmes, dont le célèbre « as de Nîmes ». L'auteur est un érudit de renom, dont les nombreux ouvrages sur les antiquités de la ville font alors références. La bibliothèque de Nîmes possède un manuscrit de Jean-François Séguier, savant nîmois, dans lequel il reprend et commente les recherches de Gaillard de Guiran.

On sait de Guiran qu'il naît à Nîmes vers 1600 et qu'il y décède en 1680. Excellent juriste, il exerce comme conseiller au présidial (tribunal) de Nîmes et jouit d'un grand prestige. Sa confession protestante ne semble pas gêner sa carrière ; Louis XIII le place dans plusieurs commissions juridiques importantes. Ses qualités remarquables incitent le Prince d'Orange Guillaume de Nassau à lui offrir une charge de conseiller au parlement d'Orange de 1649 à 1664. Mais Gaillard de Guirand est aussi et surtout un érudit passionné des antiquités de sa ville natale. Il écrit plusieurs ouvrages qui portent non seulement sur la numismatique romaine, mais aussi sur l'étude des nombreuses inscriptions retrouvées à Nîmes et dans ses environs. A l'image des érudits-notables de l'époque, sa demeure est un cabinet de curiosités consacré à l'antiquité romaine. Ce cabinet est l'un des six attestés alors à Nîmes, d'après la liste donnée par Pierre Borel en 1649, dans son recensement des cabinets de curiosités : « Rolle des principaux cabinets curieux, et autres choses remarquables, qui se voyent ez principales Villes de l'Europe. Rédige par ordre Alphabétique ».

Ses collections, essentiellement des stèles gravées romaines, nous sont partiellement parvenues et sont conservées de nos jours au musée archéologique de Nîmes. Le cabinet de curiosités de Gaillard de Guiran, installé dans sa demeure de l'hôtel de Guirand, est devenu depuis le siège de l'Académie de Nîmes. Il est probable que notre érudit, avant sa mort en 1680, ait participé à la genèse de cette académie fondée en 1682.

Léon Ménard, célèbre historien, dans son énorme somme consacrée à la ville de Nîmes, dresse la nécrologie du savant dont voici un extrait⁽⁴⁾ : « [1680] Le 16. de Décembre suivant mourut à Nismes Gaillard Guiran natif de cette ville, à qui son sçavoir & son érudition ont fait un nom dans la république des lettres. Il vint au monde vers l'an 1600. Ses parens étoient de la religion, & l'éleverent dans les mêmes principes. Il fit ses études avec applaudissement au collège royal de Nismes, & ne cessa de donner des marques d'un grand amour pour le travail. Comme il étoit destiné pour la magistrature, il fit son cours de droit, prit les grades & se fit recevoir avocat au présidial de Nismes. Peu de temps après, il fut pourvu d'un office de conseiller en cette cour, auquel il fut reçu en 1620. n'ayant guère plus d'une vingtaine d'années. Il se maria avec la sœur d'André Villar, sieur de Vallongue, son collègue, de laquelle il eut plusieurs enfans. Outre l'étude de la jurisprudence, Gaillard Guiran cultiva beaucoup celle de l'antiquité. Il avoit amassé un grand nombre de médailles, surtout en bronze dont il fit une collection considérable. Il ajouta de plus à cet amas plusieurs raretés antiques. Les armoires où il renfermoit ces richesses, portoient cette inscription en gros caractères *Supellex antiquaria* (mobilier ancien). Aussi étoit-ce, selon lui, son plus précieux ameublement, & dont il se glorifioit davantage ».



à quatre
 palme, & en icelle vn
 dant, & au dessous les
 vre, vn petit rameau
 et en lettres antiques
 le stile des Anciens,
 ENSIS. Advertis
 lle de Nismes, avoir
 de nous vn Taureau
 voulans par ce, &
 veller les loüables an-
 & sommes grande-
 ares Valle, qui est sur

COL. NEM. ladite Palme entre lesdits deux mots,
 & par dessus, & tout ainsi qu'est contenu en la
 figure cy- em-
 le est purement
 tirée du revers
 Medailles, le-
 Palme & Cha-
 ple, comme plus
 naturel d'i-
 & les lettres
 l'ancien champ



preinte, laquel-
 pourtraicte, &
 des antiques
 dit Coleuvre,
 pelet de syno-
 approchant du
 ceux, la chaine
 d'or, le tout sur
 de Gueules.

SI DONNONS en mandement par ces mesmes
 presentes à nostre Seneschal de Beaucaire, ou à son

illi Numismatum
 opia, Romanorum
 adhuc NEMAVSI
 e quotidie ex ipso
 tque sepulcris anti-
 , tam ipsa notarum
 in pretio & materia
 iquitatum nostrarum
 & in tractatu de re
 dicimus: vbi pluri-
 gnostro satis con-

ram, quam è multis delegi, hinc subijcio.



In anticâ parte conspiciuntur duo capita averfa
 quorum alterum coronâ rostratâ, alterum verò

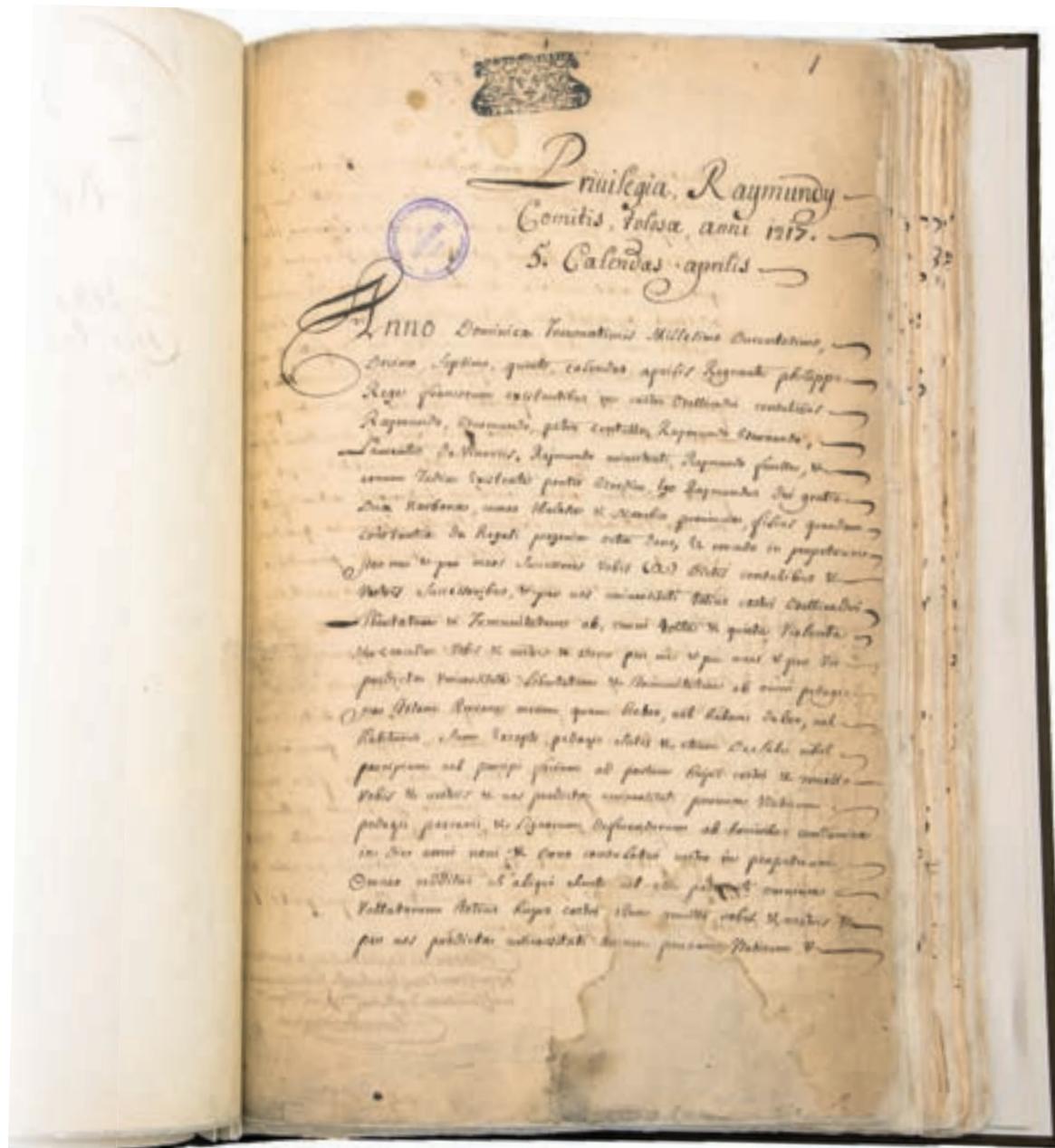


Depuis 1217, prouver, réaffirmer ses droits. Le cartulaire des privilèges de Beaucaire, 1719.

Le siège de Beaucaire qui a vu, durant l'été 1216, la victoire de Raimond VII sur les troupes de Simon de Montfort, a incontestablement marqué un tournant dans le déroulement de la croisade contre les Albigeois. Fort de ce succès, la maison de Toulouse pouvait désormais espérer reconquérir les territoires perdus et stopper la marche inexorable des barons du Nord qui s'étaient emparés depuis 1208 des forteresses les plus puissantes du Midi. Cette victoire militaire, Raimond VII la doit au ralliement de la noblesse et des villes de la Provence rhodanienne restées fidèles à la dynastie raimondine, mais surtout au soutien inconditionnel que la population beaucairoise lui a réservé en lui ouvrant les portes de la ville au mois de mai 1216, alors que la forteresse était occupée depuis le 30 janvier 1215 par une garnison croisée. Si, dans La Chanson de la croisade albigeoise, Beaucaire est présentée comme l'âme de la résistance et de la contre-croisade, son auteur anonyme n'oublie pas de rappeler pour asseoir sa démonstration, le lien d'amour qui unit le jeune comte à la ville qui l'a vu naître en 1197 puis émanciper en 1211.

En signe de gratitude pour la ville qui l'a consacré chef militaire, Raimond VII en son nom propre ou associé à son père légifère et concède à Beaucaire, au lendemain de la victoire du 24 août 1216, dès le 26 août pour son premier acte officiel, tout un ensemble de privilèges et d'exemptions. C'est aussi à ce moment-là de son histoire, par l'exemple de son soutien inconditionnel et de sa loyauté sans faille à son seigneur, que Beaucaire s'est forgée l'image d'une ville fidèle, au point de faire de cette fidélité absolue à l'autorité légitime un élément identitaire de sa propre histoire. Il n'est donc pas surprenant de constater que les archives municipales de Beaucaire renferment (série AA relative aux actes constitutifs et politiques de la commune) plusieurs registres contenant les copies des chartes de privilèges octroyés par les comtes de Toulouse que les consuls de la ville n'ont eu de cesse de faire retranscrire tout au long de l'Ancien Régime dans un souci de préservation de leurs libertés politiques et économiques. La compilation faite en 1719 par Jean Chamboredon, notaire royal et secrétaire de la communauté, des *Privilegia Raymondy Comitiss, tolosae, anni 1217. 5. Calendas aprilis*⁽⁵⁾ est incontestablement l'un des documents les plus remarquables de ce corpus tant par son état de conservation que par la qualité de sa calligraphie. Rédigé en latin, ce texte important de l'histoire beaucairoise a régulièrement été traduit en français par les historiens de Beaucaire, de l'ouvrage du marquis de Porcelet-Maillane en 1718 à celui d'Alexandre Eyssette en 1884. Afin de bien mesurer l'importance accordée à la préservation de ce type de textes, il convient de signaler que le premier livre imprimé sur Beaucaire en 1653 avait pour objet de détailler la *Teneur des privilèges des habitants de la ville de Beaucaire concédez par le feu comte Raymond*.





Transcription, extrait:

« [j] octroie [...] à la dite communauté, immunité et exemption de tous péages dans l'étendue de ma domination et terre, [...] excepté le péage du sel. [...] j'accorde à votre consulat perpétuellement les revenus de tous les fossés qu'il y a ou pourra y avoir autour de l'enceinte de la ville. [...] j'octroie à perpétuité pour moi et les miens, le consulat libre, de sorte que les consuls aient le pouvoir et la juridiction civile. [...] j'octroie le pouvoir de donner l'amende à chaque habitant qui fera ou dira une injure à votre consulat, ou aux consuls, ou à toute la communauté dans l'enceinte de la ville ».





Le livre de la vénérable confrérie de Saint Marc, 1725.

Le *Livre de la vénérable confrairie de Saint Marc composée des maîtres massons et carriers* conservé au musée de Beaucaire, est un registre manuscrit (« Rolle ») de 230 feuillets de papier agrémentés de dessins et protégés d'une couverture en parchemin⁽⁶⁾.

Si leur exploitation remonte à l'Antiquité, les carrières de pierre de taille de Beaucaire sont parmi les plus importantes de la fin de l'Ancien Régime jusqu'au XIX^e siècle. D'après différentes sources, ce sont 300 familles qui vivent à Beaucaire de l'extraction de la pierre vers 1740⁽⁷⁾. Conséquence de l'utilisation croissante du béton dans la construction, la plupart des maîtres carriers cèdent, dans les années 1920, leur exploitation à la Société des Ciments Français nouvellement installée à l'ouest de l'agglomération. La dernière carrière fermera en 1960.

Comme nombre de métiers, celui des carriers se constitue depuis le Moyen âge en confréries⁽⁸⁾. La première confrérie de carriers est créée à Beaucaire en 1486⁽⁹⁾. Regroupant alors différents métiers (fustiers et charpentiers notamment), elle ne réunit en 1725, date d'ouverture du manuscrit de Beaucaire, plus que les maçons et carriers proprement dits. Ce registre recense en effet 174 maîtres maçons (feuillets 9 à 19) et 146 maîtres traceurs (feuillets 20 à 28), reçus dans la vénérable confrérie de saint Marc depuis l'année 1710 jusqu'à 1841⁽¹⁰⁾. Certains d'entre eux ont été prieurs, plus rarement secrétaires ou sous-prieurs, notamment dès les premières années du XIX^e siècle⁽¹¹⁾. Le prier est celui qui dirige la confrérie : il n'est pas un « supérieur » mais le premier des confrères. Toujours élu, il veille au respect des statuts par chacun, dirige la prière des confrères lors des offices, nomme maîtres traceurs et maîtres maçons.

A partir du feuillet numéroté 100 sont consignés, dès l'année 1729 (et jusqu'en 1842), les résultats des élections des prieurs, un pour les maçons, un second pour les traceurs. Ces élections ont lieu le 25 avril de chaque année, jour de la fête du saint patron de la confrérie : saint Marc.

Au feuillet 112 une délibération évoque un accord passé entre maçons et traceurs « pour pourvoir aux dépenses du service de l'église et à l'entretien de la chapelle et autres bons offices ». La collégiale Notre Dame des Pommiers abrite en effet la chapelle dédiée alors au saint patron de la confrérie ; à partir de 1726 et jusqu'en 1837, est dressée la liste des objets placés sous la responsabilité du prier et déposés dans ladite chapelle : « chargements des effets de saint Marc »⁽¹²⁾. La suite du registre se compose de délibérations entre confrères maçons et traceurs, traitant aussi bien du règlement des obsèques d'un prier que de la décision d'acheter un nouveau drapeau (feuillets 360 et suivants). Ces actes délibératifs sont entrecoupés de nouvelles listes de ceux qui auront payé leur maîtrise.

Précieux témoignage d'un des aspects de la vie sociale du XVIII^e siècle et de la première moitié du siècle suivant, ce document exceptionnel, confirme, par les dessins qu'il contient, qu'entre compagnonnages, confréries et corporations, la frontière est ténue. C'est ce qu'il ressort en effet de l'étude menée par Jean Michel Mathonière sur les représentations de blasons dans *les Rôles des Compagnons Passants Tailleurs de pierre* dont nous reprenons ci-après quelques observations⁽¹³⁾. Les frontispices montrent, entre autres éléments, trois blasons dont la position est constante : en haut au centre le blason du pouvoir temporel ; en dessous à gauche, le blason de la ville où était établi le siège du Devoir, et symétriquement à droite, le blason des Compagnons Passants tailleurs de pierre.



LIVRE
DE LA
VENERABLE
CONFRAIRIE
DE
S^T MARC

COMPOSÉE
DES MAÎTRES
MASSONS, ET
CARRIERS.





Le feuillet n°7 du manuscrit beaucairois reprend en partie supérieure la « trilogie » observée sur les frontispices des rôles de Compagnons : dans un décor architectural sont placés au sommet la couronne royale (en lieu et place du blason royal) ; au bas à gauche le blason de la Ville de Beaucaire encadré de palmes et à droite le blason des tailleurs de pierre. Le compas (outil de l'appareilleur ou tailleur de pierre), la règle et l'équerre sont entrecroisés ; deux couleuvres entrelacées les traversent et les têtes viennent encadrer sans la mordre celle du compas⁽¹⁴⁾ ; l'ensemble est posé sur un écu surmonté d'une couronne, à l'image de celle qui surmonte le blason symétrique de la ville de Beaucaire.

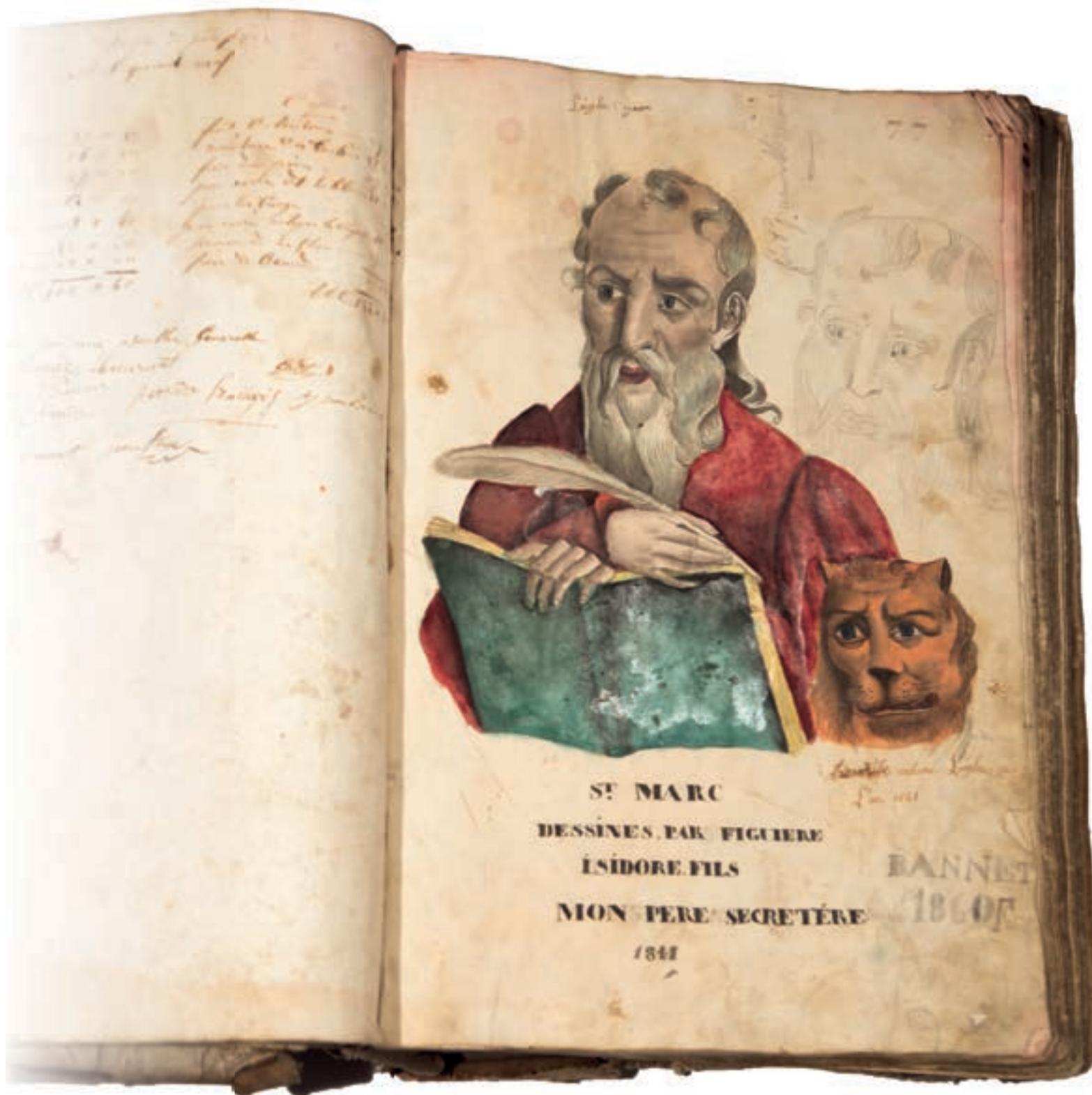
Au feuillet n°5, après la page de titre, le même blason des tailleurs de pierre a été simplement esquissé. En haut de page

est inscrit : « Ce livre a été fait mille sept cent vingt-cinq ». Encadré de palmes, le blason est placé sur un dais soutenu par trois roses et un « putti ». Feuillet 91, un troisième exemplaire de blason de la confrérie est représentée sur un frontispice en forme de portique abritant un ensemble statuaire⁽¹⁵⁾. Signé Gibelin et daté 1769, ce dessin figure, comme le précise la mention sur le piédestal de la statue, « l'ordre françois »⁽¹⁶⁾. On retrouve en haut le blason du Royaume ; au bas à gauche celui de la Ville et à droite le blason du métier. Seuls le compas et l'équerre sont entrecroisés en haut de l'écu. Une tête de couleuvre venant mordre la tête du compas se distingue encore. La partie inférieure de l'écu est occupée par deux outils, l'un de carrier, l'autre de tailleur de pierre, encadrant un niveau, l'outil du poseur.



Les trois professions composant la confrérie sont ainsi désignées, chacune par un outil caractéristique. La couronne surmonte l'ensemble, mais l'encadrement est constitué cette fois de deux rameaux d'olivier. Toutefois, selon une symbolique chrétienne qui a inspiré les Compagnons, le cœur du blason figure aussi les instruments propres à la Géométrie, Art suprême qui ne se limite pas au simple exercice de la taille, mais qui embrasse « la capacité à concevoir et à dessiner l'édifice tant dans son ensemble (architecture) que dans ses parties (appareillage, stéréotomie) »⁽¹⁷⁾. Le choix des végétaux (olivier, chêne, palmes le plus souvent) encadrant le blason à la manière d'une couronne, recouvre également une intention symbolique. Selon J.-M. Mathonière la palme représente l'Honneur, le but que doit viser l'artisan à travers son travail et ses ouvrages⁽¹⁸⁾. Quant au serpent, avec le compas, ils sont, dans l'iconographie du Moyen âge et de la Renaissance, des attributs caractéristiques de la Prudence. Enfin, sur certains blasons des Compagnons Passants Tailleurs de pierre comme sur la plupart des exemplaires du registre de Beaucaire, apparaît une couronne. Le terme d' « Art Royal » est un qualificatif traditionnel de la Maçonnerie pour désigner la Géométrie⁽¹⁹⁾.







Construire un édifice monumental au XVIII^e siècle : la collégiale Notre-Dame des Pommiers.

Les archives communales de la ville de Beaucaire, parmi tous ses trésors, abritent les projets et plans de construction de la Collégiale Notre-Dame des Pommiers établis au XVIII^e siècle. Dix-neuf plans et dessins et trois liasses de documents manuscrits⁽²⁰⁾ permettent d'appréhender l'histoire de la construction de cet édifice monumental. Toutefois ces archives n'ont pas toujours été dans le fond beaucairois. Egarés, disparus, vendus et jetés, les documents ont été ramassés dans une décharge de la ville de Marseille puis mis en vente chez un bouquiniste de la cité phocéenne. Olivier Lombard, membre fondateur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire et archiviste de cette même société, a acheté, dans les années 50, les plans chez le bouquiniste en question souhaitant, à sa mort, que les documents intègrent les archives communales de Beaucaire. Clin d'œil à son action de sauvegarde, la place de l'église s'appelle depuis quelques années la place Olivier Lombard.

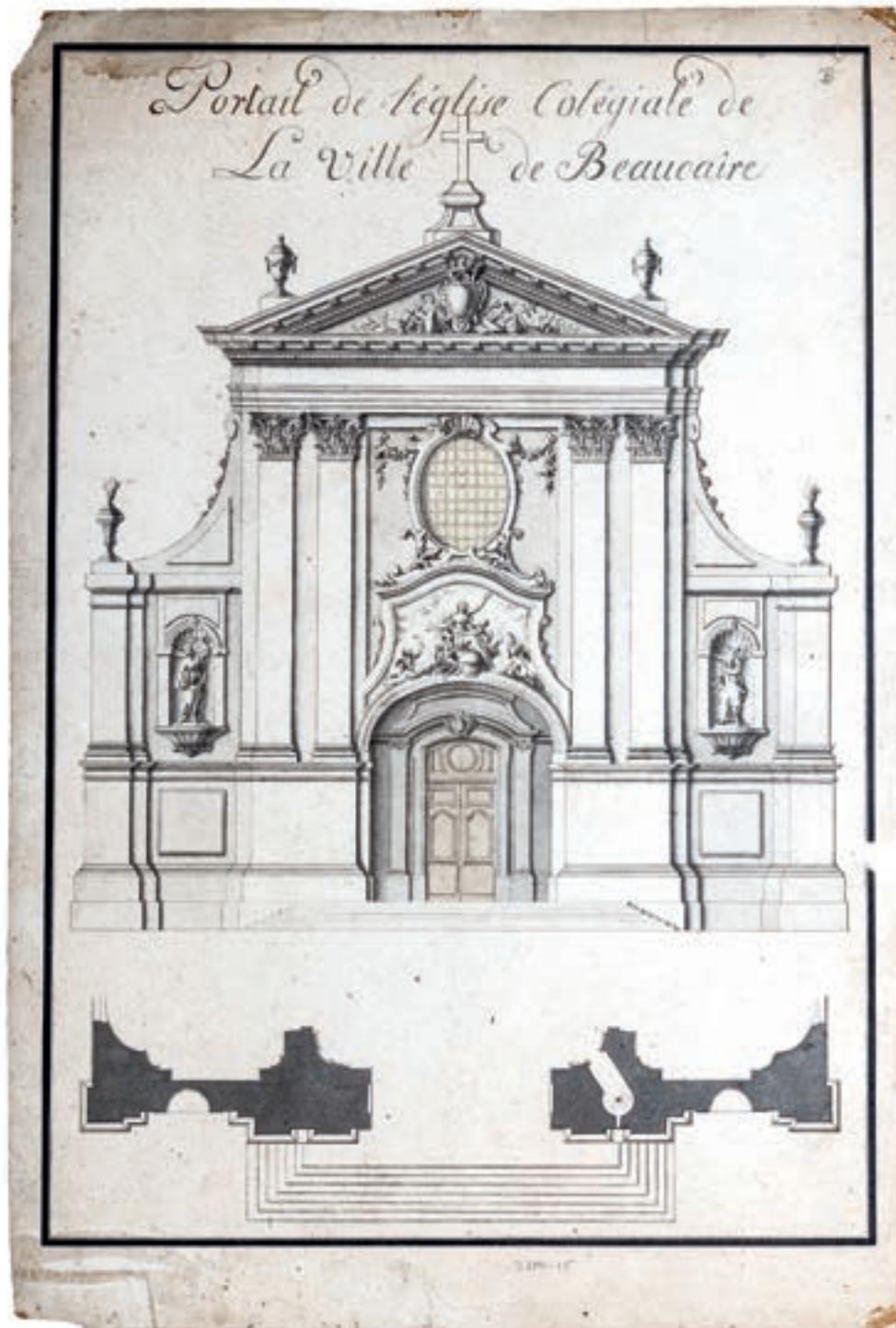
Au XVIII^e siècle, période d'apogée de la foire de la Sainte-Marie-Madeleine, la petite église romane, Notre-Dame-des-Pommiers, ne peut plus absorber le flot des fidèles durant le grand marché. Que faire ? Agrandir ou reconstruire ? Les consuls de la ville préfèrent une restauration alors que le clergé opte pour une nouvelle construction. Une ville comme Beaucaire, recevant pendant la foire de juillet des négociants de toute l'Europe et bien au-delà, se devait de se doter d'un édifice vaste et prestigieux à la mesure de sa renommée. Jean-Baptiste Franque, grand architecte avignonnais, avance plans et devis lors de la foire de 1732 et Guillaume Rollin, ingénieur de la province, apporte des modifications baroques à l'édifice. Un grand chantier s'ouvre pour 10 ans (1734-1744) dont la réalisation force l'admiration : une collégiale de plus de 2 000 m² au sol semble désormais capable d'accueillir l'ensemble des croyants en période de foire.

La grande majorité des documents conservés aux archives sont signés de la main de Guillaume Rollin tandis que la signature de Franque n'apparaît que très rarement alors qu'il a, *a priori*, établi la plupart des devis et des plans. Il semblerait que M. Rollin, en tant qu'ingénieur de la province, ait eu la suprématie pour signer officiellement l'ensemble du dossier.

La plupart des plans ne sont pas ceux de l'église que nous voyons actuellement. Certains ont été modifiés au fur et à mesure de la construction. La première proposition pour l'élévation du « portail de l'église collégiale » ne comporte qu'une porte principale encadrée de niches à statues, surmontée d'un bas-relief au-dessus duquel est prévue une verrière ovale, le tout chapeauté d'un fronton triangulaire terminé par une croix ; le perron d'accès apparaît rectiligne et muni de sept marches d'escalier. Des modifications apparaissent sur les plans et dessins de 1732 prévoyant une façade rectiligne avec une porte principale entourée de deux colonnes jumelées et de portes latérales ; le perron est légèrement courbé dans sa partie centrale. C'est en 1734 que Guillaume Rollin propose les plans et dessins de la façade actuelle, de forme convexe, munie au centre d'un portail principal encadré de deux portes latérales et accessible depuis un perron qui suit la courbe de la façade.

De même, alors que plans et dessins de 1732 prévoyaient quatre travées, la nef actuelle n'en comporte plus que trois. Le chœur, l'escalier montant à la chaire et les tribunes devaient être agrémentés de balustres de pierre ; Guillaume Rollin préfère, pour alléger l'ensemble, y placer des rampes de fer forgé qu'il dessine lui-même et fait fabriquer par Pierre Embroy, un tarasconnais. Depuis, la clôture du chœur a été modifiée et remplacée par une balustre en marbre blanc.

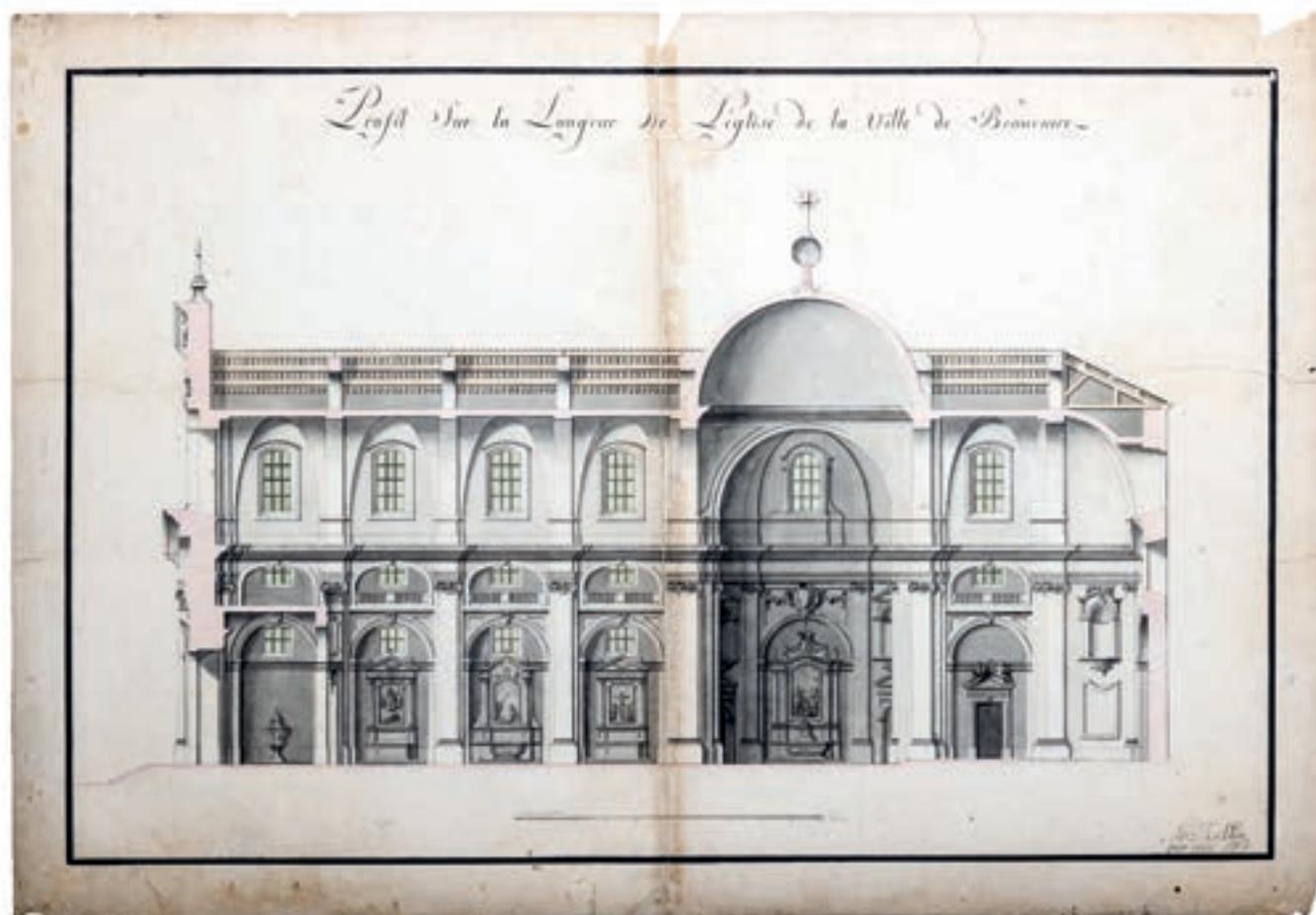


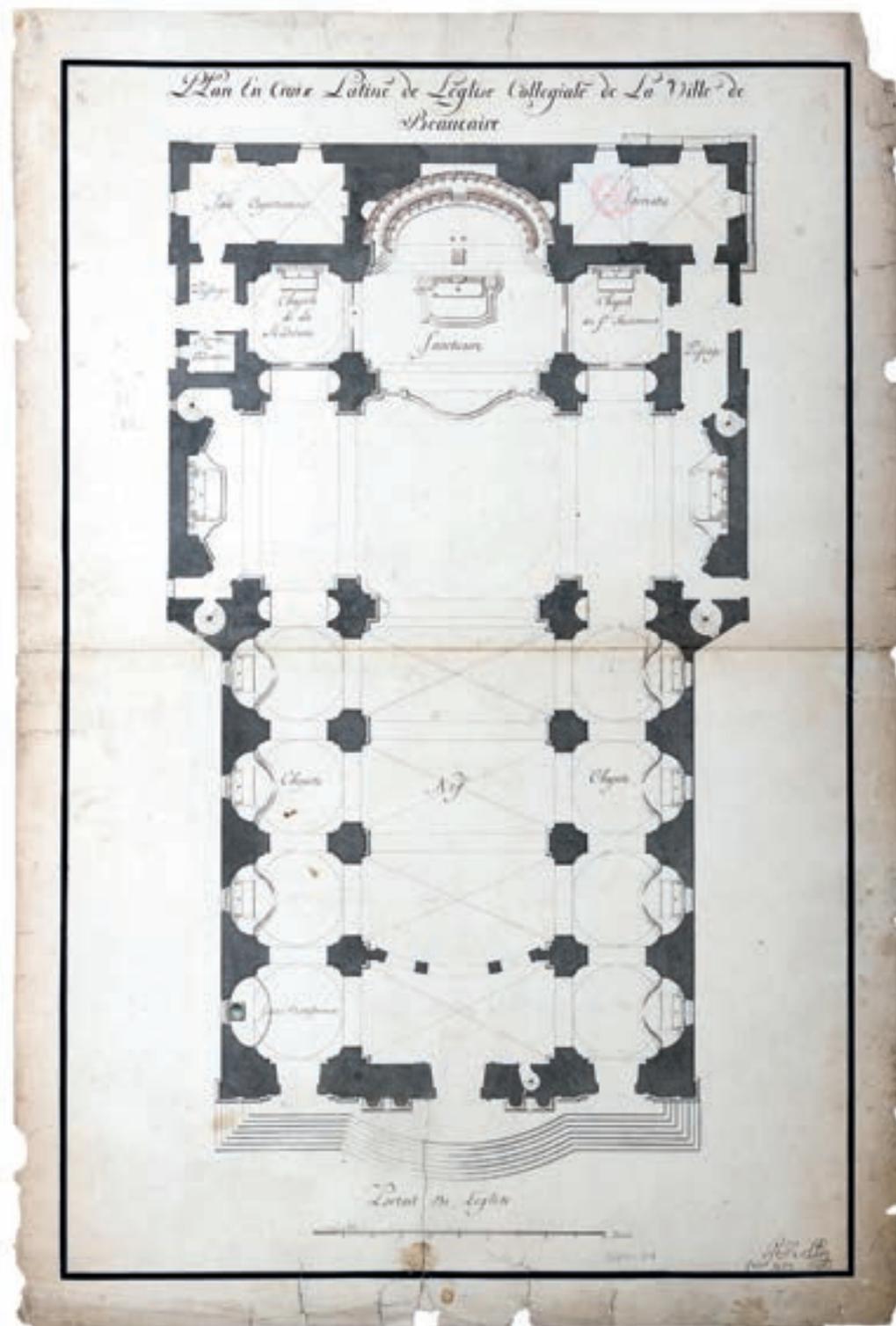




Le 26 juillet 1734, l'adjudication des travaux de l'église est prononcée en faveur des entrepreneurs avignonnais Arnaud et Robert, le tout pour 113 000 livres. Le 4 décembre 1734, la démolition de l'ancien site cultuel est quasi-achevée ; on procède à la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment sous la direction du doyen du Chapitre Claude-François de Narbonne-Pelet, en présence des consuls et de tout le corps religieux. En 1737, le bâtiment sort de terre et le dernier jour de la foire l'intendant écrit à l'archevêque d'Arles : « j'ay vu avec une satisfaction infinie le succès du bâtiment de l'église de Beaucaire ». En mai 1740, la voûte nervée du chœur, de 8 m sur 11, est élevée à 19,50 m de haut. En novembre de la même année, le dôme de 12.90 m de diamètre est élevé à 27,50 m de haut portant, à l'extérieur son épi à 31 m. La collégiale terminée mesure 35.50 m de large sur 61.50 de long. Même si les plans de 1732 ont été réduits d'une travée, l'église reste monumentalement impressionnante.

Le 15 juillet 1744, le clergé, accompagné des autorités locales, procède à la bénédiction du nouveau sanctuaire beaucairois qui n'est pas totalement terminé. L'achèvement des travaux sera effectif en 1745 avec l'enlèvement des déblais autour de l'église.







Un marchand drapier aixois en Foire de Beaucaire. Le livre de compte de Joachim Pin, 1736.

Parmi les événements qui ont particulièrement marqué l'histoire et le paysage urbain de Beaucaire, la Foire de la Madeleine est l'un des plus célèbres, comme on peut en juger à travers l'abondante littérature qu'elle a engendrée⁽²¹⁾. Au nombre des témoignages directement associés aux transactions du mois de juillet, le musée A. Jacquet conserve un document exceptionnel, sous la forme d'un document manuscrit de la première moitié du XVIII^e siècle. Il s'agit du « Livre de comptes » tenu de 1736 à 1739 par un marchand-drapier d'Aix-en-Provence du nom de Joachim Pin. 134 feuillets en papier chiffon sont reliés en un seul gros cahier et protégés d'une couverture en parchemin. Des échantillons de textiles⁽²²⁾ agrémentent les listes des commandes passées par ce commerçant dont l'activité figure parmi les plus représentées en cette foire de Beaucaire de renommée européenne dès la fin du XVII^e siècle⁽²³⁾.

Lorsque Maurice Contestin en mène l'étude en 1968⁽²⁴⁾, on peut encore lire sur la couverture du manuscrit *Livre d'emballage, de caisse, des mémoires et copie des lettres servant aux foires de Beaucaire, commencé en 1736*. La signature de l'auteur de ce document figure au revers des feuillets 19 et 21. Durant la tenue de la foire Joachim Pin loge chez un certain sieur Galeron qui lui loue un magasin et une chambre à Beaucaire⁽²⁵⁾. Les commandes reçues, consignées sous forme de tableaux, donnent un aperçu des étoffes vendues par notre marchand-drapier. Pour l'année 1739, le tableau des folios 90 et 91 (« *Récapitulation des marchandises de Beaucaire* ») liste des camelots rayés d'Amiens et de Lille, des étamines du Mans, des draps d'Elbeuf, de Sedan, d'Amboise, de Carcassonne ou de Lodève, des draps de Montagne et des droguets de Reims, des toiles de Troyes⁽²⁶⁾.

Les copies de lettres adressées à certains des fournisseurs de J. Pin en donnent les noms et les villes où ils sont établis. Ainsi, d'après ce registre, notre marchand de tissus commerce principalement avec des villes du Nord de la France (Lille, Amiens, Tours, Reims, Lyon, Paris) et plus rarement avec le Sud (Nîmes pour les draps de Lodève). Les clients du drapier d'Aix, qui passent commande avant la tenue de la foire, se situent en revanche essentiellement dans le sud-est de la France (Aix, Marseille, Tarascon, Arles, Apt, Saint-Tropez, Grasse, Nice, Menton, Port-Maurice...).

L'étude approfondie de ce document reste à mener, par exemple sur le coût de ces étoffes, la diversité des provenances. Les draps notamment, dont la dénomination se fait par la ville d'origine, se répartissent en au moins onze variétés et sont ceux des tissus dont le prix est le plus élevé⁽²⁷⁾. Quant à l'usage de ces matières, le registre ne donne que de très rares informations : les notes du folio 40 (verso) se rapportent à une commande passée par les pères jésuites d'Aix ; il y est question de toile de Voiron pour la confection de linceuls et de toile fine blanche pour des chemises. Généralement, d'après les descriptions de garde-robes féminines, les draps sont utilisés pour la confection d'habits, justaucorps, jupes, jupons, brassières et tabliers. Des habits, culottes, vestes, justaucorps, manteaux et redingotes de drap ont été retrouvés dans les garde-robe d'hommes. L'étamine sert à la réalisation de jupes, tabliers et capes. La toile est la matière la plus fréquente pour les chemises des deux sexes ; elle sert aussi à faire des casaquins, jupons, robes, tabliers pour femmes ; des vestes, culottes et caleçons pour hommes. La toile est aussi la matière utilisée pour le linge de maison : linceuls, nappes et serviettes, sous oreillers, rideaux également... Le camelot sert surtout à la confection de culottes, habits, justaucorps et capes⁽²⁸⁾.





Quand la haute noblesse recense ses terres à Vallabrègues. Les papiers Debruges, 1737

Les archives de la commune de Vallabrègues conservent, parmi les documents du XVIII^e siècle, un cahier d'un type assez original, puisqu'il s'agit d'une compilation, sous forme de plans illustrés, des terres ayant appartenu à Jean-Baptiste Debruges. La Maison de Bruges est référencée dans le *Nobiliaire Universel de France*⁽²⁹⁾ comme l'une des premières maisons nobles de Normandie, « placée au premier rang des familles les plus considérables de la Grande-Bretagne ». Sous le règne d'Henri VIII, Henri de Bruges quitte l'Angleterre pour s'établir en Dauphiné. Sa famille s'installe plus tard dans le comtat Venaissin et en Languedoc ; dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Antoine de Bruges, l'arrière-grand-père de Jean-Baptiste, fixe sa résidence à Vallabrègues. Fils d'Alphonse de Bruges (lieutenant de la Colonelle dans le régiment d'infanterie de Conti), Jean-Baptiste de Bruges naît en 1672 et décède en 1747. En janvier 1731 il est nommé exempt des gardes-du-corps du roi⁽³⁰⁾ et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son union à Grignan avec Gabrielle-Gasparde de Castellane (une des plus illustres maisons de Provence) naîtront sept enfants.

C'est donc 10 ans avant son décès, que Jean-Baptiste Debruges fait dresser par un géomètre du nom de Joseph Allec, les plans de l'ensemble des terres lui appartenant sur les territoires de Vallabrègues et de Saint Pierre de Mézoargues. Ces plans indiquent la disposition, l'orientation⁽³¹⁾, la forme et les dimensions exactes des différentes parcelles. Ces dernières en effet, qu'elles se trouvent sur l'une ou l'autre des deux communes, sont situées en fonction des parcelles attenantes avec le nom de leur propriétaire respectif. Les dimensions sont exprimées en salmées, émines et dextres. La salmée est alors utilisée pour les mesures d'extérieur (cours, jardins, champs, bois) ; mesure de capacité, elle sert aussi de mesure de surface (une salmée représentant la surface qu'elle pouvait ensemer, soit en moyenne 63 à 70 ares en Provence). Il en va de même pour l'émine (en moyenne 8 ou 9 ares en Provence), et le dextre (soit environ 0, 1 à 0, 260 ares)⁽³²⁾.

Parmi les « quartiers » cités dans le document manuscrit, on retrouve des désignations encore actuelles. Ainsi en est-il de Campredon (un terroir appartenant « aux dames religieuses du Monastère Saint Honoré de la Ville de Tarascon » qui confronte une des terres de Jean-Baptiste de Bruges), de Bertranet et du Coquillon. Détail intéressant : deux parcelles au moins, mentionnées comme situées sur le terroir de Vallabrègues, se trouvent aujourd'hui sur la commune voisine de Comps, de l'autre côté du Rhône. La première se trouve « au quartier des Lauses confrontant [...] au Couchant le Gardon » ; la seconde consiste en une olivette « dans le quartier du Bois de Soulant ». Composé en 1737, ce recueil en effet est antérieur à la séparation administrative des villages de Comps et de Vallabrègues, qui place ainsi cette commune du département du Gard sur la rive gauche du Rhône⁽³³⁾.

Des annotations manuscrites plus tardives, indiquent des évolutions des biens, propriétés du Sieur Debruges. Ainsi apprend-on que telle terre a été vendue ou que telle vigne a été arrachée. Quelques-uns des plans ont fait l'objet d'un soin tout particulier : des haies ou plantations d'arbres ont été finement représentées ; pour la première parcelle référencée, le géomètre a représenté une construction (peut-être le « Mas des Bruges » situé encore aujourd'hui au nord de Saint Pierre de Mézoargues ?) et l'église de Saint Pierre de Mézoargues.





9
Terre en Jardin Située dans le Terroir de Vallabregues,
et au quartier de lauses confrontant du Levant Jean Brunet et les heirs d'Antoine
Bechard, du Couchant les heirs d'Accurce Lacroix, du Midy Demaiselles
Clandine Dupiard, et de Byse lesd' heirs d'Accurce Lacroix, et led' Jean
Brunet de contenance de trois Emints quatre pectans trois quarts, et les heirs
de Bertrand Bernard,





Face au Rhône, l'appel au secours des Vallabrègants. Le « Mémoire » du village de Vallabrègues par Marie-Jean-Louis de Bruges, fin du XVIII^e siècle

Bâti sur une hauteur de terrain qualifiée de « butte », le village, tout comme la totalité du territoire de Vallabrègues, ont connu d'importantes transformations topographiques au gré des variations du lit du Rhône, du changement de son cours et de ses crues successives. Il se trouve dans les archives communales de Vallabrègues un document manuscrit de 28 feuillets, en très bon état, intitulé « Mémoire ». Ce document a vraisemblablement été rédigé au XVIII^e siècle et semble faire partie des archives de la famille de Bruges, bien qu'il ne soit pas signé. Ce mémoire est essentiellement technique et financier, relatant la situation de Vallabrègues face aux multiples inondations du fleuve, les destructions, les réparations et les frais engagés pour tenter de sauvegarder le village. Régulièrement dans le manuscrit, l'auteur fait référence à un plan de situation, malheureusement disparu.

L'auteur commence par dresser un tableau plutôt flatteur de la commune, évoquant un passé florissant : « La ville de Valabregue [...] était autrefois une place frontière du Languedoc munie d'un château et de bonnes murailles. [...] Au haut de la ville il y avait une église paroissiale ancienne basilique très ornée et un très beau clocher [...] l'on sent qu'elle devait être la beauté de ce pais dans une si belle et agréable situation, aussi bien y avait-il beaucoup de noblesse. [...] Le Roi Jean avait donné cette terre au Cardinal de Boulogne qui y fixa son séjour par a port a la proximité d'Avignon [...] sa cour y fut su brillante qu'on l'appelait alors le Petit Avignon [...] son territoire était autrefois très précieux et par conséquent très productible [...] ».

Mais rapidement, dès le deuxième feuillet du manuscrit, l'auteur se lance dans une longue description de tous les problèmes du village causés par les débordements du Rhône et du Gardon⁽³⁴⁾. Il tient minutieusement les comptes car, durant tout le XVIII^e siècle, Vallabrègues et ses habitants vont dépenser des sommes considérables et contracter d'énormes dettes auprès du diocèse d'Uzès, des Etats de la Province, des villes voisines comme Tarascon, pour, sans cesse, travailler à la consolidation des digues et aux réparations du village afin d'en éviter la destruction totale : « quand le Rhône s'approchant dans le XVII^e siècle de la ville du côté du nord la menaçait d'une destruction totale [...] les faubourgs, partie des remparts, la grande église, le château et partie des maisons de la ville, tout succomba a l'impétuosité de l'eau [...] la ville se détruisait [...] nous étions près de succomber a tant de maux, nous ne pouvions plus faire face aux impositions et aux réparations, notre ville était déserte, presque toute la noblesse avait abandonné, comment faire dans tant de calamités [...] nous primes donc le parti dans ce triste état de nous adresser à nos Seigneurs des Etats et intendants de cette Province pour en être protégés et secourus ». C'est en 1645 qu'une violente crue du Rhône emporte une partie de la « butte » et avec elle l'église paroissiale et le cimetière. Il ne reste aujourd'hui plus rien non plus du château et des remparts médiévaux détruits par le fleuve.

A partir de 1779, le Comte Marie-Jean-Louis de Bruges est à la tête de l'administration de Vallabrègues. Il semble appréhender la situation du village avec beaucoup d'énergie, se déplace à plusieurs reprises à Montpellier pour rendre compte de la situation désastreuse de Vallabrègues auprès des Etats du Languedoc ; il y rencontre les intendants de la Province, les inspecteurs des travaux publics, les députés, les inspecteurs généraux des finances afin d'obtenir des crédits. Il rend également compte de la situation à l'archevêque de Narbonne et obtient de l'aide du diocèse d'Uzès : « Il la vit accablée de dettes énormes. Il vit que des réparations immenses avaient été faites depuis plus de quatre cents ans mais qu'il ne restait rien [...] Il vit l'intérieur de la ville dans le même état, une maison servant d'église, point de clocher, une seule cloche, point de boucherie, point d'hôpitaux, parties de maison menaçant ruine par la proximité du Rhône. [...] Il prit le parti de se rendre à Montpellier au mois de décembre 1779 et eut l'honneur de représenter à nos Seigneurs des Etats la situation de cette communauté ».

L'auteur du manuscrit termine son état des lieux par un récapitulatif des dettes et conclut ainsi : « tel est le tableau fidèle et non exagéré d'une ville autre fois florissante, il ne peut qu'attendrir les âmes bienfaisantes ». Malgré les colères et les avaries du fleuve, Vallabrègues doit aussi sa prospérité au Rhône. La présence de limons fertiles et de multiples bas-fonds appelés « baisses » a permis le développement d'une importante culture de l'osier qui fit la renommée et la fortune de la commune au XIX^e siècle.



Memoire

La ville de Malabrogue placée sur le
declin d'une montagne composée d'un terrain qui solait
l'est autrefois une place frontière du Languedoc, munie
d'un Château et de deux murailles qui avoient deux
portes l'une au Levant & l'autre au Couchant. Celle
du Levant conduisoit au fleuve de Rone qui se paroit son
terroir de l'estuy de La province; celle du Couchant
conduisoit à la riviere du Gardon et au village de Samps
dependant de Malabrogue. Au front de La ville il
y avoit l'Eglise Cathedrale ancienne Basilique tres
ornée et un tres beau Cloister, il y avoit au levant et au
bas de la montagne un faubourg qui estoit appelle Le Bourg
auquel on alloit par la porte maitonin, pres celle de la
Lumiere il y avoit deux faubourgs appellez le grand et
le petit party au dessus de laquelle la Comté avoit de
bien patrimonial trente salines de bonifon, pres toute
cette faubourgs, L'on fut quelle devoit estre la beauté de ce
pais dans une si belle et agreable situation, aussi bien
y avoit il beaucoup de Noblesse. Et L'on vit en 1303
que Le Roy Philippe Le bel avoit dans cette ville trente
deux maisons nobles qui luy estoient intimes de quoy
deux Chevaux armés, de lettres patentes de ce Roy l'on



Pas à pas, la visite pastorale de Monseigneur de Jumilhac, archevêque d'Arles. Le registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures, 1750

En 1746, Jean Joseph de Saint Jean de Jumilhac est promu par le roi à l'archevêché d'Arles, et la même année, il obtient du pape l'Institution canonique. Lorsqu'il arrive à Arles le 17 avril 1746, il est précédé d'une réputation d'homme peu chaleureux. L'abbé Bonnemant cite une lettre reçue à cette époque :

« ...lorsqu'il fut nommé en Arles quelqu'un nous écrivit de Bretagne que nous trouverions dans notre Prélat toutes les qualités du marbre : froid, dur et poli... Il ne se trompait pas, nous l'avons trouvé tel. »

Sa « visite » à Fourques a été consignée dans un registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures (B.M.S.). La venue du prélat avait principalement pour but de donner la Confirmation aux enfants du village et probablement à plusieurs adultes aussi puisqu'il « confirme » 102 personnes :

« Le 3 mai 1750, Monseigneur de Jumilhac archevêque d'Arles assisté de M. De Grille prévôt, de M. Delaval archidiacre de la Sainte église, ses vicaires généraux et de M. Alexandre son secrétaire et aumônier, fit sa visite pastorale dans la paroisse de St Martin de Fourques ... ».

Joseph Mathieu Gerouïn, prieur curé du lieu, en fait le compte-rendu. Il dresse en détail l'itinéraire suivi par l'archevêque, depuis son arrivée sur « le trapon de la barque » (débarcadère du bac à traîlle reliant Arles au village) jusqu'à l'église en passant par « le grand chemin et la grand rue du village ». Arrivé à l'église, il nous décrit l'ensemble des actions de l'archevêque (entrée solennelle, visite du tabernacle, des chapelles de l'église et des fonts baptismaux, la messe et la confirmation de plus de cent personnes). La matinée se poursuit par la visite « dans la chapelle des Pénitens » bleus puis « dans la maison curiale où elle examina les registres et visita l'enclos et les appartemens ». Il conclut par ces mots :

« Nous eûmes l'honneur de l'aller accompagner jusqu'à la barque où elle nous fit l'honneur de nous embrasser. M. Bret, lieutenant de Maire fit un présent de douze livres aux domestiques de Sa Grandeur au nom de la communauté. En foy de quoy. Gerouïn ».





Les manuscrits du chevalier de Courtois, vestiges d'une fabuleuse collection. Deux catalogues du cabinet de curiosité, 1717-1769.

Jacques François Bertrand de Courtois d'Arcollières naît à Beaucaire en 1717. Issu d'une famille anoblie au début du XVI^e siècle, ayant étudié à la Faculté des Arts de Paris, il entame dès 1737 une carrière militaire. Avant de prendre sa retraite en 1757 (il est alors âgé de 40 ans), il reçoit la croix de chevalier de Saint Louis, ordre royal et militaire. La bibliothèque municipale de Beaucaire conserve deux manuscrits du chevalier de Courtois, l'un dont elle est propriétaire, acquis auprès d'un libraire parisien en 2014⁽³⁵⁾, le second dont elle est dépositaire⁽³⁶⁾.

Le premier manuscrit, intitulé *Médailles*, est consacré principalement à la numismatique antique et a été rédigé dès l'année 1755. Comme l'indique une note au bas de la page du sommaire, il sera « abandonné en 1757, pour un beaucoup plus étendu et raisonné » (peut-être le second exemplaire ?). L'ouvrage est organisé en sept parties distinctes. Les trois premières semblent destinées à documenter la collection de monnaies, soit du point de vue historique, soit du point de vue de leur valeur marchande. Le chevalier de Courtois dresse en effet une liste « Des empereurs Romains avec leurs femmes depuis Jules César jusqu'à Constantin XI Dernier empereur d'Orient », un inventaire des « Revers rares de médailles d'argent avec leur prix », et une liste des « Noms des familles consulaires dont on trouve des médailles ». Ce n'est qu'à partir de la page 59 que le chevalier de Courtois renseigne sa propre collection numismatique sous la forme d'un « Catalogue de nos médailles avec le prix de la plupart » ; d'une liste des « Empreintes de médailles achetées à Arras 4 sols pièce » ; enfin d'un « Catalogue de nos médailles modernes avec nos monnaies anciennes ou étrangères ».

Le dernier chapitre de l'ouvrage renseigne sur ses collections d'histoire naturelle. Dans un « Catalogue des pièces qui forment le cabinet à Beaucaire », le chevalier de Courtois fait l'inventaire de ses « coquilles de mer suivant la méthode de M. Dargenville », suivent fossiles et pétrifications, pierres fines et cristaux, animaux « secs » et même machines de physique... En regard, le manuscrit de 1757 a fait l'objet d'un plus grand soin et surtout, il témoigne d'une évolution dans l'approche par son auteur de ses collections. Le dos de la reliure porte cette fois le titre plus général de *Catalogue / du / cabinet / De / Courtois* et la page de titre de préciser *Essai sur l'histoire naturelle, la physique etc. Ou catalogue raisonné du cabinet de M.M. de Courtois. Ouvrage mêlé d'observations*⁽³⁷⁾.

Ce n'est qu'à travers la correspondance qu'il entretint avec des érudits contemporains que le cabinet de curiosités du chevalier de Courtois a été jusque-là étudié⁽³⁸⁾. Cette conception de la collection ne va pas en effet sans de nombreux échanges épistolaires et le cabinet de curiosités joue un rôle majeur dans l'échange et la diffusion des connaissances. Dans cette quête du savoir, à la manière des collectionneurs du Siècle des Lumières avec qui il correspond (Jean-François Séguier à Nîmes, Esprit Calvet à Avignon³⁹), Jacques François de Courtois associe les « naturalia » (coquilles, minéraux) aux « artificialia » (antiques et médailles). Soucieux de classer, d'organiser, il s'essaie également à l'observation scientifique, produisant des notices. Le manuscrit de 1757 contient par exemple un chapitre, malheureusement incomplet, sur la « Qualité des pierres et terres du terroir de Beaucaire ». Bien que n'ayant jamais publié le fruit de ses réflexions, le chevalier de Courtois bénéficia d'une certaine reconnaissance auprès de la communauté savante de l'époque⁽⁴⁰⁾. Du reste, ses collections eurent le privilège, après sa mort, d'être visitées par les célèbres rédacteurs de l'Encyclopédie⁽⁴¹⁾.



ESSAI SUR
L'HISTOIRE NATURELLE LA
PHYSIQUE &c.
OU catalogue raisonné DU
cabinet DE M-M DE COURTOIS
OUVRAGE MELE D'observations
TOME second



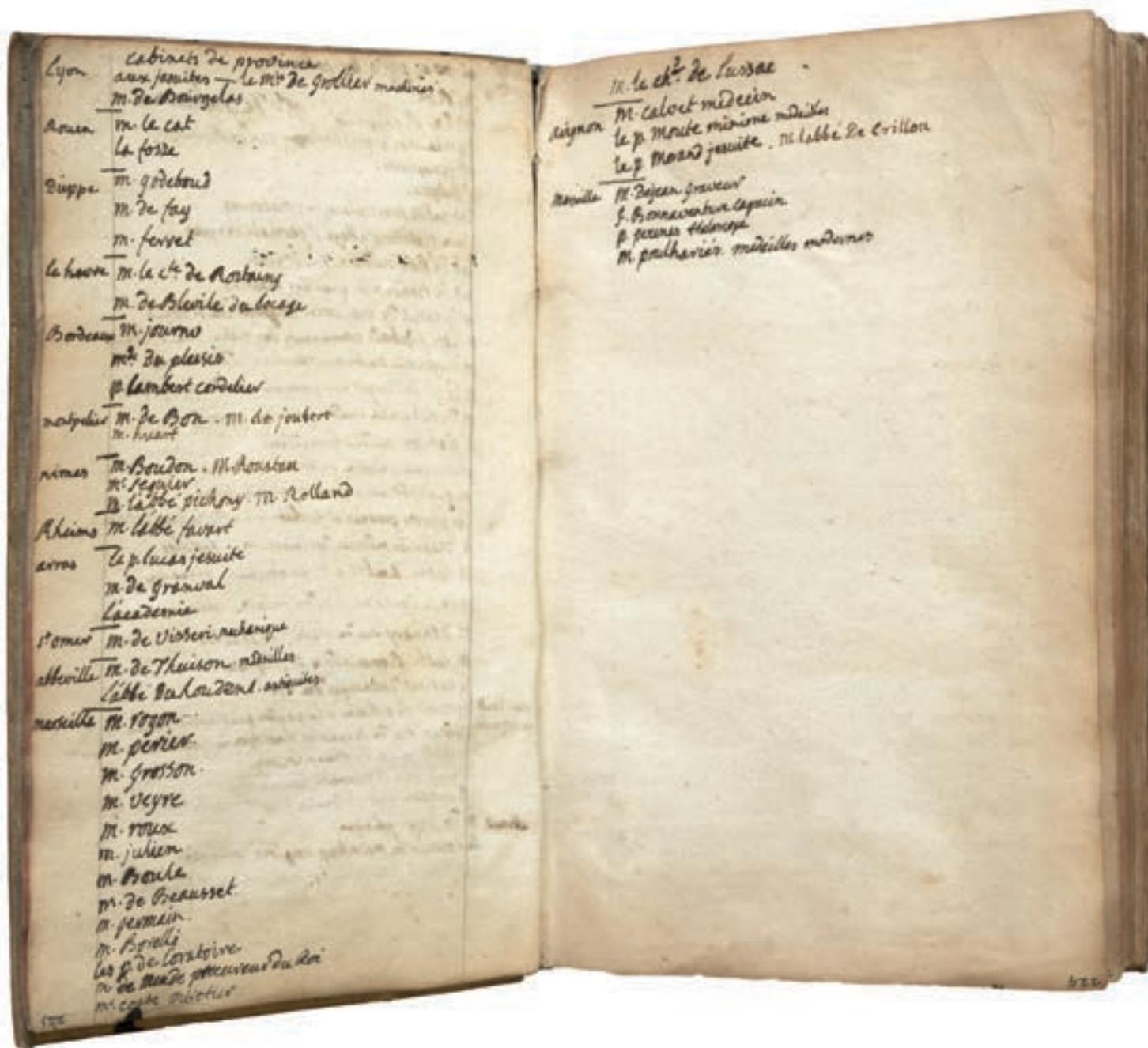
A BEUCAIRE
commencé le VI. juillet
MDCCLVII
PAR Le chevalier de courtois
D'Arcoleire

Le manuscrit de 1757 : vignette aux armes du chevalier de Courtois.
La vignette illustrée et colorée représente, dans un cartouche, une multitude de pièces, comme une allégorie
du cabinet du chevalier de Courtois agrémentée des armes de l'érudit beaucairois.
Beucaire, bibliothèque municipale.



Catalogue du cabinet de curiosités daté de 1757.
Beucaire, bibliothèque municipale.





Catalogue du cabinet de curiosités daté de 1755. Liste des cabinets de curiosités que le chevalier de Courtois a visités à Paris et en province entre 1756 et 1757. Un total de 77 cabinets dont 45 en provinces et 32 à Paris parmi lesquels le cabinet du roi et celui du duc d'Orléans. En province, la ville qui offre le nombre le plus important de cabinets visités est Marseille⁽¹⁸⁾.
Beaucaire, bibliothèque municipale.



Des couleurs et des symboles : un rare tablier maçonnique de la fin du XVIII^e siècle.

Pièces des plus remarquables au sein des collections du musée Auguste Jacquet, ce tablier est le seul vestige d'un ensemble d'objets maçonniques exposés au musée du Vieux Beaucaire sous l'occupation allemande en 1940 et disparus pour la plupart d'entre eux depuis. A ce sujet, il est important de rappeler qu'à l'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain, la franc-maçonnerie française va vivre ses heures les plus tragiques. Tenue directement responsable de la défaite mais également de la corruption des mœurs et des valeurs de la société, les nouvelles instances dirigeantes ne tardent pas à lui appliquer un décret d'interdiction qui inaugure une politique délibérée d'exclusion et de persécution des francs-maçons. A compter du 13 août 1940, la franc-maçonnerie est officiellement interdite par le régime de Vichy et par voie de fait l'occupant en profite pour occuper les locaux obédientiels et confisquer les archives et les biens de l'Ordre.

Pour ce qui est de Beaucaire, dont des loges sont attestées de façon ininterrompue depuis le milieu du XVIII^e siècle, la vie maçonnique s'inscrit dans la tendance générale. Les Allemands confisquent une grande partie du mobilier et le donne en exposition au musée du Vieux Beaucaire (rue Barbès). Jusqu'à la fin de la guerre, les Beaucairois pouvaient ainsi découvrir une pièce consacrée à la franc-maçonnerie, comme cela se faisait au même moment à Paris au Petit Palais, où étaient présentés des décors, des ornements comme une table triangulaire, des équerres, des compas, des tabliers, des cordons... A la libération, quelques francs-maçons récupéreront certains objets alors que d'autres disparaîtront sans laisser de trace.

Le tablier du musée de Beaucaire est une pièce extrêmement rare puisque qu'à ce jour seuls deux musées relevant d'obédiences maçonniques en possédaient chacun un exemplaire dans leurs collections, les quelques autres spécimens connus appartenant à des fonds privés. Entièrement peint sur peau d'agneau, il était commercialisé, à la fin du XVIII^e siècle, sous le nom de « tablier au temple » par la maison Guérin installée à Paris et spécialisée dans les décors maçonniques. D'un prix très élevé, du fait de la qualité et de l'extrême richesse de son graphisme, ce type de tablier n'a pu être acquis que par un franc-maçon beaucairois argenté de la loge de la Concorde alors en activité à la fin de l'Ancien Régime.

Le tablier, long de 32 cm et haut de 28 cm, est ceint d'un ruban de tissu bleu. Il présente, sur ses deux côtés, les colonnes du temple de Salomon J et B, pour Jakin et Boaz, surmontées de grenades et bordées de grands acacias. Sur sa partie supérieure figurent un soleil rayonnant avec un visage en son centre, la lune et la voûte céleste. Au centre, sont représentés le pavé mosaïque précédant un temple, celui de Salomon, doté de trois marches, d'un fronton. Au premier plan, au bas, de multiples objets symboliques sont présents pêle-mêle.

Le tablier symbolise tant le travail manuel qu'intellectuel. Celui de l'apprenti ou du compagnon est toujours blanc, immaculé et le plus souvent sans ganse. Il rappelle au jeune initié son devoir : tendre vers la pureté en actes et en pensées. A partir du grade de maître, et c'est le cas du tablier qui nous intéresse, il reçoit des décorations en fonction des volontés du frère, de son rite, de son degré, de sa loge ou de son rôle au sein de l'atelier.





Au premier plan, de multiples objets symboliques sont présents pêle-mêle : une ruche pour exprimer l'union et le travail commun ; une épée, symbole de la puissance spirituelle ; une pierre cubique. La pierre, brute ou taillée, se réfère au maçon et à sa progression initiatique. D'abord, par la pierre brute non dégrossie, il apprend, se discipline. Puis, elle devient pierre taillée et chaque cube sert à la construction de l'édifice. Un compas symbolise l'ouverture d'esprit ; une équerre exprime la vertu ; la règle est l'outil symbolique se référant à l'intégrité morale, au devoir et à l'engagement du maçon au sein de l'ordre ; rois maillets (le maillet représente la force et la volonté dans le travail) ; un niveau pour l'égalité entre maçons ; enfin le livre des statuts généraux de l'ordre maçonnique. .





Sauver les finances du royaume : Le rappel de Necker, 1789.

De par sa date, son auteur, son contenu et son lieu de rédaction, cette lettre est un témoignage des événements historiques si cruciaux de l'été 1789. Ecrite de la main de Necker, elle constitue la réponse faite aux Beaucairois qui l'avaient assuré de leur soutien par un courrier daté du 7 août 1789, attestant de la popularité de Necker durant cette période et les espoirs alors placés en lui⁽⁴²⁾.

Jacques Necker est un personnage central du règne de Louis XVI et des débuts de la Révolution Française. Il naît à Genève en 1732 du mariage de son père d'origine brande bourgeoise, Charles Frédéric, avocat et professeur de droit public germanique à l'académie de Genève et de Jeanne Gautier, fille du premier syndic Gautier⁽⁴³⁾. Très jeune, Necker embrasse la carrière de la banque et de la finance. Sa réussite éclatante lui permet d'amasser en peu de temps une fortune considérable. Il enchaîne les postes importants : syndic de la Compagnie des Indes en 1764, ministre de la République de Genève auprès de la cour de France en 1768. Encouragé par sa femme, Suzanne Curchod (fille de pasteur qu'il épouse en 1764), il oriente sa carrière vers la politique et se retire des affaires (1772). A plusieurs reprises, il avance des sommes importantes au Trésor royal, ce qui lui vaut d'être remarqué par l'entourage influent de Louis XV. Son éloge de Colbert (1773), couronné par l'Académie française, expose son pragmatisme et ses positions en faveur de l'interventionnisme économique de l'État.

En 1775, son Essai sur la législation et le commerce de grains, où il dénonce la liberté du commerce des grains défendue par les physiocrates⁽⁴⁴⁾, connaît un énorme succès de librairie et un formidable retentissement alors que la « Guerre des farines » fait rage⁽⁴⁵⁾. Un mouvement d'opinion se produit en faveur de Necker. Protestant, il ne peut être nommé contrôleur général des finances. En 1776, il devient, à quarante-quatre ans, conseiller des Finances et directeur général du Trésor royal. Il entreprend de rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses publiques en recourant largement à l'emprunt. Necker multiplie les réformes, cherche à introduire de la transparence dans le fonctionnement de l'État et affirme sa politique : « C'est au gouvernement, interprète et dépositaire de l'harmonie sociale, c'est à lui de faire pour cette classe déshéritée tout ce que l'ordre et la justice permettent »⁽⁴⁶⁾.

Mais en février 1781, il commet l'erreur d'adresser au roi un *Compte rendu de l'état des finances*. Destiné à être publié, ce texte révèle, pour la première fois au grand public, l'usage détaillé des dépenses publiques et dévoile tous les avantages dont bénéficient les privilégiés de la cour. Ceux-ci s'opposent alors violemment à Necker et dénoncent les dépenses pharaoniques de la guerre d'indépendance des États-Unis et la dette abyssale du royaume. Necker perd alors la confiance du roi et est démissionné (mai 1781). Devant la menace d'une banqueroute, Louis XVI rappelle Necker en août 1788. Le ministre doit affronter les princes, les ministres, les Etats généraux. Contesté et finalement congédié le 11 juillet 1789, Necker est rappelé le 15 et fait un retour triomphal à Paris.

Bénéficiant de nombreux soutiens, dont celui des Beaucairois, il est toutefois rapidement de nouveau décrié et isolé. Necker démissionne en septembre 1790 dans l'indifférence générale. Il se retire en Suisse au château de Coppet, où il continue d'écrire plusieurs ouvrages. Il meurt le 4 avril 1804.



Paris le 21 Août 1789.

Je suis très flatté, Messieurs, des chastes
insinuances honnêtes que vous avez bien voulu
m'écrire à l'occasion de mon retour au Ministère:
les témoignages de votre estime me seront toujours
très précieux, je vous prie d'en être persuadé et
d'agréer l'hommage de ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs,
votre très humble et très obéissant serviteur.



Réponse de M. Necker à la lettre du 7 août 1789 qui lui fût adressée par MM les commissaires nommés par le conseil permanent de cette ville de Beaucaire.
Transcription ci-dessous :

« M.

Dans un moment d'alarme générale, dans la consternation ou votre retraite avait jeté toute la France ; les citoyens de cette ville adressèrent à l'assemblée nationale leur vœu pour votre rappel, ils en espéraient le rétablissement de l'ordre, de la tranquillité publique et du crédit. Leur vœu en est rempli, leurs espérances ne seront pas trompées l'ami du peuple, le fidèle ministre du meilleur des Rois se soutiendra par ses vertus dans le degré suprême de gloire ou elles l'ont élevé et ou le place l'opinion publique et cette noble passion de la gloire dont il fut toujours animé en lui montrant le bonheur d'une grande nation , en est le garant , oui, M, il sera votre ouvrage comme votre plus douce récompense Et nous qui nous lierons avec transport a la joie universelle que cause votre retour, qui connaissons le prix de vos sacrifices et vos talents nous regrettons de n'avoir à vous offrir que l'hommage de notre reconnaissance sans borne et du respect infini avec lequel nous sommes.

M. »





- ¹ Raids qualifiés de « courses » dans les textes.
- ² Fait resté célèbre, le 10 septembre 1578, un boulet de canon percute le clocher de Notre Dame des Pommiers.
- ³ Archives de Beaucaire, ordonnance extraite de la liasse EE28.
- ⁴ MENARD (L.) - *Naissance, décès : Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 1680, tome 6, pages 252-254.
- ⁵ Archives municipales de Beaucaire, AA 1, ff° 1-2, cartulaire des privilèges de Beaucaire, compilé en 1719 par Jean Chamboredon, notaire royal et secrétaire de la communauté, registre grand in-f°, 57 ff°.
- ⁶ Le Rôle (« rôle ») constitue le support du recensement des passages des Compagnons, celui du règlement de la société. Le terme est employé après la page de titre, dans la table (ou sommaire) du registre de la confrérie de Saint Marc (haut 38 x large fermé 26 cm x ép. 7, 5 cm) : « Le Rôle des maîtres maçons sera page 9 ; le Rôle des maîtres traceurs sera page 20 ». De la même manière que dans les rôles des Compagnons, sont consignées les « Réceptions des nouveaux maîtres » ; si le règlement de la confrérie ne fait pas l'objet d'un chapitre, quelques-unes des délibérations passées entre maçons et traceurs actent des modifications de statut ou de fonctionnement.
- ⁷ GASCO (Y.), REBOUL (M.) - *La pierre de Beaucaire*, Editions du Musée municipal Auguste Jacquet, Beaucaire, 1996.
- ⁸ Une confrérie est une association pieuse, d'assistance mutuelle et d'entraide, placée sous le patronage d'un saint, dont le fonctionnement est ponctué de cérémonies religieuses ; une corporation, sous l'Ancien Régime, est un organisme social qui groupe tous les membres d'une profession, un corps de métiers.
- ⁹ Archives Départementales du Gard, côte G1275.
- ¹⁰ Le traceur (trasseur dans la graphie ancienne) est celui des carriers qui, après aplanissement du sol de carrière, procède au moyen de l'escoude, au creusement des tranchées verticales destinées à dissocier les blocs. Le maître maçon, également tailleur de pierre, organise et dirige quant à lui le chantier.
- ¹¹ De façon plus exceptionnelle, on trouve la mention « a été capitaine de Monseigneur le dauphin ».
- ¹² Ainsi, par exemple, le prieur est-il responsable pour l'année 1726 (feuille 260 et suivants), de la statue de saint Marc, d'une bannière, de coussinets, de nappes, de 3 chandeliers en laiton, d'un drapeau, d'une chaise, de 3 lavabos, d'une boîte de ruban et d'une petite clochette. Le musée A. Jacquet conserve, en dépôt, la statue en bois doré du XVIII^e siècle et un tableau à l'effigie du saint qui ornaient la chapelle saint Marc de la dite collégiale.
- ¹³ MATHONIERE (J.-M.) - *Iconographie et symbolique du blason des Compagnons Passants Tailleurs de Pierre*, In Revue Renaissance Traditionnelle n°122, avril 2000, p. 74-99.
- ¹⁴ Les blasons de métier des trois rôles d'Avignon présentent, dans un encadrement de palmes, posées sur un champ d'azur, le compas, l'équerre à branches égales et la règle entrecroisés et entrelacés par une couleuvre venant mordre la tête du compas.
- ¹⁵ L'ensemble statuaire représente une femme portant un enfant sur son dos, suivie d'un autre qui porte un oiseau mort attaché à un bâton. Un chien précède le groupe.
- ¹⁶ En architecture et dans le cadre du système classique des ordres, l'expression « ordre français » désigne deux tentatives, sans lendemain, de créer un ordre national : au XVI^e siècle les « colonnes françaises », créées par l'architecte Philibert Delorme, présentent des tambours cannelés alternant avec des fûts non cannelés au diamètre supérieur ; au XVII^e siècle, les chapiteaux de la Galerie des Glaces du château de Versailles portent, à l'initiative de Charles Le Brun, le lys de la monarchie et le coq gaulois.
- ¹⁷ MATHONIERE (J.-M.), op. cit., p. 84. Ces attributs se retrouvent également dans la symbolique de la Franc-maçonnerie dont les racines historiques recoupent celles des premières loges des tailleurs de pierre.
- ¹⁸ MATHONIERE (J.-M.), op. cit., p. 90-91.
- ¹⁹ MATHONIERE (J.-M.), op. cit., p. 92-94.
- ²⁰ Archives communales de Beaucaire, côtes DD4/1 à DD4/19 ; DD4 à DD6.
- ²¹ SEVE (V.) - *La Fondation de la Ville de Beaucaire*, In Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire, 1995 - Ed. du ms 2765 de la Bibliothèque Calvet à Avignon ; MICHEL DE NIMES (J.) - *L'Embarras de la Fieiro de Beaucaire, 1657 ; Anonyme - La Foire de Beaucaire. Nouvelle historique et galante*. Amsterdam, Chez Paul Marret, 1708 ; Anonyme - *Voyage à Beaucaire ou l'observateur pendant la foire de 1805*, 2 vol., Paris, 1806 ; DUMAS (A.) - *Impression de Voyage - Midi de la France*, Deuxième série, Nouvelle édition, Paris, Michel Lévy Frères, 1865, p. 53.
- ²² De tels échantillons de tissus sont conservés au musée de la Toile de Jouy : ils furent collés sur de nombreuses lettres de commande adressés à la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas entre 1800 et 1821 (fig. XI à XV).
- ²³ CONTESTIN (M.) - *La Foire de Beaucaire, un grand marché européen*, Presses du Languedoc, 1995, 2002, p. 39 et 42.
- ²⁴ CONTESTIN (M.) - *Le livre de compte d'un marchand drapier d'Aix en Foire de Beaucaire (1736-1739)*, In Revue de La Provence Historique, Fascicule 71, 1968, p. 174-179.
- ²⁵ Le montant du loyer est mentionné sur les feuillets 14, 40, 48 et 89.
- ²⁶ J. Pin indique le numéro d'inscription de sa commande, les numéros portés par les balles de tissu, le nombre de pièces, le nom des tissus, celui de l'expéditeur, le montant en livres de la facture et les frais d'emballage. Quelquefois la date de la facture est indiquée, puis le lieu d'origine de l'expédition.
- ²⁷ 348 aunes de drap d'Elbeuf reviennent à 4 640 livres hors frais d'emballage (folio 1, recto) tandis que 44 aunes d'étamines du Mans coûtent environ 90 livres (folio 3, recto). Les draps viennent d'Elbeuf, mais aussi de Saint Félix, Tournon, Sedan, Montagne, Bédarieux, Carcassonne, Lodève, Amboise, Sommières, Le Vigan.
- ²⁸ LE GALL-SANQUER (A.) - *La boutique d'un marchand de drap à Landerneau en 1743*, In Les costumes régionaux, entre mémoire et histoire, LETHUILLIER (J.-P.) Dir., Collection Histoire, Presse Universitaires de Rennes, Rennes 2009, p. 319-331.
- ²⁹ DUCAS (M.) - *Nobiliaire universel de France ou Recueil général des généalogies historiques des Maisons nobles de ce royaume*, tome 28, Paris, 1843. Dans le document de Vallabrègues, le nom du propriétaire est écrit en un seul mot (Debruges), tandis que le nobiliaire de France fait apparaître la particule (de Bruges).
- ³⁰ On appelle exempts dans les garde du corps, des officiers qui sont au-dessous des enseignes. Ce mot vient de ce qu'originellement ils étaient exempts de faire faction.
- ³¹ Les quatre points cardinaux sont ici désigner par des termes du vieux français issu du vocabulaire de la marine : « Bise » pour le Nord, « Midy » pour le Sud, « Couchant » pour l'Ouest et « Levant » pour l'Est.
- ³² Collectif, CHARBONNIER (P.) dir. - *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tableaux de conversion*, Centre d'histoire des Entreprises et des Communautés, Clermont-Ferrand, 1994, p. 115 sq.
- ³³ SUDRES (G.) - *La séparation des villages de Comps et de Vallabrègues*, Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire, N° 117, juin 1993. Les deux communes n'ont formé pendant longtemps qu'un seul territoire dépendant de Vallabrègues, partageant les mêmes consuls, la même justice, les mêmes impôts et un seul compoix. Mais le Rhône est venu peu à peu les séparer : le bras principal du fleuve va isoler Comps de Vallabrègues, rendant les communications de plus en plus difficiles entre les deux villages. La séparation ne sera réglée définitivement qu'après la Révolution, sous l'Empire de Napoléon avec le décret impérial du 12 avril 1808.
- ³⁴ « ... mais on verra aussi que ce terroir était exposé aux irrptions du Rhône et du Gardon ».
- ³⁵ Bibliothèque municipale de Beaucaire, inventaire 36 3712. Couverture en parchemin. Ht x l. x ép. 18, 8 x 11, 8 x 2, 8 cm.
- ³⁶ Ce second manuscrit a été déposé à la bibliothèque municipale de Beaucaire par mesdames Christiane de Chastellier et Mireille Thieuloy en décembre 2011 « à fins de conservation et de mise à disposition des chercheurs en accès restreint ». Il ne peut être présenté pour exposition. Il s'agit d'un volume relié de 19, 2 cm de large x 28, 5 cm de hauteur, paginé de 1 à 243, le texte prenant fin à la page 234 et comportant en outre une page de titre avec vignette illustrée et 3 pages de tableaux des officiers du régiment de Foix, une page en manière d'achevé d'imprimer biographique, ces 5 dernières pages hors pagination. Il manque la page 41 ; la page 42 est découpée en son milieu ; les pages 159 à 204 ont été coupées. Sur le dos de la couverture, un manque dans la reliure laisse apparaître les cahiers sur la moitié supérieure.
- ³⁷ La page de titre se poursuit en précisant « tome second/A beaucaire/ commencé le VI juillet/ MDCCCLVII/ par le chevalier de Courtois/ d'Arcollière ».
- ³⁸ MERCIER (J.-M.) - *Le Cabinet de curiosités et d'histoire naturelle du chevalier de Courtois*, In CHEVALIER (C.), CONTESTIN (M.), Mercier (J.-M.), REBOUL (M.), ROUSSEAU (D.), ZARCONI (Th.) - *Archéologues, collectionneurs et érudits du Midi rhodanien : Anticommanie et bibliophilie à Beaucaire (XVIIIe-XXe siècle)*. Nîmes, éditions de la S.H.A.B., 2010, p. 27-43.
- ³⁹ CAVAILIER (O.) - *Possession et découvertes - La collection d'un curieux languedocien*. Septembre 2016. Article online, La Sabretache, Société d'études d'histoire militaire, <http://lasabretache.fr/produit/possessions-et-decouvertes-la-collection-dun-curieux-languedocien/>.
- ⁴⁰ REBOUL (M.) - *Réseaux et correspondances d'un naturaliste méridional : le chevalier de Courtois*, In ROCHE (D.) Dir. - *La République des Lettres dans le Midi rhodanien* - Editions Privat, 2014, p. 173-194. A paraître REBOUL (M.) - Un gentilhomme méridional et ses collections dans la République des Lettres : le chevalier de Courtois.
- ⁴¹ AUDISIO (G.), PUGNIERE (Fr.) - *Jean-François Séguier : un Nîmois dans l'Europe des Lumières*, Aix-en-Provence, Edisud, 2005. Né à Nîmes en 1703, Jean-François Séguier, botaniste et épigraphiste, consacra les dernières années de sa vie à la construction d'une grande maison-musée, d'un jardin botanique et d'une orangerie, pour exposer ses collections. Son nom reste associé au déchiffrement des inscriptions du fronton de la Maison carrée. CAVAILIER (O.) - Un sanctuaire de la mémoire : le cabinet de curiosités d'Esprit Calvet (1728-1810). In Véronique Krings et Catherine Valenti (dir.), *Les Antiquaires du Midi. Savoirs et mémoires (XVIe - XIXe siècles)*, éd. Errance, Arles, 2011, p. 31-52. Esprit-Claude-François CALVET naît à Avignon en 1728. Ayant obtenu en 1756, la chaire de premier professeur de médecine, il légua à sa ville une riche bibliothèque, une collection d'histoire naturelle et un cabinet d'antiquités.
- ⁴² MERCIER (J.-M.), op. cit., p. 28 : Antoine Joseph Dézallier d'Argenville, dans son ouvrage *L'histoire naturelle éclaircie dans une de ses parties principales, la Conchyliologie* (paru en 1757), décrit par énumération le cabinet d'histoire naturelle de « messieurs de Courtois, anciens officiers », délivrant ainsi à cet homme « un quitus de respectabilité et d'honorabilité auprès de la communauté savante et érudite de l'époque ».
- ⁴³ REBOUL (M.) - *Réseaux et correspondances d'un naturaliste méridional : le chevalier de Courtois*, In Roche (D.) Dir. - *La République des Lettres dans le Midi rhodanien* - Editions Privat, 2014, p. 178-180. Le chevalier de Courtois décède le 3 mars 1769. C'est son frère aîné, Jean-Baptiste qui, ayant pris dès 1762 environ la gestion du cabinet de curiosités, en assura la visite le 7 novembre 1770 à Diderot et d'Alembert, de passage à Beaucaire (BM Arles, ms. 1042).
- ⁴⁴ Archives communales de Beaucaire, BB 52 - Copies de lettre.
- ⁴⁵ Elu détenteur pour partie du pouvoir exécutif.
- ⁴⁶ La pensée des physiocrates est résumée par une maxime restée célèbre : « Laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises ».
- ⁴⁷ Vague d'émeutes survenues d'avril à mai 1775 dans les parties nord, est et ouest du royaume de France. Elle fait suite à une hausse des prix des grains et consécutivement du pain du fait de la suppression de la police des grains royale et des mauvaises récoltes des étés précédents. Ces événements ont été interprétés comme une réaction envers l'édit de Turgot, physiocrate convaincu, qui établit la libéralisation du commerce des grains sous l'Ancien Régime le 13 septembre 1774.
- ⁴⁸ Necker fait notamment affranchir les derniers serfs du domaine royal par ordonnance (1779).



An architectural drawing of a Gothic-style glass and iron structure, possibly a conservatory or a large window. The drawing is rendered in blue ink on a light background. It features a central gable with a decorative finial, supported by a complex network of trusses and beams. Below the gable are two large, arched windows with a grid pattern. The drawing is framed by a dark brown border. At the top of the page, there are color calibration bars and registration marks. At the bottom, there is a page number and a date.

Trésors
d'archives du
XIX^e et XX^e
siècles



Une tâche à la mesure de l'ambition de l'Empereur: le cadastre napoléonien, début du XIX^e siècle.

« Les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen de sortir d'embaras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres, dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété. Un bon cadastre parcellaire sera le complément de mon code, en ce qui concerne la possession du sol. Il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites de propriété et empêcher les procès ». Napoléon I^{er}.

La levée de l'impôt foncier et immobilier est, depuis l'Antiquité, une préoccupation majeure des états constitués. L'exemple célèbre des vestiges des trois cadastres romains d'Orange qui sont exposés au musée d'art et d'histoire d'Orange le démontre. Seuls exemplaires du monde romain connus à ce jour, ce sont des matrices cadastrales (« formae ») constituées de plaques de marbre, de grande dimension, où figurent les noms des propriétaires, cours d'eau, voies et chemins. Sous l'Empire romain, ces cadastres sont affichés sur les forums de toutes les cités. Ainsi, tout le monde peut connaître le propriétaire des parcelles et la valeur d'imposition fiscale des terres. Le terme de « cadastre » y trouve son origine, il viendrait du bas latin « capitastrum »⁽¹⁾, registre d'imposition foncier.

Cette pratique cadastrale héritée de l'Antiquité, se retrouve en France au Moyen Âge, lorsque apparaissent les livres compoix et terriers qui recensent les propriétés et établissent les impositions. Ce système d'enregistrement va perdurer pendant plus de 500 ans. Mais la diversité des pratiques, des normes juridiques, des coutumes, des privilèges d'une province à l'autre ou entre les villes et même localement entre des paroisses rurales voisines, avait fondé un régime foncier inégalitaire et décrié, qui sera mis à bas par les révolutionnaires. Symboles du régime seigneurial, des milliers de terriers ont été ainsi brûlés pendant l'été 1789 et dans les années 1790-1792.

Dès 1791 les révolutionnaires réorganisent le système : un décret ordonne de lever un plan de chaque commune, un autre texte précise que ce plan doit être parcellaire. En 1798, les travaux débutent véritablement, le territoire des communes est divisé en sections et des matrices par contribuables sont constituées. Mais c'est sous l'Empire, par la volonté de Napoléon et par la loi de finances du 15 septembre 1807, qu'il est décidé l'établissement d'un cadastre parcellaire, appelé *Cadastre Napoléonien* ou encore *Ancien Cadastre*, à la base de notre cadastre français contemporain. La tâche est immense, à la mesure de l'ambition de l'Empereur : « Ce qui caractérise le mieux le droit de propriété, c'est la possession paisible et avouée. Il faut que le cadastre se borne à constater cette possession. Mon code fera le reste et à la seconde génération, il n'y aura plus de procès pour contestation de limites. »

L'administration s'organise ; un code cadastral intitulé Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de la France ; approuvé par le Ministre des Finances est promulgué en 1811 et affirme des objectifs forts

- Article 1143 : « Le cadastre peut, et doit même nécessairement par la suite, servir de titre en justice pour prouver la propriété... » ;
- Article 1144 : « Le cadastre sera le grand livre terrier de France ».

Les travaux de confection du *Cadastre Napoléonien* débutent en 1808 et vont s'étaler sur plus de quarante ans. En 1813, 9 000 communes sont déjà cadastrées. En 1850, le Cantal est le dernier département français à être traité. Cas particuliers, le comté de Nice l'est en 1877, la Corse en 1889, et la Savoie de 1926 à 1945. En Terre d'Argence, l'atlas cadastral de Beaucaire date de 1818 ; celui de Vallabrègues de 1812 ; ceux de Fourques, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent de 1813.





Pendant tout le XIX^e siècle, des géomètres du cadastre, des ingénieurs-géographes, des arpenteurs sillonnent la France et réalisent des calculs, mesurent, font des levées, dessinent. Ils produisent trois types de documents : l'atlas parcellaire, l'état de sections et la matrice cadastrale. L'atlas est composé d'un tableau d'assemblage (plan d'ensemble de la commune) et de feuilles parcellaires qui représentent une section ou une partie de section. On y retrouve chaque parcelle bâtie ou non bâtie qui sont numérotées. Les planches sont réalisées au format dit « Grand Aigle » (105 x 75 cm) et les échelles varient selon les communes, du 1/500^e au 1/10 000^e (1/10 000^e pour les grands tableaux d'assemblage). La confection des planches est normée pour toute la France : les parcelles comme les voies publiques sont figurées par des traits pleins ; les chemins particuliers par des lignes ponctuées ;



Tableau d'assemblage du cadastre de Vallabrègues, 1812



le sens d'écoulement des eaux est indiqué par des flèches. Le plan doit indiquer les noms des hameaux, des mas, des habitations isolées, chemins, ravins, rivières, ruisseau... Des couleurs signifient les limites des communes, des sections et des lieux-dits (en jaune). Les maisons et autres bâtiments sont légèrement teintés au carmin, les bâtiments publics et autres propriétés non imposables sont nuancés en bleu gris. L'écriture elle aussi est normée ⁽²⁾.

L'état de sections est un registre dans lequel on trouve, dans l'ordre des sections (A, B, C, etc.) et des numéros de parcelles (1, 2, 3, etc.), plusieurs renseignements relatifs à chaque parcelle : nom et prénom du propriétaire,



Tableau d'assemblage du cadastre de Fourques, 1813

localisation (rue, lieu-dit), nature de la propriété (terre, champ, verger), contenance, classe (valeur) et revenu. L'utilisation est simple : on repère une parcelle sur une planche parcellaire et on se reporte à l'état de sections pour en consulter les détails. Rarement les états de section ont été mis à jour, pour suivre l'évolution d'une parcelle il faut consulter le troisième document cadastral du système : la matrice.

La matrice cadastrale est un registre qui contient le nom et le prénom du propriétaire, l'année de la mutation (entrée, sortie), la lettre de la section, le numéro de la parcelle sur le plan, la localisation, la nature de la propriété, la contenance par parcelle, la classe, le revenu imposable. C'est le seul document cadastral qui est tenu à jour



Tableau d'assemblage du cadastre de Jonquières-Saint-Vincent, 1813

(annuellement) car y sont indiquées les mutations (ventes, acquisitions ou transmissions). Selon les époques, soit deux matrices distinctes ont été confectionnées (l'une pour les propriétés non bâties, l'autre pour les propriétés bâties), soit un registre unique. C'est un document central car les évolutions marquantes (changements de propriétaire, divisions de parcelles, créations de routes, constructions de bâtiments, etc.) ne sont pas reportées sur les plans ; elles sont précisées uniquement sur la matrice.



Tableau d'assemblage du cadastre de Bellegarde, 1813



Dès lors ce système, fondé sur l'interaction des trois documents, va rapidement devenir complexe et bancal du fait que deux des documents ne sont pas mis à jour. L'administration, par de nombreuses réformes (1850, 1890, 1930, 1950), va améliorer avec plus ou moins de réussite la précision et le suivi des documents cadastraux. Dans les années 1990 c'est le grand tournant : le cadastre passe de « la plume à la souris », l'informatisation est de plus en plus poussée et dès 2007, le cadastre est disponible en ligne. Avec l'intégration des données cadastrales dans le Système d'Information Géographique géré par les Communautés de Communes, les collectivités disposent aujourd'hui d'un puissant outil prospectif. Deux cents ans après l'œuvre napoléonienne, le cadastre est devenu une institution à la fois familière et lointaine pour de nombreux Français. Son histoire, complexe, est méconnue alors qu'il est un fondement de la société française.



Tableau d'assemblage du cadastre de Beaucaire, 1818





80 ans de réflexion : les projets successifs d'une halle marchande à Beaucaire, XIX^e siècle

Si aujourd'hui les halles de Beaucaire ne sont plus un marché couvert, mais le Conservatoire de musique, de théâtre et de danse, elles n'en restent pas moins un édifice utilitaire qui témoigne, dans notre ville, d'une volonté de ses concepteurs d'allier l'utilité et l'esthétique dès le XIX^e siècle. Élevé sur la place Neuve (actuelle place Georges Clémenceau), le bâtiment est l'aboutissement de projets successifs qui débutent en 1820 pour se concrétiser 80 ans plus tard, en 1900, par la construction des halles encore visibles actuellement.

Anciennement et jusqu'au XIX^e siècle, le marché quotidien se tenait sur la « place Vieille » ou « place du Marché », en plein air, où viandes et poissons étaient livrés à la poussière et aux mouches. Face à cette situation, il est apparu nécessaire, au début du XIX^e siècle, de prendre quelques mesures d'hygiène élémentaires et d'envisager la construction d'un marché couvert, et ce, au moment même où se décidait la création d'une place face à l'Hôtel de ville. Les archives communales de Beaucaire possèdent un dossier important⁽³⁾ des différents projets soumis pour la réalisation des halles et l'établissement du marché.

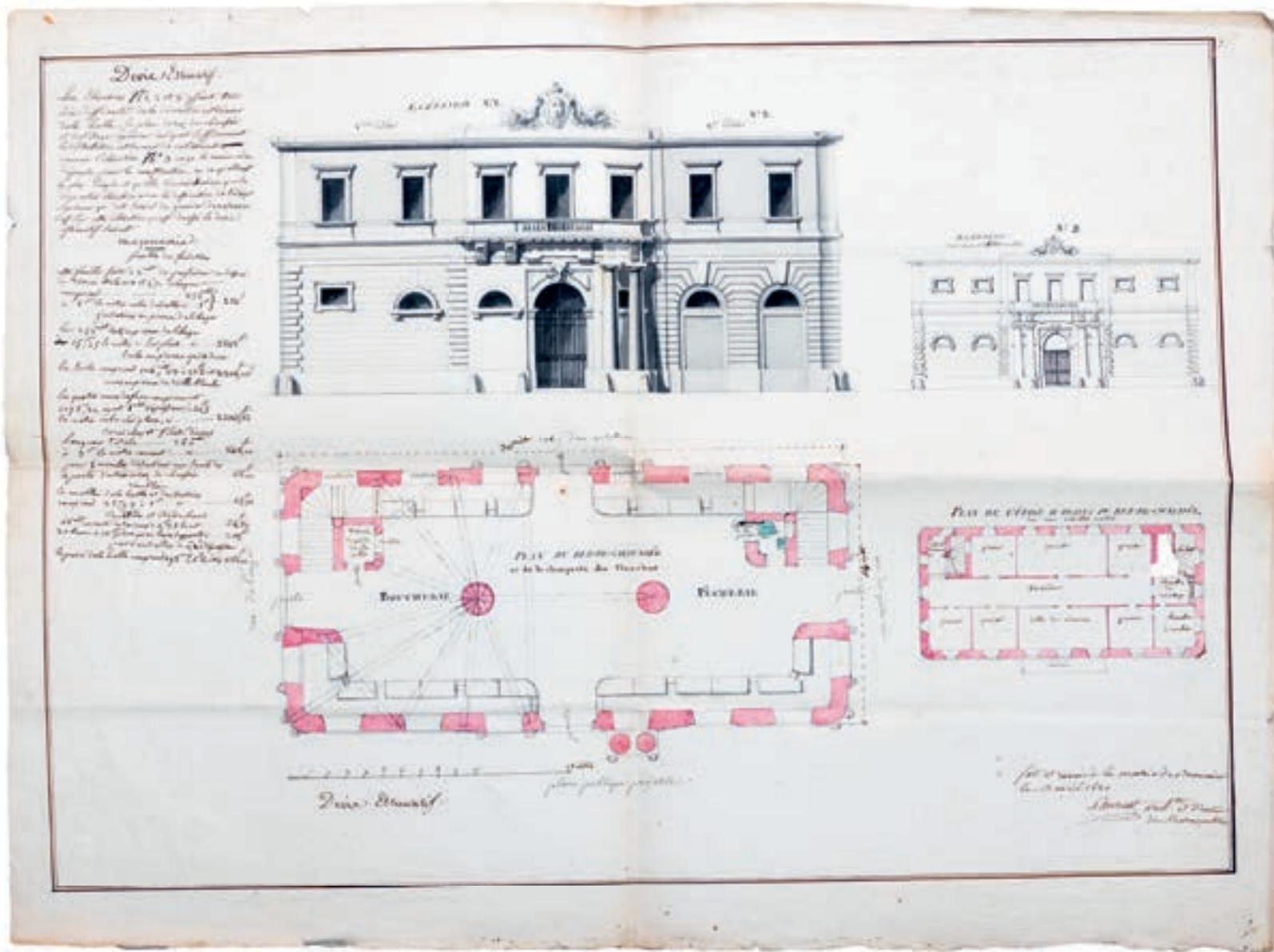
Nécessitant la démolition d'une partie du couvent des Ursulines (actuel Hôtel de Fermineau, à l'ouest de la future place), le projet de 1818 est rapidement abandonné. En 1820, deux nouveaux projets sont présentés : celui du 13 avril 1820 prévoit, au rez-de-chaussée la boucherie-pêcherie, le bureau des poids de la ville, un puits avec une pompe ; à l'étage des greniers et le logement d'un concierge ; la façade étant traitée en harmonie avec celle de la mairie. Cette proposition est modifiée le 15 avril 1820 par l'architecte Laurent. Il s'agit d'une « halle pour Boucherie et pêcherie, projetée sur la place à construire devant la façade à l'ouest de l'hôtel de ville de Beaucaire » qui ne comporte qu'un rez-de-chaussée avec boucherie-pêcherie, étals, poids de la ville et pompe. D'après les plans, l'édifice devait mesurer 30 m de long sur 14 m de large et semblait occuper toute la partie ouest de la future place, entouré des rues des Quatre rois, des Ursulines et de l'Ange. Ce projet n'est pas retenu alors que se réalise celui de la place Neuve en 1825.

Le marché quotidien s'installe alors sur cet espace nouvellement créé, mais de manière anarchique et peu esthétique puisque des échoppes et des cabanes en bois très hétéroclites y sont élevées, bénéficiant toutefois d'une tolérance de l'administration municipale, alors que ces « constructions sont formellement interdites dans le cahier des charges des droits de stationnement sur la place de l'Hôtel de ville, à cause du préjudice qu'il en résulterait pour le fermier des échoppes du Marché-Vieux ». Et pour cause : l'abandon progressif du Marché-Vieux entraîne de la part des riverains des réclamations et des pétitions suscitant la venue du Préfet et le vote d'un arrêté municipal le 3 novembre 1847. Ce dernier détermine « les catégories de comestibles qu'il était permis d'exposer sur chaque place, de manière à attirer sur l'une et l'autre une affluence suffisante pour donner satisfaction aux intérêts rivaux ».

Cet acte ne suffit cependant pas à régler la situation. Les autorités délibèrent à nouveau en avril 1851 et décident par arrêté, de scinder le marché en deux : « sur la place aux halles (place Vieille), la vente de fruits frais, du jardinage et des herbages [...] la poissonnerie [...]. Sur la place de l'Hôtel de Ville, la vente de la viande de boucherie, de triperie, de charcuterie [...]. Les œufs, le pain [...] pourront être exposés concurremment sur l'une ou l'autre place [...]. En sorte que, à quelques exceptions près, le vieux Marché sera réservé aux aliments maigres, et le nouveau aux gras ».

Les dirigeants de la Ville décident en 1858, afin de mettre de l'ordre dans les échoppes construites anarchiquement, de faire élever des halles en bois, sorte de hangar si peu apprécié que cette verrue est démolie en 1865. On décide alors d'installer la boucherie publique au rez-de-chaussée de la caserne de gendarmerie située à l'emplacement des halles actuelles. La Ville modifie une nouvelle fois l'organisation du marché et l'installe sur « la promenade du canal » (actuel cours Gambetta). En 1883, il est nécessaire de faire établir des halles définitives.

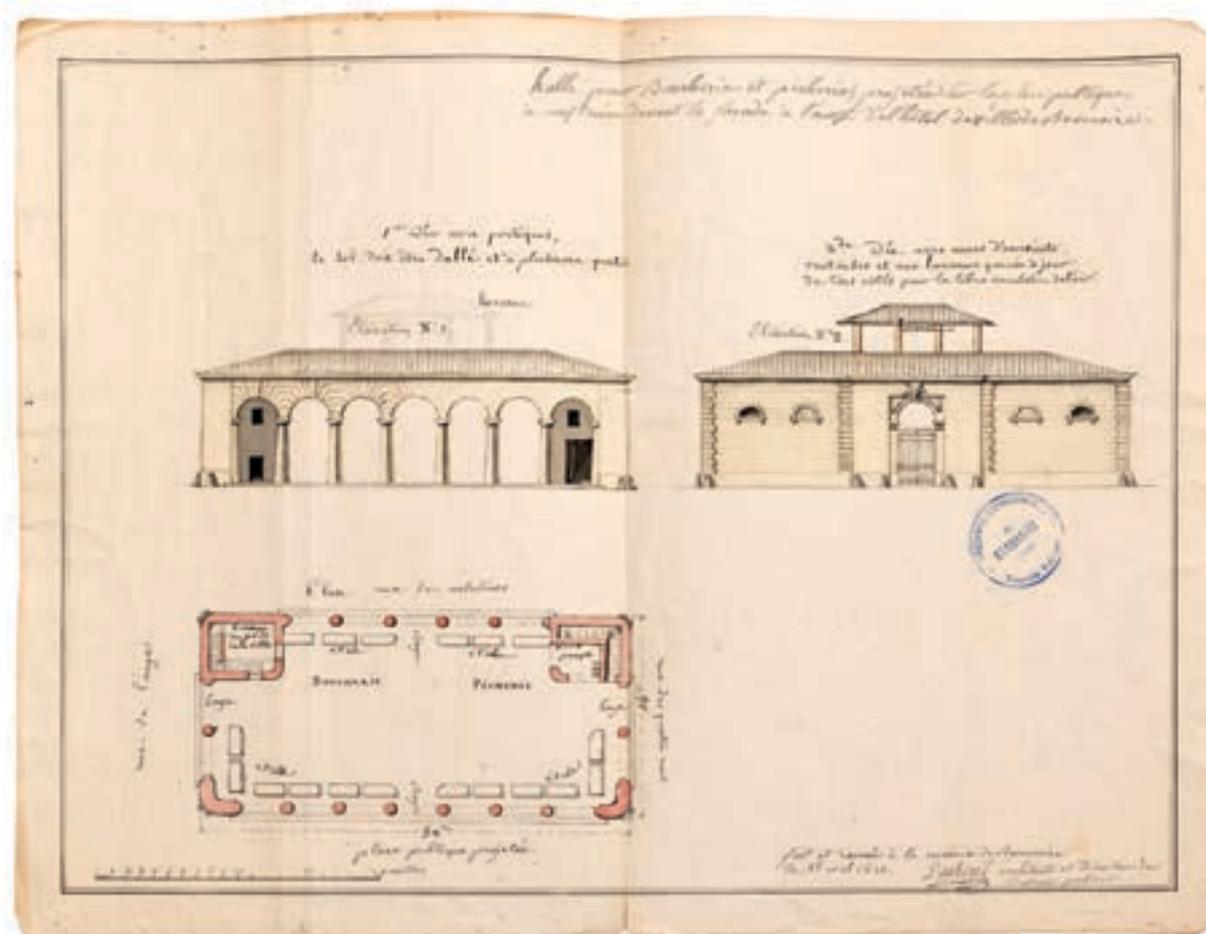




Plan du projet du 13 avril 1820.

Le projet d'un marché couvert à édifier sur l'emplacement de celui actuel situé sur la promenade du canal (côté nord), proposé par l'architecte J. Blanc, signé du 12 novembre 1892, présente un bâtiment à ossature métallique, largement vitré, haut de 7 m, long de plus de 45 m sur 13.20 m de large. L'espace intérieur est découpé en « 82 stalles parfaitement aménagées et numérotées d'une surface de 4 mètres carré chacune, 20 seront occupées pour la boucherie-charcuterie, 40 pour les fruits-primeurs, 22 pour la poissonnerie, volaille et 2 water-closets ». Caniveaux et persiennes facilitent le nettoyage et l'aération des lieux.

Le bâtiment s'inscrit dans les tendances architecturales de cette fin du XIX^e siècle, mêlant construction traditionnelle en pierre, brique rouge et métal, symbole du progrès industriel. Un projet ambitieux avec un budget qui l'est tout autant, malheureusement très vite avorté une fois de plus par manque d'argent et par le veto du Préfet, estimant le projet trop onéreux pour la commune de Beaucaire. Il faut attendre le 10 septembre 1897 (il y a donc 120 ans), pour qu'un nouveau projet voit le jour sur la place de l'Hôtel de Ville. En 1899, les plans et le devis estimatif de l'architecte narbonnais Jean-Baptiste Ernest Lacombe⁽⁴⁾ sont approuvés ; l'entrepreneur Vidal remporte le marché des travaux pour la somme de 52 645,28 francs. En 1900, la construction des halles actuelles est achevée. Le marché est transféré place de l'Hôtel de Ville et le règlement intérieur des halles est publié en 1901.



Plan du projet du 15 avril 1820.



La Foire de Beaucaire : une organisation millimétrée, 1821.

Le plan géométral du champ de Foire de Beaucaire, document manuscrit et aquarellé dressé en 1821, s'intitule plus exactement *Plan géométral du champ de Foire de Beaucaire, et des cabanes à y établir. Conformément au cahier des charges du 21 juin 1819 et aux changements arrêtés entre M. le Maire et le fermier des cabanes. Dressé par ordre de M. le Maire, à Beaucaire le 2 juillet 1821. Par J. Laurent architecte Directeur des travaux publics de Beaucaire.* Le document est approuvé et signé par Jean D'Anglas, Maire de Beaucaire, M. Chaffin, fermier et par le Préfet du Gard.

Le champ de Foire est installé sur une étendue de terres humides constituée d'un ensemble d'îles et d'îlots, acquise en 1359 auprès du chapitre de Villeneuve-lès-Avignon. Cet espace, une fois asséché, sert de prairie où on vient y couper le foin ; il représente près de 50 ha de superficie. La partie la plus à l'est, entre la ville et le fleuve, est le lieu d'installation des forains après la fenaison. A partir de 1772, les ormes remplacent les mûriers et offrent une ombre généreuse pour la foire du mois de juillet. C'est là qu'est construit tout un village éphémère de bois et de toile d'environ 15 ha, suivant un plan bien défini, où les marchands sont regroupés par nationalités, produits et spécialités.

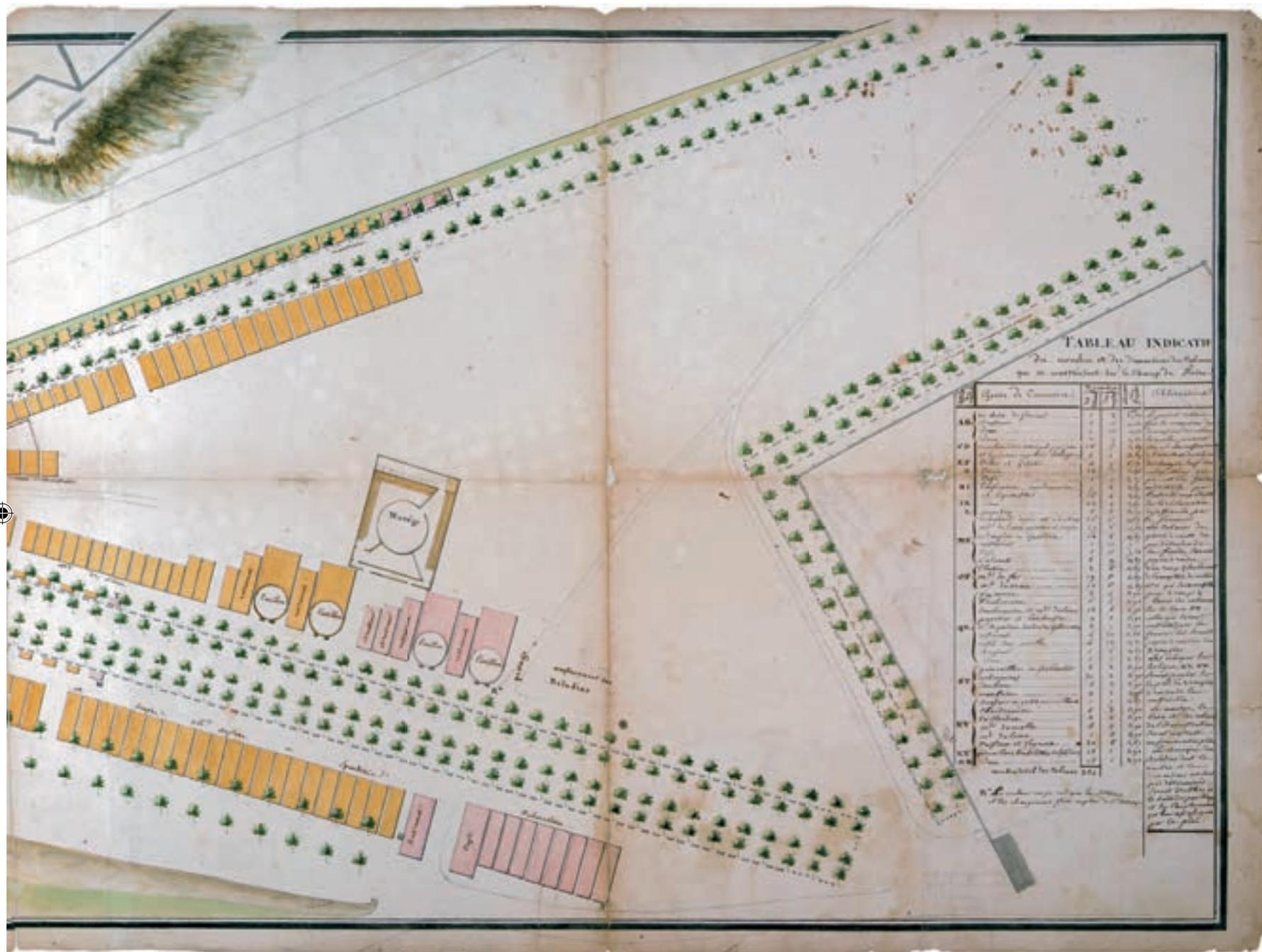
Malgré l'amorce d'un déclin de la grande foire internationale de la Sainte-Marie-Madeleine à partir du XIX^e siècle, le plan de 1821 fait état d'un champ de Foire bien rempli où le nombre de cabanes louées reste important et semble même dépasser certaines années celui du siècle précédent. La location de ces cabanes est aux mains d'un adjudicataire moyennant un cahier des charges qui définit de façon stricte le nombre, la forme et les dimensions des échoppes temporaires. D'après le plan de 1821, 354 cabanes sont implantées, allant de 1, 90 m en façade pour les plus exiguës, jusqu'à 7, 80 m pour les plus grandes en général dévolues aux cafés et aux restaurants. Malgré le nombre, les places sont chères et recherchées et il faut réserver son échoppe parfois d'une année sur l'autre.

Ce dessin situe ce vaste espace commercial en bordure du Rhône, en contrebas du rocher du château et le long des remparts de la ville où s'ouvrent les portes Saint-Pierre, Beauregard et Roquecourbe. Il montre également comment sont regroupées les principales activités commerciales : au sud, entre les portes Saint-Pierre et Beauregard, sont rassemblées les activités de salage où les marchands catalans installent barils de sardines et autres poissons séchés, le tout délimité par les cabanes des brasseurs. En face, côté Rhône, se dressent les entrepôts des Génois, ceux réservés aux coches d'eau du Lyonnais et aux galiotes. La grande allée ou « grand cours » qui relie la porte Beauregard au nord du champ de foire, est constituée d'échoppes affectées aux ferblantiers, papetiers, parfumeurs, liquoristes, pharmaciens, épiciers, cloutiers, marchands « ausiers » et sparterie (objets divers tressés avec des matières végétales).

A l'extrémité du cours principal se placent une série de cafés sous pavillon, de restaurants ainsi qu'un grand manège. Plus au nord, le long du fleuve, se trouvent les produits lourds comme les métaux et les poteries ainsi que les bois arrivés par flottage. « Le petit cours », le long du rocher du château, accueille, lui, les marchands de « fayances », porcelaine, cristaux, verres, marbre et souliers. Les troupeaux de bêtes (chevaux, mulets, vaches, moutons) sont regroupés à l'écart sous la colline, car en cette saison sèche ils soulèvent beaucoup de poussière et nuisent à la bonne conservation et présentation des autres marchandises. Le plan signale la possibilité, également, d'installer les « baraques des baladins » à la suite des pavillons des cafés et restaurants.

Le « pré » ou champ de Foire se transforme ainsi, pour quelques jours en caravansérail, un immense bazar au grand air où tout se mélange, odeurs, couleurs et langues.







Un précurseur du Félibrige : Pierre Bonnet, le « cafétier dé Beoucaïre », XIX^e siècle.

Le musée Auguste Jacquet possède dans ses collections un fonds littéraire, en tout point de vue remarquable, composé d'un ensemble de manuscrits et de petites brochures rédigés par un écrivain, poète et chansonnier beaucairois entre 1829 et 1857. Si, de nos jours, il ne reste de Pierre Bonnet (1784-1858) que le nom d'une rue de Beaucaire, une plaque commémorative apposée sur la façade de sa maison au numéro 9 de la rue Baudin et le souvenir lointain de quelques chansons et poésies en vers patois de sa composition, il a été, en son temps, une figure marquante de la vie culturelle et festive de sa ville natale. Tour à tour apprenti menuisier, soldat de la Grande Armée, tourneur puis cafetier, Pierre Bonnet était connu de tous et son entrain à rendre joyeux ses compatriotes n'avait d'égal que l'énergie et le talent qu'il a déployé sa vie durant à écrire en « dialecte beaucairois » sur Beaucaire et les mœurs de son temps.

Présenté en 1897 par son biographe, l'abbé Albert Durand, comme « un précurseur du Félibrige »⁽⁵⁾, salué par Frédéric Mistral qui disait qu'il avait « décrit la vie de ses compatriotes, leurs passions, leurs travaux, leurs ripailles, avec une bonhomie qui ne se rencontre plus », et affublé par ses contemporains du surnom de « Béranger beaucairois », en référence au célèbre et prolifique chansonnier de l'époque, l'œuvre manuscrite et imprimée de Pierre Bonnet a ceci de singulier qu'elle est entièrement écrite en « langue beaucairoise », car composée dans sa totalité avant la création du Félibrige et la réforme linguistique menée par le Maître de Maillane. Le « cafétier dé Beoucaïre », selon la dénomination employée dans ses compositions, écrivait comme il parlait (« escrivé coumou parlé »), sans se soucier de suivre une quelconque grammaire, mettant de manière phonétique en mots et en rimes l'oralité du dialecte beaucairois dont il disait en 1837 : « Lou patois Bouquiren, es pé leou prouvençaou qué languedocien, maougra aco de Beoucaïre, a Tarascon qui y a qué lou rose qué separe ; la differençou es tant grandou qué lou mendre estrangé yé faï attention »⁽⁶⁾. Dix ans plus tard, en 1847, même son de cloche dans la dédicace de son Rapport d'un congrès scientifique en vers patois où, parlant de sa poésie, il tient le propos suivant : « Car sa poësiou es patois pur sang ».

Sans Pierre Bonnet, le « dialectou bouquiren » se serait perdu face à l'affirmation et à l'utilisation sans cesse croissante du français ou aurait été dilué dans la revendication d'unité graphique du provençal. C'est en cela que ses manuscrits qui contiennent nombre de pièces inédites, s'avèrent précieux et irremplaçables pour comprendre les goûts et les aspirations de la société beaucairoise au milieu du XIX^e siècle et entrevoir ce qu'étaient le parler et le phrasé de Beaucaire avec ses sonorités et sa musicalité. Le musée Auguste Jacquet possède cinq manuscrits représentant plusieurs centaines de pages dont quatre des six tomes⁽⁷⁾ composant son volumineux *Recueil de productions diverses, pièces de carnaval, revues satiriques, chansons allègres, fables morales, contes joyeux, amusantes parodies* intitulé *La Carlamusou* (La Cornemuse), ainsi que l'intégralité de ses seize textes édités entre 1832 et 1857.



un dans l'est ce qui nous dit
les tuteurs pourvu que nous
fame velle l'on sans enoyer les
jeune enfan de la nation
la velle bon pour l'on
un bon corp en enfan D'apollon



Grandes journées Bouquiersques
le dimanche 2 septembre
1811

Dieu Bénédictine masle et furellon
pichot et gran poud et die
que Representent la Sequela

Dieu v' pijs de l'abai
Dieu fane deot dieu loutyeron
Dieu l'ete en long dieu degouli
Dieu peche dieu gran prantieran
que favele au bon tout l'organi
les l'ome fone les l'ome Sage
les fumeur qui fua les poudon
et les chetonneu que tout age
Celle l'homme l'homme qui ren
les l'organi les l'organi
les v'gara les l'ete p'pous
les jeuniers et les d'andeton
et la Sequela l'homme



Polémique et politique autour d'une course de taureaux à Fourques, 1855.

La première mention de « jeux taurins » dans les archives communales de Fourques date de 1824, mais ceux-ci se tiennent loin du village qui ne dispose pas de grande place. Le 15 septembre 1824 en effet, le maire de Beaucaire avait fait parvenir à Fourques un arrêté « relatif à une ferrade qui doit avoir lieu le 20 courant sur le terrain communal dit la Palunette ». Ce n'est que quelques années après le déplacement de la digue, en 1851, qu'un espace appelé le « rond-point de Fourques » devient l'endroit idéal pour donner des courses de taureaux. Pour les Fourquésiens, ce sera « Lou Round di Bioù ».

Le 5 septembre 1855, le maire sollicite le préfet : « Les cafetiers et le propriétaire du pont de Fourques se sont associés pour donner au village une course de taureaux gratuite (...) elle aura lieu le dimanche 16 du courant sur la place qui est à côté des écoles et dont le plan est dans vos bureaux » (...). Mais le préfet refuse : « Les courses de taureaux ne sont tolérées que lorsqu'elles ont un caractère de fête publique et qu'elles sont payées sur les fonds communaux. Aucune autorisation en dehors de ces conditions ne peut être accordée ». Alors, le 12 septembre, le maire change de tactique. Vu la nouvelle qui lui est parvenue de la victoire remportée le 8 courant par notre armée devant Sebastopol, voulant marquer le fait d'armes et le rappeler à la postérité, arrête ce qui suit : « Le dimanche 16 du courant aura lieu une course gratuite de taureaux, la dépense de cette fête sera prise sur la somme portée pour fête publique (...) ».

Cette fois, le préfet ne peut qu'approuver ! Dès le lundi, le Maire s'empresse de faire le compte-rendu de l'événement au préfet. S'il donne le détail des festivités de la journée, il entend surtout rapporter l'attitude de deux « administrés » qu'il juge intolérable :

« Je suis très heureux, Monsieur le Préfet, de pouvoir vous dire que dans tout le courant de la journée, pas une raison mal à propos n'est venue troubler la solennité de la fête, seulement le sieur Monier, maçon et Me Mouret, notaire, avaient fait construire sur l'arène un théâtre sans en avoir demandé l'autorisation, lequel était orné et paré à faire honte à l'autorité sous le rapport de l'opulence, sa devise portait ces mots : Sevastopol Gloire à la France, surmontée toutefois d'une aigle, j'ai cru devoir lui faire quelque observation au sujet de ce que la clameur publique ainsi que le conseil municipal trouvait qu'ils avaient mis de l'affectation et de la mystification, peut-être même de la provocation attendu que ses opinions de l'un et de l'autre étaient très communes et de bien vouloir y ajouter la devise Vive l'Empereur sans quoi je la lui faisais abattre. Ils s'y sont refusé formellement, m'ont dit des paroles injurieuses et offensantes, ainsi qu'au garde champêtre, à l'appariteur et à mon secrétaire ; craignant de troubler la fête, j'ai cédé mais je viens de dresser procès-verbal que j'envoie à M. le Procureur impérial ».

Déjà, en 1851, le préfet Lagarde écrivait : « Depuis que la propagande socialiste a surexcité les mauvaises passions, les courses de taureaux sont devenues le prétexte de rassemblements qui ont pour but principal le développement des doctrines démagogiques et pour conséquence la dépravation de l'esprit public dans ce pays (...) ». Alors, à Fourques, même si le maire prétend que leur opinion était « très commune », le maçon et le notaire étaient-ils « socialistes » ... ou monarchistes, qui sait ? Une seule chose est sûre : ils n'étaient pas de fervents partisans de l'Empereur !



pièce écarie.

N^o 46.

fête publique

prise de Sebastopol
par nos armées
alliées.

Celui que j'ai eu l'honneur de vous le dire par ma lettre d'ajointe
datée du 1^{er} septembre. J'ai eu l'honneur de vous adresser le certificat sus
mentionné. Comme je vous ai écrit par le même courrier la même lettre
dont je joins duplicate, veuillez bien, M^l le Préfet, me dire si vous les
avez reçues ou non ce qui me mettra en mesure de demander à la poste
le plus tôt possible.

J'ai l'honneur S. C. le maire signé Leche.

Le 17 septembre

M^l le Préfet du Gard, M^l le Préfet,

Je viens avoir l'honneur de vous rendre compte de la solennité
qu'a eu lieu hier dans ma commune à l'occasion de la victoire remportée
par nos armées devant Sebastopol.

Le matin le Tambour et les Cloches ont annoncé la fête,
j'avais convoqué le conseil M^l et les anciens Militaires, ce qui a été
fait public qu'un Te Deum serait chanté à l'issue de la Messe
de 10 heures, que les personnes qui voudraient y assister pourraient
se rendre à l'Eglise ou si elles souhaitent elles pourraient se rendre
à la mairie et qu'elles pourraient se joindre au cortège qui viendrait
assister à la cérémonie religieuse en grande pompe. Nous
sommes partis de la commune avec une longue suite
de saints monastères et moi de nos écharpes Tambour et
Épée en tête, lequel était porté par M^l Cambon ancien
Militaire de la 1^{re} Empire, de retour de l'Égypte dans le même or-
dre nous nous sommes rendus à la Mairie au cri de mille fois
répété vive l'Empereur vive nos armées alliées.

À deux heures a commencé la course du Tambour
ou a vu en prendre part au moins 4,000 Citoyens, et au moment
qui est tout nouveau dans le pays s'est prolongé jusqu'à
le soleil couchant.



Un curé fier et joyeux : construction et reconstruction des églises de Jonquières-Saint-Vincent, XIX^e siècle

En 825, Jonquières-Saint-Vincent, comme les villes et villages voisins et jusqu'à la Révolution française, est sous la dépendance de l'archevêque d'Arles. Les traces du passé médiéval de la commune demeurent rares et fragmentaires. L'existence d'un château fort est attestée dans un texte de 1214 et trois paroisses coexistent à ce moment : Saint-Vincent (XI^e-XII^e siècles), Saint-Laurent (XII^e siècle) et Saint-Michel à Jonquières (XIII^e siècle) qui devient le centre paroissial à partir du XIII^e siècle. La chapelle Saint-Laurent est le seul vestige médiéval d'un hameau de pêcheurs totalement déserté à la fin du XVII^e siècle au profit de Jonquières. Les édifices religieux ont par ailleurs soufferts des ravages commis par les protestants et notamment sur le passage de l'armée du duc de Rohan en 1628, où les églises sont incendiées et saccagées. A partir de la Révolution française, les paroisses sont rattachées au diocèse de Nîmes et en 1790 Jonquières et Saint-Vincent forment une seule commune dépendante du district de Beaucaire. Après le Concordat de 1802, les deux paroisses de Saint-Vincent et de Jonquières sont désormais réunies en une seule.

En 1844 l'église Saint-Michel de Jonquières est jugée vétuste malgré plusieurs campagnes de réparations. Elle est entièrement démolie à partir du 3 juillet et remplacée par une nouvelle construction sur le même emplacement. La nouvelle église de Jonquières est consacrée le 18 janvier 1846 par l'évêque François Cart. L'édifice est en forme d'une croix latine à trois nefs ; ses cinq travées sont éclairées par des rosaces, l'abside de forme pentagonale est percée de deux ouvertures. Le plein cintre règne dans tout le monument. Malgré une reconstruction totale, 20 ans après, en 1866, cette église doit subir des travaux de réparations et de consolidations comme l'indiquent les documents des archives communales⁽⁸⁾. Plans et devis sont établis dès 1863 et adjugés en 1866. Ils concernent les renforts de l'abside et du clocher. Les plans et coupes de l'abside et du chœur dessinés par le Conducteur des Ponts et Chaussées de Nîmes, M. Allain, sont particulièrement bien détaillés et colorés. Les travaux sont confiés à l'entreprise Berrouyé Ainé pour un montant total de 5 964, 07 francs et s'achèvent en 1868.

Quasiment au même moment, l'église de Saint-Vincent est reconstruite. En effet, le 3 février 1860, Jean-Baptiste Balès prend possession de la cure de Jonquières mais doit, dans l'urgence, s'occuper de l'annexe de Saint-Vincent qui menace ruine et nécessite une reconstruction totale. Les paroissiens sont mis à contribution pour le financement des travaux par le biais d'une souscription tandis que le conseil municipal alloue 6 000 francs de plus pour la réalisation du bâtiment. Les plans sont dressés en 1862 et 1863 par Henri Révoil, architecte en chef des Monuments Historiques et architecte diocésain, et par le conducteur des Ponts et Chaussées de Nîmes, M. Allain. Dès le 22 novembre 1863, le curé peut bénir la première pierre de l'édifice qui est consacré par l'évêque de Nîmes Monseigneur Plantier le 20 août 1865. Une grande cérémonie est alors organisée en présence du maire, du conseil municipal, de tous les habitants et des enfants qui sont confirmés à cette occasion par l'évêque.





Élévation du projet de 1863





Chose rare dans les archives communales, celles de la commune de Jonquières-Saint-Vincent détiennent un manuscrit rédigé par le curé de Laudun, publié dans *L'opinion du Midi* (n°2048 du dimanche 27 août 1865), qui détaille la bénédiction de l'église. Habituellement en effet, ce type de document est conservé dans les archives diocésaines. En voici quelques extraits :

Dimanche dernier, 20 août 1865, Monseigneur l'Evêque de Nîmes était à Saint-Vincent de Jonquières et procédait, dès les 8h du matin, à la bénédiction d'une charmante petite chapelle que les habitants du hameau ont bâtie en grande partie à leurs frais et par souscription volontaires. Monseigneur le savait et voilà pourquoi il a voulu donner à ce bon peuple un dédommagement en une très douce consolation en lui fournissant par sa présence l'occasion d'une brillante fête.

Après trois discours, l'un à propos parfait adressé à Monseigneur, l'un par le président de la commission chargée de la veille aux travaux de construction de la nouvelle chapelle, l'autre par M. le Maire au moment où il remettait les clés à sa Grandeur et le denier par M. le Curé de Jonquières (Monseigneur entouré d'un nombreux clergé, le supérieur général du grand séminaire ancien curé de Jonquières, M. Nicolas Curé de ND des Pommiers de Beaucaire, M. Astor curé de Laudun, curé de Saint-Florent, curé de Saint-Mamert...), a commencé la bénédiction de l'église. Cette cérémonie intéressante s'est terminée par la messe épiscopale. [...]

Monseigneur était heureux mais son zèle et sa charité n'étaient pas satisfaits. Plus de 100 enfants de Jonquières, de Saint-Vincent, étaient là attendant de recevoir le sacrement de confirmation ; le pontife se remis à l'œuvre. Il était près de sept heures quand cette dernière cérémonie fut terminée ; c'était assez, Sa Grandeur remontait en voiture aux cris mille fois rappelés de Vive Monseigneur, et il regagnait sa ville épiscopale pouvant se dire avec justice vérité : j'ai rempli ma journée.

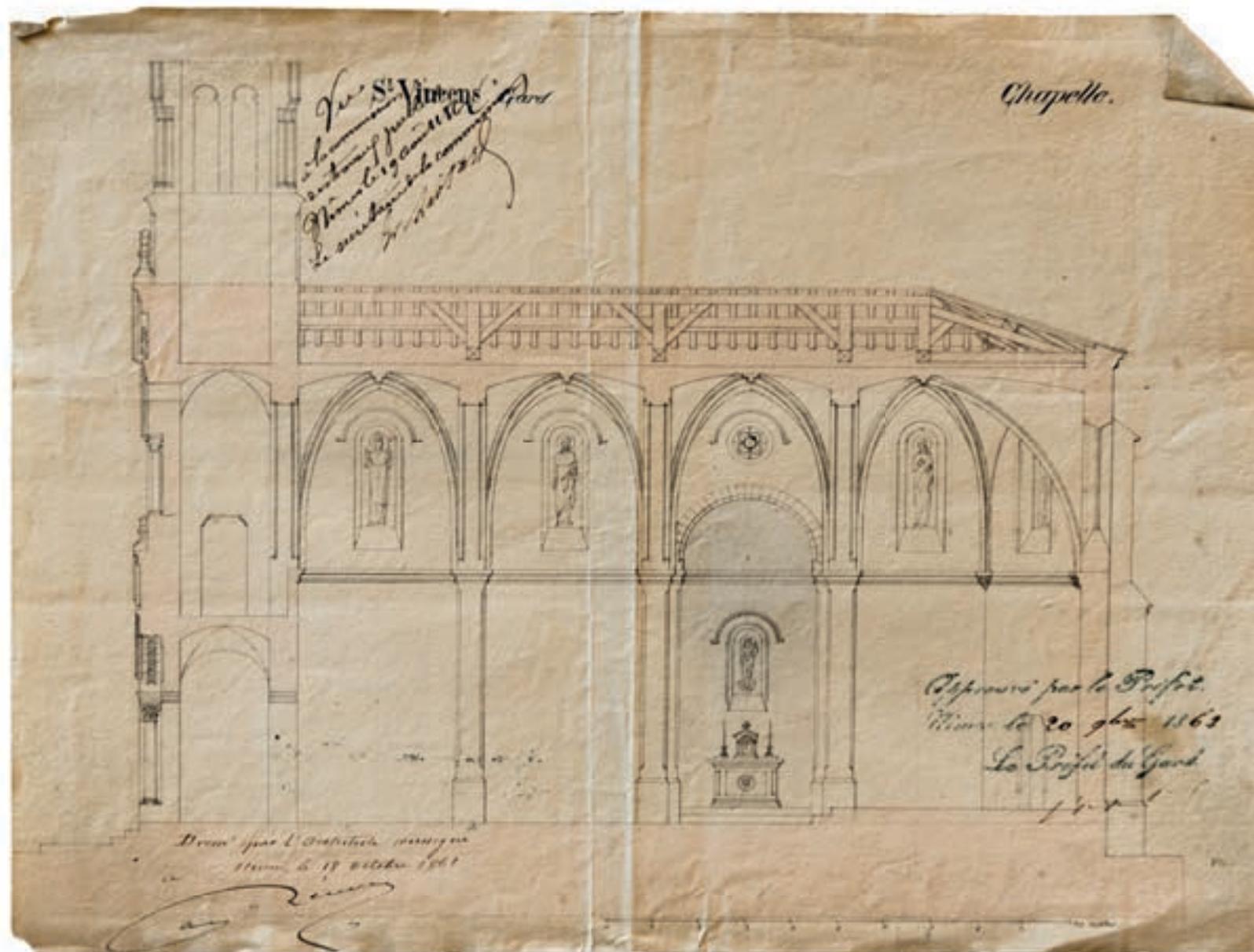
Monseigneur laissait un peuple heureux, une nouvelle église livrée au culte, un curé fier et joyeux d'avoir un monument sacré de plus dans sa paroisse, deux populations unies dans les mêmes sentiments d'admiration, d'amour et de reconnaissance pour un pontife qui se dépense tout entier pour le salut des âmes et l'honneur de la religion. [...]





Coupe de l'église Saint-Vincent, 1862.





Coupe longitudinale de l'église Saint-Vincent, 1862.



Eglise de Jonquières et Saint-Vincent

Consolidation.

Modification au projet de 1866

Coupe transversale de l'abside

Donné par l'architecte

Nîmes, le 7 Février 1867

Voilà pour l'abside
projeté à l'origine
Je vous envoie pour l'abside
le plan de l'abside
à l'usage de l'architecte
L'architecte
M. P. P. P. P. P.



Coupe depuis l'abside. Église de Jonquières-Saint-Vincent, 1867.



La fontaine aux lions de Bellegarde, 1874.

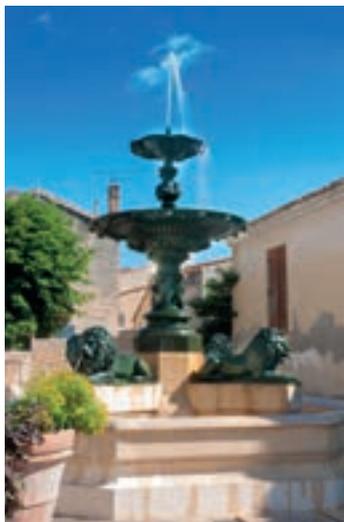
Les archives communales de Bellegarde conservent un document aquarellé de 1894, intitulé *Projet de restauration et de rétablissement des conduites et fontaines publiques, nouvelle fontaine projetée ou château d'eau*. Il s'agit là d'un plan et d'un dessin représentant la fontaine aux lions ainsi que ses bassins pour le lavoir, établis pour leur rénovation à la fin du XIX^e siècle.

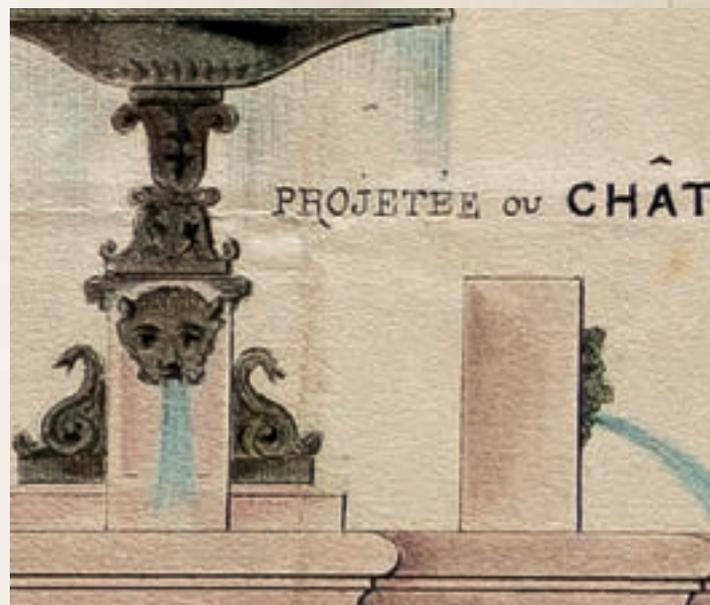
Dès le XIV^e siècle, pour répondre aux besoins en eau potable de la population, des puits sont creusés, notamment place Saint-Jean. A la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, force est de constater que le vieux puits de la place Saint-Jean et la misérable source du village sont insuffisants pour répondre aux besoins d'hygiène élémentaires. On creuse bien de nouveaux puits dont l'un, en 1807, à la sortie du village coté Saint-Gilles, mais ce n'est là qu'un palliatif ; d'autant que, après la mise en service du canal, les agriculteurs ne peuvent plus faire abreuver leurs bêtes dans la roubine transformée en contre-canal. Une nouvelle politique d'alimentation en eau s'impose. Le 15 septembre 1818, le conseil municipal vote un crédit de 12 239, 45 francs, correspondant aux journées de charroi nécessaires pour la construction de six fontaines. Mais il faut attendre deux ans pour que le 25 mars 1820, l'adjudication des travaux revienne au sieur Jean-Pierre Granon pour la somme de 31 140 francs. Les travaux sont terminés le 24 juillet 1820, un siphon est installé au droit de l'ancien chemin de Nîmes permettant d'alimenter le réseau aux sources voisines.

C'est donc au début du XIX^e siècle que les principales fontaines sont aménagées, notamment la fontaine-lavoir des quatre lions, baptisée jadis « la Grande Fontaine »⁽⁹⁾. Des abreuvoirs équipent certaines d'entre elles, mais ils sont vite supprimés, les troupeaux de moutons notamment, laissant les lieux dans un état d'hygiène déplorable après s'être désaltérés. Aussi, malgré ces nouveaux équipements, tout au long du XIX^e siècle la municipalité continue d'être sollicitée pour des problèmes d'alimentation en eau de la commune. Les belles fontaines, notamment celle aux lions, vieillissent mal. Un rapport du 10 avril 1843 est édifiant : « d'une part l'eau n'y arrive presque plus, à cause des obstacles qui se trouvent dans les tuyaux d'ascension, de l'autre son exposition au nord qui dans l'hiver la soumet à l'action des gelées a entièrement détruit les vasques en pierre ainsi que les lions qui jettent l'eau, comme aussi l'assise des deux bassins qui entourent les vasques, toute la partie ornementale tombe en ruine ». Il faut donc attendre la fin du XIX^e siècle pour voir la fonte remplacer la pierre et les glorieux lions retrouver leur allure.

Quelques cartes postales anciennes montrent « la Grande Fontaine » avec ses lions en pierre, puis en fonte après restauration. Elles témoignent de l'attrait important du point d'eau où les lavandières et les enfants se regroupent. Si l'eau courante est aujourd'hui disponible dans les maisons de Bellegarde depuis 1950 et si les lavandières ont déserté les bassins, les fontaines, devenues un symbole de l'histoire et du patrimoine de la commune, ont continué à pousser dans la ville puisque on en dénombre pas moins de seize aujourd'hui.

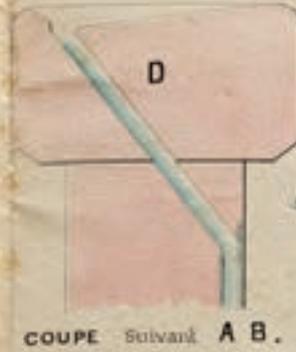




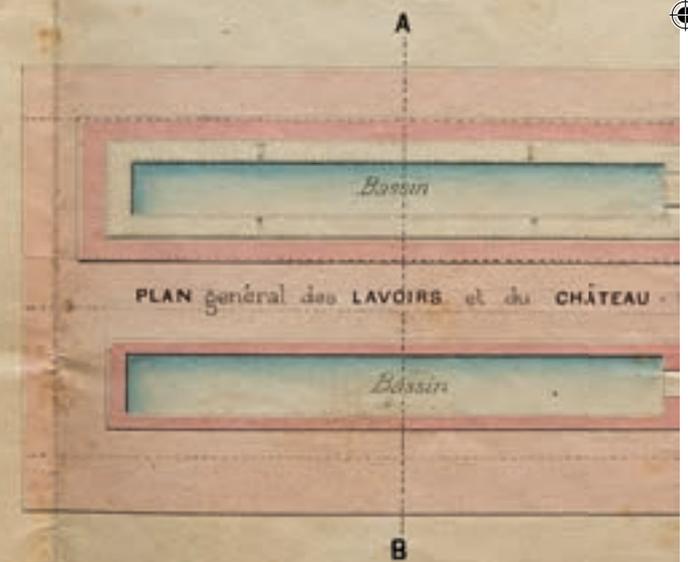


en Tablette de Laiton.

Echelle de 0.05 - 1 m



VOILA COMMISSIONNÉ PAR
Monsieur LE R. mai 1874
LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION
M. D. D. D.

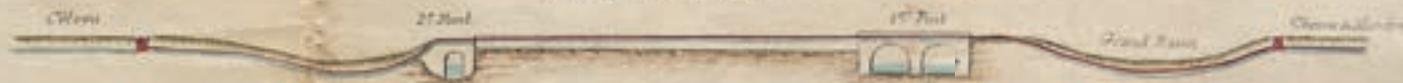


Plans et dessins aquarellés de 1874 présentent le projet de rénovation : la fontaine proprement dite permet la distribution d'eau potable et alimente des bassins pour les lavoirs.



COMMUNE DE BELLEGARDE .

PROFIL en LONG .



PLAN supérieur



de un REGARD projeté

COUPE du REGARD.



COUPE

de la conduite souterraine



NOUVELLE FONTAINE

PROJETE au CHATEAU - D'EAU .



Projet

de Restauration et de Rétablissement
des Conduites et Fontaines publiques .

Echelle de 0,01 p. mètre (l'élévation est en vraie grandeur)



Dressé par l'Architecte soussigné

le 22 avril 1893

L. Couraud

Vue approuvée
de M. le Maire
M. J. J. J.

Approuvé par le Préfet
le 15 juin 1894
Le Préfet du département
de la Haute-Savoie



Autour de la « Coupo Santo » : la correspondance entre Joseph Roumanille et Louis Roumieux. Lettres choisies, 1856 - 1890.

La bibliothèque municipale de Beaucaire a pu acquérir en 2015, une partie de la correspondance échangée entre Joseph Roumanille et Louis Roumieux, soit une centaine de lettres adressées exclusivement à Louis Roumieux et écrites entre 1856 et 1890.

Joseph Roumanille, éditeur de métier, est, aux côtés de Frédéric Mistral, l'un des fondateurs du Félibrige en 1854. Louis Roumieux, félibre gardois et plus particulièrement beaucairois, est né le 26 mars 1829 à Nîmes. Après des études classiques, il devient correcteur d'imprimerie. Il épouse Delphine Ribière en 1850 ; ce mariage lui permet d'intégrer la pléiade mistralienne et d'être introduit dans le cénacle par Joseph Roumanille. Malgré sa position languedocienne, Roumieux restera fortement lié aux félibres provençaux. Poète comique et insouciant, il est l'auteur de la pièce de théâtre *Quau vau prendre dos lèbre à la fes, n'en pren ges*, du recueil de poésies *La Rampelado* et reste un important contributeur à *l'Armana Prouvençau*.

L'intérêt de cette correspondance est d'illustrer des passages significatifs de la vie de ces félibres renommés, tout autant que d'évoquer une des plus célèbres félibresses de son temps, Antoinette de Beaucaire, amie intime de Delphine Roumieux décédée en 1865. Et parmi les événements marquant que relate cette correspondance, il en est un en particulier. L'année 2017 en effet est celle du cent-cinquantième anniversaire de la remise de la « Coupo » par Victor Balaguer à Frédéric Mistral. En remerciement de l'accueil fait à Avignon au poète catalan, expatrié pour cause politique (et aussi en témoignage de la fraternité qui, de tous temps, a rapproché la Catalogne et la Provence), les patriotes catalans et les amis de Balaguer ont en effet envoyé au Félibrige un cadeau de grand prix : une coupe d'argent adorablement ciselée.

Il faut savoir qu'avant d'être présentée officiellement à Avignon, la « Coupo » a transité par Beaucaire, chez Louis Roumieux. Il est fait mention plusieurs fois de cet événement remarquable dans les lettres que conserve la bibliothèque de Beaucaire. Ainsi, dans une lettre datée du 28 juillet 1867, Roumanille invite Louis Roumieux à participer à une « Félibrejado »⁽¹⁰⁾ organisée le mardi qui suit à Avignon. Il lui précise qu'il sera question d'une « coupe » et qu'ils seront réunis pour la « fêter ». Roumanille précise non sans humour, qu'il leur faudra « la remplir et la vider ». Nous pouvons d'ores et déjà penser que se prépare donc cet événement majeur : le célèbre banquet à Avignon du 30 juillet 1867. Aujourd'hui encore, lors de la Sainte-Estelle (fête annuelle des félibres se déroulant pour Pentecôte dans une grande ville du pays d'Oc), à la fin du banquet, le « Capoulié » du Félibrige⁽¹¹⁾ prononce un discours puis boit à la « Coupo » (du vin de Châteauneuf du Pape), qu'il passe ensuite à tous les félibres.

Une deuxième lettre datée du 23 janvier 1878 évoque le souhait des félibres provençaux d'offrir à leur tour une « Coupo » aux Catalans. Dans cette lettre, Roumanille explique à Roumieux qu'un journaliste du journal le Provençal l'accuse d'avoir gardé l'argent de la souscription de la « Coupo », sans avoir commandé l'œuvre au joaillier. La lettre suivante, datée du 19 février 1878, nuance ces accusations et Roumanille conseille à Roumieux de se défendre de se genre de calomnies en écrivant directement au journal. Il lui signale également que la coupe devra être « seule et unique en son genre » « elle est historique ».



J. ROUMANILLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
AVIGNON

Avignon, le 23 Janvier 1878.

Mon cher fils,

Je ne suis pas pour rien ton parrain,
aussi je considère comme un service de
t'indiquer en quelques lettres, les agissements
auxquels tu te tiendras, et ce que je
dois écrire te dire :

Les souscriptions de dimanche
de duft. au service. (y lis ce que dit
dans la colonne) :

« Les Filles de charité ont eu
« banquet du 21 mai 1876, en vertu, des
« proposition de M. Louis Roussel, d'offrir par
« souscription aux Catalans un corps de
« que en argent. La souscription a produit
« une somme de 799 fr. 75 qui a été remise
« également à M. Louis Roussel, alors
« Chancelier. Depuis lors, personne n'a
« plus entendu parler ».

« Nous savons bien que M. Roussel
« nous donne les nouvelles de cet argent, et
« nous dit pour quoi, depuis trois mois, et ne
« l'a pas vu, suivant les ordres du Président,
« à la messe consistoriale, qui se tenue à
« six, Place des Filles, 13 ».

« Le Récepteur de M. Roussel
« à la Chancellerie attend l'argent pour
« commander la Cour, et ... la messe d'après
« approche. »



La folie de Théophile Michel : l'Hôtel de Ville de Jonquières-Saint-Vincent, 1903.

Les archives communales de Jonquières-Saint-Vincent conservent précieusement les plans et dossiers de construction de l'Hôtel de Ville, d'un style tout à fait singulier pour la région. Mais de quelle imagination mégalomane sont sortis les toits pointus en ardoises, les clochetons et les tourelles de cette petite « folie » ?

De 1888 à 1904, Théophile Michel est le maire de Jonquières et Saint-Vincent. Il est qualifié de « Maire bâtisseur » ou de « Baron Haussmann de Jonquières » car il prépare, dès 1890, des projets grandioses pour sa commune, comme la construction de la nouvelle mairie à la place du Café de l'Avenir, avec l'ouverture en ligne droite d'une voie vers la chapelle Saint-Laurent. Ces « Champs Élysées » jonquiérois sont restés dans les cartons, mais M. Michel a tout de même fait bâtir « sa Mairie ». L'architecture de ce bâtiment, la toiture en particulier (tourelles, clochetons, faîtes pointus et couverture d'ardoises), paraissent totalement incongrues dans le paysage gardois. C'est, paraît-il, au cours d'un voyage en cure à Vichy, que Théophile Michel fut séduit par le style éclectique de l'architecture de la cité bourbonnaise et décida de le transplanter en Argence⁽¹²⁾.

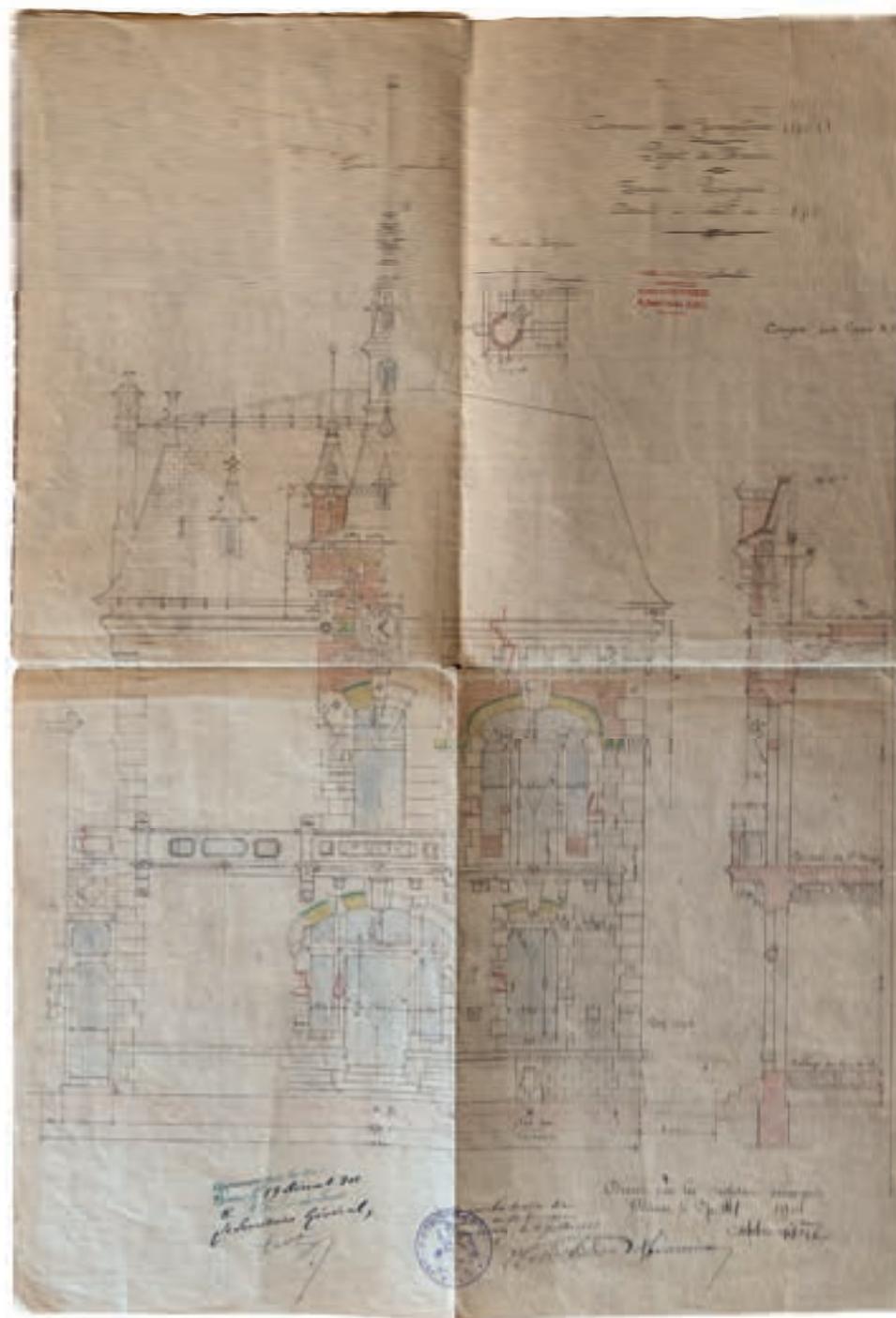
Les plans, les détails des travaux et les devis sont établis par les architectes Augière et Seraphin de Nîmes, « vu par nous, maire de Jonquières et Saint-Vincent, Jonquières le 6 juillet 1901 », puis approuvés par le Préfet à Nîmes le 19 décembre 1901. La construction est réalisée en 1902. « Le décompte général et définitif des travaux » est présenté et validé par le Maire M. Michel le 15 août 1903 et approuvé par le Préfet le 8 septembre 1903. Le coût des travaux de l'édifice s'élève à 45 034, 31 francs ; il faut ajouter les frais d'une nouvelle fontaine qui remplace celle de 1839 (pour un montant de 4 130,07 francs), plus 4 250 francs de frais d'architectes et 6 672, 62 francs de frais d'inauguration. Au total, la mégalomanie de Théophile Michel aura coûté la coquette somme de 60 097 francs aux contribuables de Jonquières. En comparaison, dans le devis des architectes, le montant de la paye journalière des « hommes de peine » est de 4 francs, celui des maçons est de 5 francs. L'heure est rétribuée à hauteur de 0, 60 cts.

La qualité des matériaux employés pour la construction de la maison communale justifient son prix. Les pierres de construction viennent de Beaucaire et de Ruoms, de Barbentane pour les marches de l'escalier principal. Les briques vernissées ou polies employées sont de Marseille, le carrelage est en carreaux de Lançon. Le marbre, noir-vert et blanc, est largement utilisé pour les dallages et les cheminées. Pour la charpente, les architectes font venir des planches de Bourgogne ; pour la couverture, des ardoises d'Angers. Le grand escalier est quant à lui ajouré de larges vitraux.

La soif de grandeur de Théophile Michel ne s'arrête pas là : pour inaugurer sa singulière mairie, il a l'honneur de recevoir à Jonquières Gaston Doumergue, député du Gard, ministre des colonies et futur Président de la République. La cérémonie se déroule le 30 août 1903 en présence de sénateurs, conseillers généraux et l'ensemble des habitants de la commune. Une fois la mairie inaugurée, un vin d'honneur est offert sur la place publique puis un banquet de 400 convives est servi dans la cour de l'école. Plus tard dans la journée, un concert a lieu sur la place publique avec le concours de deux célèbres jonquiérois, le compositeur Camille Combret et le chanteur d'opéra Etienne Gibert. Le fête se poursuit par une course libre de taureaux et se termine par la remise de l'insigne de chevalier du mérite agricole au Maire par son illustre invité.

Malheureusement, la folie des grandeurs de M. Michel ne lui sera pas de bonne augure : en 1904, la population choisit de ne pas réélire celui qui a mis à sec les finances de la ville et qui laisse toutefois un souvenir impérissable de son passage : la mairie.





L'hôtel de ville de Jonquières-Saint-Vincent, plan détaillé de la façade, 1901.





Vue aérienne : l'hôtel de ville de Jonquières-Saint-Vincent. En médaillon la mairie de Vichy.





Une ville à jamais transformée : la construction de l'écluse de Beaucaire en 50 photos, 1911 - 1913.

La bibliothèque municipale de Beaucaire conserve dans son fonds ancien un album de 50 photographies prises par les Ponts et Chaussées du Gard lors des « travaux d'amélioration » réalisés sur le « Canal du Rhône à Cette » entre 1911 et 1913. L'album porte le numéro 2, ce qui laisse supposer l'existence d'un premier que nous ne connaissons pas. Si les archives municipales de Beaucaire conservent une série de documents sur l'histoire de la construction du canal et de l'aménagement de la première écluse en 1811⁽¹³⁾, ainsi que des plans d'un projet de réalisation d'une gare flottante datés de 1869, rien ne concerne toutefois les travaux de la seconde écluse menés entre 1910 et 1914⁽¹⁴⁾.

Le document de la bibliothèque présente, en 39 photographies, une partie du chantier de création de l'écluse de Beaucaire (visible encore aujourd'hui) entre le 4 mai 1911 et le 10 mai 1913. 11 prises de vues réalisées entre le 19 septembre 1911 et le 8 mai 1913, permettent d'appréhender les travaux de l'écluse de Nourriguier, hameau situé à 8 km du centre-ville de Beaucaire en direction de Bellegarde, ainsi que la réalisation d'un pont enjambant le canal à cet endroit.

L'histoire de la construction du canal s'étend sur plus de deux siècles, de 1607 (date à laquelle le Roi Henri IV délivre des lettres patentes autorisant le percement d'un canal entre Beaucaire et Aigues-Mortes) à 1914, lorsqu'est mise en service la seconde écluse de Beaucaire. La dernière partie du canal allant d'Aigues-Mortes à Beaucaire est réalisée entre 1738 et 1804. La première écluse permettant la liaison avec le Rhône est aménagée entre 1809 et 1811. Elle n'est utilisée que pendant un siècle : le tracé du chenal s'avère rapidement inapproprié pour les bateaux de gros gabarit ; la sortie sur le Rhône engendre de dangereuses manœuvres. En 1910 s'ouvre ainsi le chantier d'une nouvelle écluse qui doit permettre de remédier à ces problèmes. L'aménagement de ce nouveau passage s'inscrit dans un vaste programme de travaux visant à rendre le canal accessible à la grande batellerie du Rhône. Pour sa réalisation, le canal est entièrement asséché, les écluses de Charanconne et de Broussan sont supprimées ; l'aménagement des écluses de Beaucaire et de Nourriguier (assortie d'un pont routier) et la réfection des quais sont entrepris. D'après les indications de Voies Navigables de France (VNF, *Les échos du canal* n°13, janvier 2016), les plans de l'écluse sont exécutés entre 1908 et 1913.

L'album révèle les différentes étapes de l'aménagement de la nouvelle écluse. La photographie prise le 6 février 1912 nous montre une vue inédite de Beaucaire avant même le creusement du chenal nord-sud menant au Rhône. Le 11 mars 1912 un scaphandrier est photographié avec son casque à la main. En ce début de siècle il n'était pas rare d'employer des Italiens, certainement spécialisés pour la fouille des fonds et bassins, secondés par une « pelle râteau » (photographie du 13 mars 1912). Une fois le chenal creusé et fouillé, un caisson étanche est mis en place afin d'y réaliser les travaux de maçonnerie pour la construction proprement dite du bassin de l'écluse.

Les photographies du 21 mars 1912 montrent les différentes étapes de cette mise en place sous les yeux attentifs d'une foule de Beaucairois venus assister à cette impressionnante manœuvre. Les prises de vues des 4, 22 mai, 6 septembre et 13 novembre 1912 permettent de voir le caisson étanche en place et d'appréhender le début des travaux de maçonnerie.





Photographie du 11 mars 1912, un scaphandrier.



Photographie du 13 mars 1912, une « pelle râteau ».





On voit en fond le canal, le raccordement avec le fleuve n'est alors pas encore effectué. Le cliché du 26 novembre 1912 est le pendant de celui du 6 février de la même année : sur ce dernier le chenal de l'écluse que nous connaissons encore aujourd'hui est creusé et change totalement le paysage beaucairois. La dernière vue de l'album montre le chantier de l'écluse très avancé le 10 mai 1913. Le reportage se terminant à cette date on peut alors se demander s'il n'existe pas un troisième album sur la fin du chantier.

L'écluse est réalisée en pierres maçonneries agrémentées de pierres de taille en façade. Elle dispose d'un sas amont de 10, 50 m de long (côté Rhône) et d'un sas principal de 80 m de long sur 12 m de large (côté ville), de portes métalliques busquées (porte d'écluse formant un angle pointé vers l'amont pour résister à la pression de l'eau) manœuvrables manuellement. Deux aqueducs latéraux équipés de vannes-cloches amont et aval, également manœuvrables manuellement, alimentent en eau l'écluse et permettent la vidange du sas. L'écluse de Nourriguier, aménagée au même moment, est toujours en service. Celle de Beaucaire n'est plus utilisée depuis 1950 : elle est officiellement fermée à la navigation depuis 1973, date à laquelle les derniers aménagements du Rhône à Vallabrègues, réalisés par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), l'ont rendue non fonctionnelle.



Photographie du 21 mars 1912, les Beaucairois assistent à la mise en place du bassin de l'écluse.



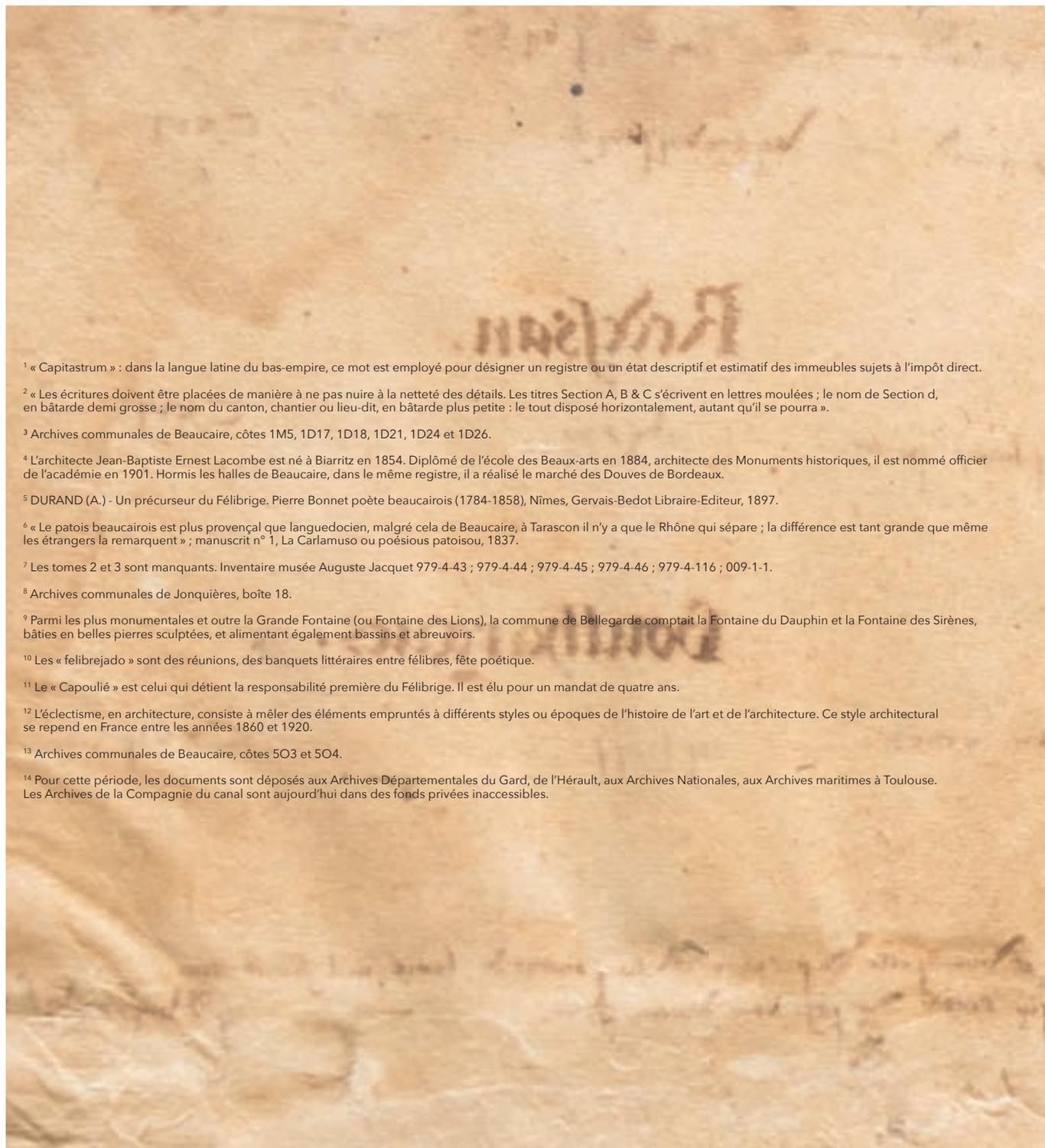


Photographie du 6 février 1912, une vue de Beaucaire avant le creusement du chenal.



Photographie du 26 novembre 1912, le chenal change totalement le paysage beaucairois.





¹ « Capitastrum » : dans la langue latine du bas-empire, ce mot est employé pour désigner un registre ou un état descriptif et estimatif des immeubles sujets à l'impôt direct.

² « Les écritures doivent être placées de manière à ne pas nuire à la netteté des détails. Les titres Section A, B & C s'écrivent en lettres moulées ; le nom de Section d, en bâtarde demi grosse ; le nom du canton, chantier ou lieu-dit, en bâtarde plus petite : le tout disposé horizontalement, autant qu'il se pourra ».

³ Archives communales de Beaucaire, côtes 1M5, 1D17, 1D18, 1D21, 1D24 et 1D26.

⁴ L'architecte Jean-Baptiste Ernest Lacombe est né à Biarritz en 1854. Diplômé de l'école des Beaux-arts en 1884, architecte des Monuments historiques, il est nommé officier de l'académie en 1901. Hormis les halles de Beaucaire, dans le même registre, il a réalisé le marché des Douves de Bordeaux.

⁵ DURAND (A.) - Un précurseur du Félibrige. Pierre Bonnet poète beaucairois (1784-1858), Nîmes, Gervais-Bedot Libraire-Editeur, 1897.

⁶ « Le patois beaucairois est plus provençal que languedocien, malgré cela de Beaucaire, à Tarascon il n'y a que le Rhône qui sépare ; la différence est tant grande que même les étrangers la remarquent » ; manuscrit n° 1, La Carlamuso ou poésious patoisou, 1837.

⁷ Les tomes 2 et 3 sont manquants. Inventaire musée Auguste Jacquet 979-4-43 ; 979-4-44 ; 979-4-45 ; 979-4-46 ; 979-4-116 ; 009-1-1.

⁸ Archives communales de Jonquières, boîte 18.

⁹ Parmi les plus monumentales et outre la Grande Fontaine (ou Fontaine des Lions), la commune de Bellegarde comptait la Fontaine du Dauphin et la Fontaine des Sirènes, bâties en belles pierres sculptées, et alimentant également bassins et abreuvoirs.

¹⁰ Les « felibrejado » sont des réunions, des banquets littéraires entre félibres, fête poétique.

¹¹ Le « Capoulié » est celui qui détient la responsabilité première du Félibrige. Il est élu pour un mandat de quatre ans.

¹² L'éclectisme, en architecture, consiste à mêler des éléments empruntés à différents styles ou époques de l'histoire de l'art et de l'architecture. Ce style architectural se reprend en France entre les années 1860 et 1920.

¹³ Archives communales de Beaucaire, côtes 5O3 et 5O4.

¹⁴ Pour cette période, les documents sont déposés aux Archives Départementales du Gard, de l'Hérault, aux Archives Nationales, aux Archives maritimes à Toulouse. Les Archives de la Compagnie du canal sont aujourd'hui dans des fonds privées inaccessibles.

